



APICULTURE

Fiche filière

À retenir

27 736 tonnes de miel produits
5^e pays importateur mondial
23^e pays exportateur mondial
**Balance commerciale déficitaire :
- 82,4 millions d'euros**

ORGANISATION

La filière apicole française se caractérise par une grande diversité d'acteurs, des produits issus de la ruche (miels de crus, miels polyfloraux, gelée royale, pollen...) et des modes de commercialisation. Elle se singularise par un nombre important de petits producteurs, répartis sur tout le territoire, avec une faible proportion d'apiculteurs professionnels qui réalisent néanmoins une partie non négligeable de la production annuelle de miel.

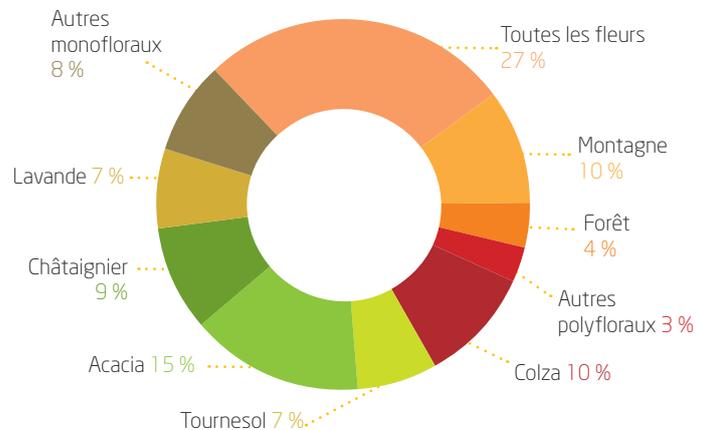
La création, en octobre 2009, d'un institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (ITSAP) résulte de la volonté des professionnels de se structurer. Cette volonté a été plus récemment poursuivie par la création d'une Interprofession qui a vu le jour en janvier 2018 (INTERAPI, Interprofession des produits de la ruche).

PRODUCTION

En 2018 :

- 56 773 apiculteurs d'après les déclarations auprès de la DGAL (MAA)
- 1 471 361 ruches mises à l'hivernage
- 27 736 tonnes de miel
 - 23 % des apiculteurs ont moins de 50 ruches
 - 10 % des apiculteurs ont entre 50 et 149 ruches
 - 29 % des apiculteurs ont entre 150 et 399 ruches
 - 38 % des apiculteurs ont plus de 400 ruches
- 2 903 kg de gelée royale dont 1 248 kg de gelée royale bio.

Production par miellée en 2018 : 27 736 tonnes au total



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale FranceAgriMer

TRANSFORMATION

La part du miel produit en France destinée aux industries agro-alimentaires (IAA) n'est pas estimée précisément mais semble très faible. Par ailleurs, la gelée royale, un autre produit de la ruche, est quant à elle destinée majoritairement à la transformation.

La plupart de la gelée royale utilisée est importée mais certains acteurs travaillent avec des produits français.

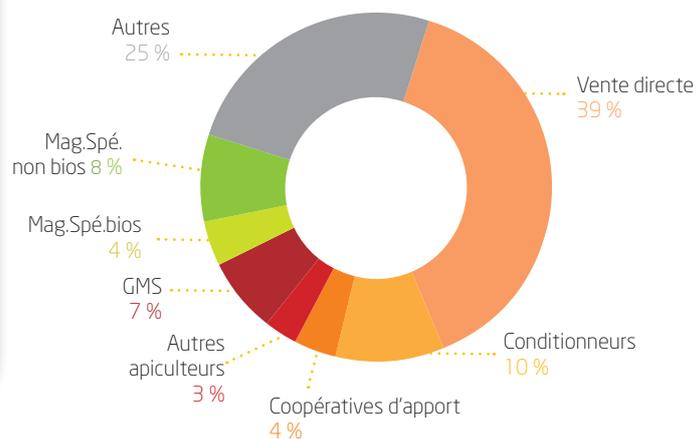
- Les industriels spécialisés en compléments alimentaires : la gelée royale est achetée en vrac, sous forme congelée pour les compléments alimentaires liquides (ampoules, doseurs, flacons) et sous forme lyophilisée pour la fabrication de compléments alimentaires secs (gélules, comprimés). L'approvisionnement se fait auprès des gros importateurs-premiers transformateurs, mais également en direct à l'étranger.
- L'industrie cosmétique intervient également sur le marché. On y rencontre, les grands groupes cosmétiques pour qui la gelée royale est utilisée en très faible quantité. Leurs approvisionnements sont le plus souvent effectués auprès d'importateurs standards. On rencontre aussi les façonniers de produits cosmétiques et les laboratoires cosmétiques spécialisés en « produits de la ruche ». Il s'agit le plus souvent d'entreprises familiales de taille modeste qui s'approvisionnent en gelée royale française ou auprès des importateurs premiers transformateurs, pour fabriquer des produits cosmétiques de type crèmes ou lotions.
- Les spécialistes des produits de la ruche proposent le plus souvent des gammes de miels mélangés à de la gelée royale pour le marché agroalimentaire, mais également des crèmes et différentes formes de compléments alimentaires (ampoules, gélules, etc.). Ces opérateurs s'approvisionnent le plus souvent directement à l'étranger, mais achètent également de la gelée royale française.
- Les fournisseurs de matériel apicole et les apiculteurs-revendeurs proposent de la gelée royale sous toutes ses formes : pure et issue de la production française, pure et importée sous forme congelée, en compléments alimentaires ou en crème et autres produits cosmétiques.



COMMERCIALISATION

- Le chiffre d'affaires de la production de miel, gelée royale et pollen était estimé autour de 100 millions d'euros (dont environ 90 % pour le miel).
- En 2018, au premier stade, la GMS représente 7 % des volumes commercialisés par les apiculteurs. La vente directe et les circuits courts (avec un intermédiaire maximum) représentent 39 % des volumes commercialisés par les apiculteurs et la vente aux conditionneurs 10 %.
- 10 % des apiculteurs produisant de la gelée royale l'ont commercialisée sous forme de produits transformés à base de gelée royale.
- La propolis, la cire et le pollen sont essentiellement commercialisés par des apiculteurs ayant plus de 50 ruches (52 %).

Circuits de commercialisation du miel en 2018 au stade production



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale FranceAgriMer



ÉCHANGES

En 2018, la France a importé plus de 32 205 tonnes de miel, et exporté 4 401 tonnes. Par conséquent, le déficit de la balance commerciale s'est élevé à environ 30,4 milliers de tonnes pour 82,4 millions d'euros.

Exportations

La France exporte ses volumes en majorité vers la Suède (16 %), l'Italie (12 %), l'Espagne (10 %) et l'Allemagne (8 %).

Importations

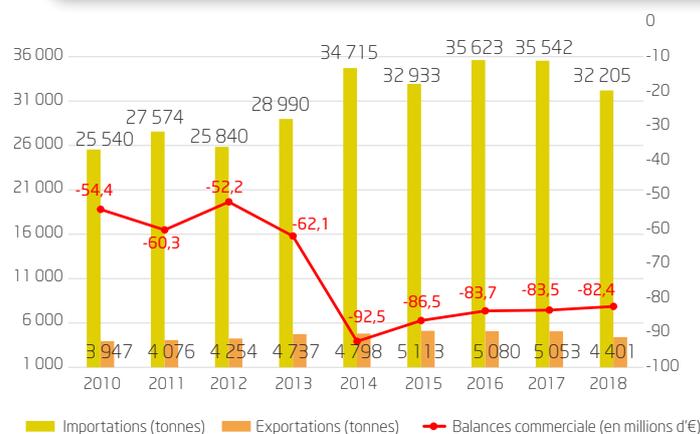
La France importe son miel principalement d'Ukraine (18 % des volumes), d'Espagne (17 %), de Chine (10 %), d'Allemagne (10 %), de Hongrie (8 %) et d'Argentine (6 %).

Jusqu'en 2014, on note une hausse du déficit de la balance commerciale en valeur suite à une augmentation des volumes importés.

Depuis 2015, on observe une contraction du déficit de la balance commerciale principalement due à la baisse du prix unitaire des importations des miels extra-communautaires.

La balance commerciale en volume et en valeur s'est améliorée entre 2017 et 2018 mais elle reste néanmoins déficitaire.

Les échanges de miel de 2010 à 2018



Source : Douane française



CONSOMMATION

La production française de miel ne permet pas de couvrir la consommation nationale : autour de 45 000 tonnes de miel sont consommés en France chaque année. Pour cela, la France a recours aux importations (32 205 tonnes de miel en 2018).

La part de la consommation de miel à domicile estimée est prépondérante environ 86 % du total. Les industries agro-alimentaires en consommeraient, quant à elles, 9 % et la restauration hors foyer seulement 5 %.

Parmi les circuits pour la consommation à domicile, la grande distribution représente environ 55 % des achats, la vente directe 27 %, les magasins spécialisés 14 % et internet 3 %.

En 2018, le prix moyen de vente du miel dans le circuit de la grande distribution (hypers et supermarchés hors supermarchés à dominante marques propres - EDMP) est de 11,09 €/kg. 52 % des volumes vendus en grande distribution sont des miels liquides, 43 % des miels solide et crémeux et 5 % sont des miels indéterminés.

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale FranceAgriMer



FOCUS : MIEL ET GELÉE ROYALE BIO EN FRANCE

Les Organisations de Producteurs constatent une part de plus de plus importante d'apiculteurs professionnels convertissant leur production en Agriculture Biologique.

- En 2018, la production de miel biologique était de 2 857 tonnes. La part du bio dans la production totale de miel était de 10,3 %
- 9,2 % des apiculteurs bénéficiaient d'une certification en Agriculture Biologique
- 43 % de la gelée royale produite en France est certifiée en Agriculture Biologique, soit 1 248 kg.

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale FranceAgriMer



HORTICULTURE D'ORNEMENT

Fiche filière

À retenir
Une production en valeur qui se stabilise en 2017
Le budget moyen dépensé par les ménages en végétaux est en hausse en 2018
La France est l'un des marchés les plus importants d'Europe
La balance commerciale est très déficitaire

ORGANISATION

La filière française de l'horticulture et de la pépinière est constituée de 53 000 entreprises spécialisées qui exercent différents métiers pour répondre aux attentes des consommateurs et des collectivités.

L'activité économique génère 170 000 emplois et se partage entre les producteurs et détaillants spécialisés (fleuristes, jardinerie...) et les entreprises du paysage (prestations à destination des marchés publics et privés, ainsi que des particuliers). Cette filière dont les produits non alimentaires ne subissent pas de transformation industrielle concentre son activité essentiellement sur le marché français, un des plus importants d'Europe en matière de débouchés.

L'ensemble des acteurs de la production, des services et de la distribution spécialisée, sont regroupés au sein de VAL'HOR, interprofession reconnue par les pouvoirs publics depuis le 13 août 1998.

PRODUCTION EN 2017

- 3 308 horticulteurs et pépiniéristes ont été recensés en France métropolitaine (hors Corse)
- 18 274 emplois directs
- Chiffre d'affaires : 1,4 milliard d'euros

Après une période, amorcée en 2011, de contraction des structures de production et de baisse du chiffre d'affaires, l'évolution constatée entre les données 2015 et 2017 révèle une stabilisation des ventes en valeur et une amélioration de certains ratios de « productivité ».

La gamme de végétaux d'ornement commercialisée par les exploitations françaises est caractérisée par un grand nombre de produits (environ 100 000 références de produits à la vente). Les ventes de plantes en pots et à massifs représentent 38 % du chiffre d'affaires total en ventes de végétaux à l'échelle nationale, devant les végétaux de pépinières qui pèsent pour un tiers de la valeur commercialisée.

La zone d'influence géographique des producteurs français reste globalement orientée sur les marchés locaux (notamment en lien avec la vente directe pratiquée par de nombreux producteurs) et régionaux (rayon de 200 km). Les ventes à l'expédition au-delà de 200 km pèsent pour moins de 30 % et l'export à peine plus de 5 %.

La dynamique de recherche et développement du secteur est portée par un ensemble de structures (Astredhor, INRA, Agro campus, Cité Verte et le pôle de compétitivité Végépolys).

Ventes de végétaux par catégorie en 2017 (% en valeur)



Source : Observatoire des données structurelles de la production FranceAgriMer

COMMERCIALISATION

Le chiffre d'affaires est estimé à 7,09 milliards d'euros pour le secteur commercial (grossistes, jardinerie, livres services agricoles et fleuristes).

Source : Val'hor

Celui du secteur du paysage est estimé à 5,1 milliards d'euros (entreprises du paysage). Les travaux à destination des particuliers génèrent 2,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Ils représentent 44 % du chiffre d'affaires, les marchés publics 27,5 % et les entreprises privées (dont immobilier) 27,5 % également.

Source : Chiffres clés du secteur du Paysage, Val'hor / UNEP



ACHATS DES MÉNAGES EN 2018

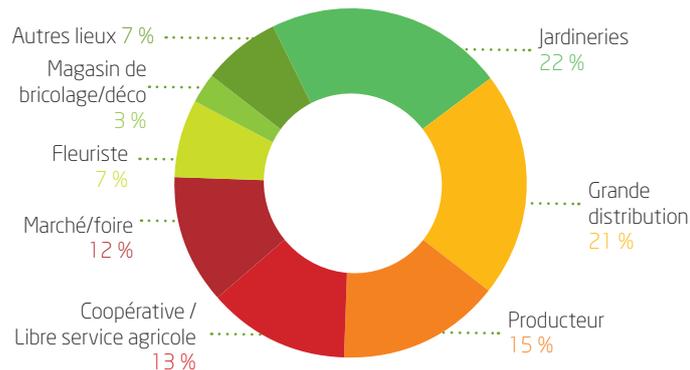
Les achats des ménages en végétaux d'ornement (ornement + potager) s'élevèrent, en sommes dépensées, à près de 2,8 milliards en 2018, un montant en hausse de 1,9 % par rapport à celui de 2017.

En 2018, près de 3/4 des ménages ont acheté un végétal d'ornement ou pour le potager, soit 21,3 millions de ménages en France. Après une baisse en 2017 du panier moyen des foyers acheteurs de végétaux, ce dernier regagne de l'ampleur : en effet les quantités achetées sont plus importantes (en moyenne + 1,3 végétal acheté par foyer en 2018), mais également le budget moyen qui passe de 108,8 € à 114,9 € (+ 6,1 €).

Les végétaux d'extérieur (ornement ou potager) constituent l'essentiel des volumes (76 %). En valeur, les parts sont plus équitables : 39 % pour les végétaux d'extérieur, 37 % pour les végétaux d'intérieur et 24 % pour les végétaux à destination de cimetières ou d'obsèques.

En termes de quantités achetées, le circuit de la jardinerie se place juste devant la grande distribution. C'est toujours chez le fleuriste que les sommes dépensées sont les plus importantes. Après avoir baissé en 2017, le budget moyen est d'ailleurs en augmentation de 5,3 € pour les foyers qui achètent des végétaux chez le fleuriste en 2018.

Part de marché des lieux d'achat des ménages en % volume pour l'ensemble des végétaux



Source : Panel KantarTNS pour FranceAgriMer et Val'hor



ÉCHANGES

Le bilan des échanges extérieurs des produits de la filière horticole ornementale (bulbes, végétaux d'extérieur d'ornement, plantes d'intérieur, fleurs coupées fraîches, feuillages frais, hors fleurs séchées et feuillages séchés) fait apparaître un déficit récurrent qui atteint 878 millions d'euros en 2018.

Par rapport à l'année 2017, le déficit de la balance commerciale a augmenté de 1 % ; il reflète toutefois des évolutions contrastées selon les familles de végétaux.

Les importations françaises représentent 946 millions d'euros (+ 1,8 % par rapport à 2017).

Les deux premiers postes d'importations en valeur sont les fleurs coupées fraîches et les plantes d'intérieur avec respectivement 31 % et 28 % de la valeur totale des importations de produits de la filière horticole ornementale.

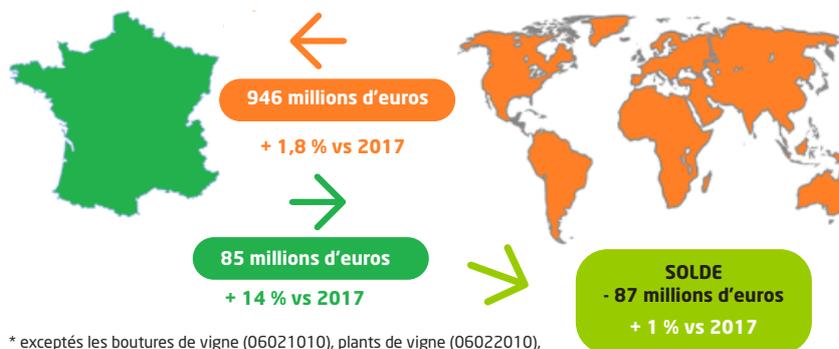
Les exportations françaises représentent 85 millions d'euros (+ 14 % par rapport à 2017), les végétaux d'extérieur d'ornement représentent 58 % de la valeur totale des exportations devant les fleurs coupées fraîches à 16 %.

L'essentiel des échanges se fait dans un cadre intra-européen. Les échanges avec l'Union européenne à 28 ont représenté, en 2018, 95 % de la valeur des importations et 73 % de la valeur des exportations françaises. Les Pays-Bas sont, de loin, le principal pays fournisseur avec 65 % de la valeur totale mais également le principal client avec 22 % de la valeur exportée par la France.



COMMERCE EXTÉRIEUR À FIN DÉCEMBRE 2018

Plantes vivantes et produits de la floriculture*



* exceptés les boutures de vigne (06021010), plants de vigne (06022010), blanc de champignons (06029010) et plants d'ananas (06029020), plants, arbres ou arbustes de comestibles

Source : Douane française



FRUITS FRAIS

Fiche filière

À retenir

Une production totale de **2,38 millions de tonnes**
4^e pays producteur européen en volume
La France exporte près de **1,1 million de tonnes de fruits frais, mais demeure très dépendante des importations pour approvisionner son marché.**
Balance commerciale en 2018 :
- Déficit de **3,3 milliards d'euros**
- Déficit de **2,55 millions de tonnes.**



ORGANISATION

- Il existe deux filières distinctes pour les fruits et légumes : le frais et le transformé. Ces filières comprennent divers métiers : des producteurs aux distributeurs et détaillants, en passant par les transformateurs, les expéditeurs, les grossistes, etc. La filière du transformé s'appuie sur des productions agricoles dédiées aux industries.
- Les acteurs des fruits et légumes pour le marché du frais sont regroupés au sein d'une interprofession : l'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel).
- Les producteurs peuvent se regrouper en organisations de producteurs (OP), qui seules, permettent de bénéficier des aides prévues dans le cadre de l'organisation commune de marché pour les fruits et légumes (hors pomme de terre). Environ 300 OP sont dénombrées en France.



PRODUCTION

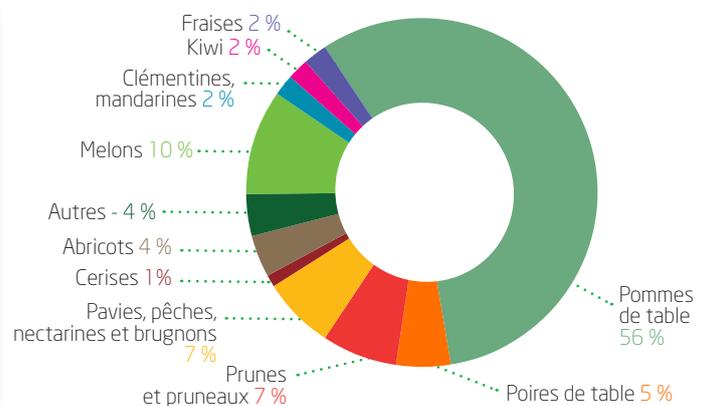
27 600 exploitations produisent des fruits.

Une production totale de 2,38 millions de tonnes en 2018, ce qui fait de la France le 4^e producteur européen en volume. La surface mobilisée pour cette production de fruits est d'un peu plus de 147 000 ha.

La production de fruits en France est en recul depuis 15 ans (3,4 millions de tonnes en 2002) mais tend à se stabiliser sur les dernières années.

La France produit une très grande variété de fruits mais la principale production est de loin la pomme.

Répartition en volume de la production française de fruits en 2018



Source : Agreste



COMMERCIALISATION

Au stade de la production le chiffre d'affaires de la filière fruits et légumes frais est de plus de 6 milliards d'euros.

Au stade de l'expédition, les producteurs, les expéditeurs privés et les coopératives commercialisent des fruits et légumes pour un montant dépassant les 7 milliards d'euros, à destination essentiellement des grossistes et des centrales d'achats pour les GMS, mais également des commerçants sur les marchés. Au stade de gros s'ajoutent les produits issus de l'importation pour un montant estimé à 5,9 milliards d'euros.

En aval de la filière, le chiffre d'affaires de la vente au détail est d'environ 18 milliards d'€ HT (GMS, marchés, magasins spécialisés, vente directe) pour l'ensemble de la filière fruits et légumes frais.

Source : CTIFL (diagramme de la distribution des FL frais (hors banane et PdT), en milliards d'euros HT - année 2018)

CONSOMMATION

En 2018, les achats de fruits frais par les ménages français pour leur consommation à domicile sont en baisse pour la deuxième année consécutive. Ils ont représenté 82 kg par ménage. Cependant, le prix moyen payé par les ménages pour leurs achats de fruits frais progresse depuis 2014. Ainsi, le budget moyen pour les achats de fruits frais est à la hausse et s'élève à 210 euros par ménage en 2018.

Les fruits frais les plus achetés par les Français sont, dans l'ordre : les pommes, les bananes, les oranges, les clémentines/mandarines et les pêches-nectarines.

En 2018, le lieu d'achat privilégié des fruits et légumes frais demeurent les GMS (52 % de part de marché en valeur), avec une diminution de la part des hypermarchés (33 %) au profit des supermarchés (19 %). Les autres circuits sont cependant pour la plupart en croissance : commerces spécialisés (12 %), magasins de proximité (7 %), à l'exception des marchés (mais qui représentent toujours 11 % des parts en valeur).

Source : KantarWordPanel pour FranceAgriMer/Interfel/Ctif/Cnipt

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au stade de la production, le chiffre d'affaires en 2018 est de plus de 6 milliards d'euros pour la filière fruits et légumes frais, dont environ 3 milliards d'euros pour les fruits frais.

En aval de la filière le chiffre d'affaires de la vente au détail est de 18 milliards d'€ (GMS, marchés magasins spécialisés, vente directe) pour l'ensemble de la filière fruits et légumes frais.

Le chiffre d'affaires de la restauration hors foyer pour les fruits et légumes est estimé à 1,5 milliard d'euros.

ÉCHANGES

La balance commerciale française en fruits frais est largement déficitaire en 2018 :

- déficit de 3,3 milliards d'euros
- déficit de 2,6 millions de tonnes

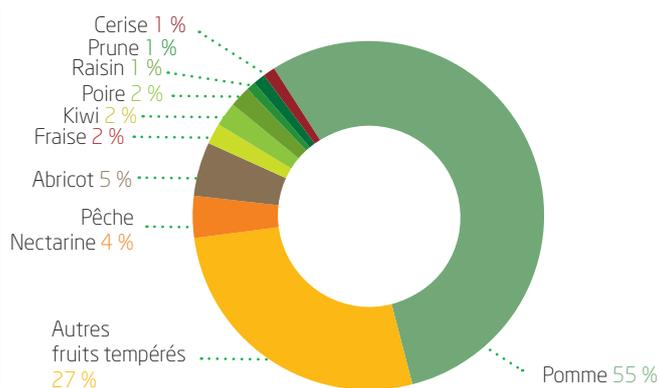
En 2018, la France a importé 3,6 millions de tonnes de fruits pour un montant total de 4,7 milliards d'euros.

Les fruits pesant le plus en valeur dans ces importations sont les bananes (10 %), les oranges (9 %) et les clémentines (5 %).

En 2018, la France a exporté 1,1 million de tonnes de fruits pour un montant total de 1,4 milliard d'euros.

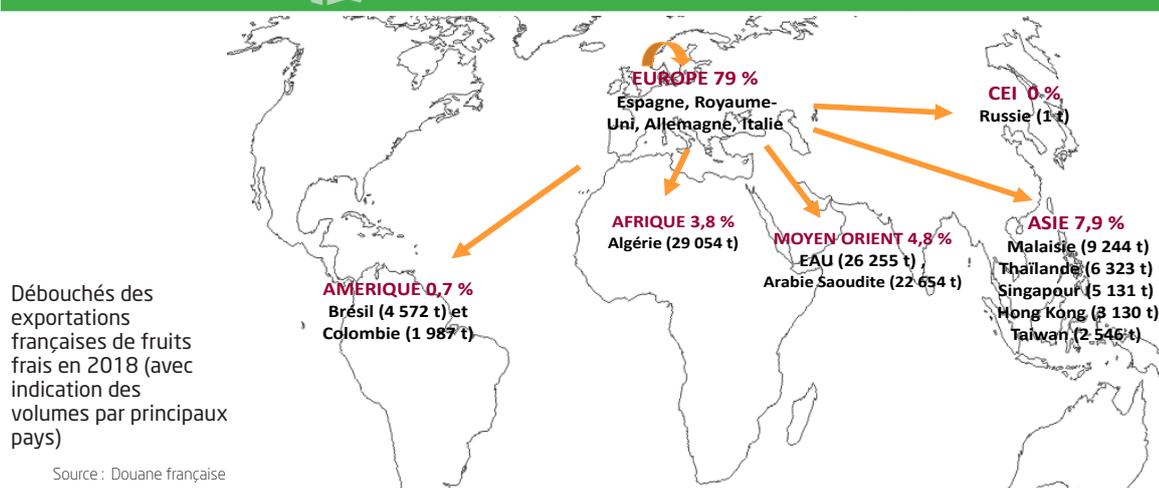
Les fruits pesant le plus dans ces exportations sont les pommes (35 %), les bananes (10 %) et les abricots (3 %).

Poids relatif en valeur (moyenne 2009-2018) des différents fruits (hors fruits exotiques) dans les exportations



source : Douane française

PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT



Source : Douane française



LÉGUMES FRAIS

Fiche filière

À retenir

Une production totale de **5,4 millions de tonnes** qui fait de la France le **4^e** producteur européen en volume. La France exporte plus d'**1 million de tonnes de légumes**, mais demeure cependant très dépendante des importations pour approvisionner son marché. Balance commerciale en 2018 : Déficit de **1,1 milliard d'€** et de **970 000 tonnes**.



ORGANISATION

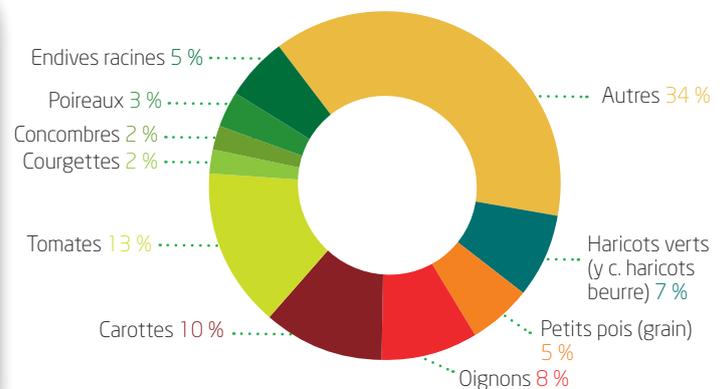
- Il existe deux filières distinctes pour les fruits et légumes : le frais et le transformé. Ces filières comprennent divers métiers : des producteurs aux distributeurs et détaillants, en passant par les transformateurs, les expéditeurs, les grossistes, etc. La filière du transformé s'appuie sur des productions agricoles dédiées aux industries.
- Les acteurs des fruits et légumes pour le marché du frais sont regroupés au sein d'une interprofession : l'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel).
- Les producteurs peuvent se regrouper en organisations de producteurs (OP) qui, seules, permettent de bénéficier des aides prévues dans le cadre de l'organisation commune de marché pour les fruits et légumes (hors pomme de terre). Environ 300 OP sont dénombrés en France.



PRODUCTION

- 30 900 exploitations produisant des légumes, dont 6 000 exploitations spécialisées en production de légumes dédiés à l'industrie (2016).
- Une production totale de 5,4 millions de tonnes en 2018. La surface mobilisée pour cette production de légumes est d'environ 237 000 ha.
- Toutefois, la production de légumes en France est en recul sur 15 ans (6,4 millions de tonnes en 2002) mais tend à se stabiliser ces dernières années.
- La France produit une très grande variété de légumes mais les deux principales productions sont la tomate et la carotte (près d'un quart des volumes).

Répartition en volume (2018) de la production française de légumes



Source : Agreste



COMMERCIALISATION (ensemble fruits et légumes)

- Au stade de la production, le chiffre d'affaires de la filière fruits et légumes frais est de plus de 6 milliards d'euros.
- Au stade de l'expédition, les producteurs, les expéditeurs privés et les coopératives commercialisent des fruits et légumes pour un montant dépassant les 7 milliards d'euros, à destination essentiellement des grossistes et des centrales d'achats pour les GMS, mais également des commerçants sur les marchés. Au stade de gros s'ajoutent les produits issus de l'importation pour un montant estimé à 5,9 milliards d'euros.
- En aval de la filière, le chiffre d'affaires de la vente au détail est d'environ 18 milliards d'€ HT (GMS, marchés, magasins spécialisés, vente directe) pour l'ensemble de la filière fruits et légumes frais.

Source : CTIFL (diagramme de la distribution des FL frais hors banane et pomme de terre en milliards d'euros H T - année 2018)



CONSOMMATION

- En 2018, les achats de légumes frais par les ménages français pour leur consommation à domicile sont en baisse pour la deuxième année consécutive. Ils ont représenté 80 kg par ménage. Cependant, le prix moyen payé par les ménages pour leurs achats de légumes frais progresse depuis 2014. Ainsi, le budget moyen pour les achats de légumes frais est à la hausse et s'élève à 202 euros par ménage en 2018.
- Les légumes frais les plus achetés par les Français sont, dans l'ordre : les tomates, les carottes, les melons, les salades, les courgettes et les endives.
- En 2018, le lieu d'achat privilégié des fruits et légumes frais demeurent les GMS (52 % de part de marché en valeur), avec une diminution de la part des hypermarchés (33 %) au profit des supermarchés (19 %). Les autres circuits sont cependant pour la plupart en croissance : commerces spécialisés (12 %), magasins de proximité (7 %), à l'exception des marchés (mais qui représentent toujours 11 % des parts en valeur). Les achats de légumes dans la restauration hors foyer représentent (en 2016) un marché de 1,4 milliard d'euros, soit environ 7 % du total des achats de fruits et légumes par les ménages.

Source : Kantar Worldpanel pour FranceAgriMer/Interfel/ Ctif/ Cnipt



CHIFFRE D'AFFAIRES

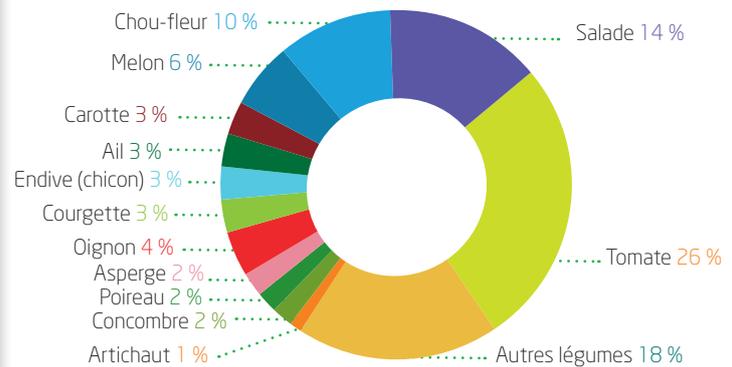
- Au stade de la production, le chiffre d'affaires en 2018 est de plus de 6 milliards d'euros pour la filière fruits et légumes frais dont environ 3 milliards d'euros pour les légumes frais.
- En aval de la filière, le chiffre d'affaires de la vente au détail est d'environ 18 milliards d'€ (GMS, marchés magasins spécialisés, vente directe) pour l'ensemble de la filière fruits et légumes frais.
- Le chiffre d'affaires de la restauration hors foyer pour les fruits et légumes est estimé à environ 1,5 milliard d'euros.



ÉCHANGES

- La balance commerciale française en légumes à l'état frais est largement déficitaire en 2018 :
 - 1,1 milliard d'€
 - 970 000 tonnes
- En 2018, la France a importé près de 1,95 million de tonnes de légumes frais pour un montant total de 2,10 milliards d'euros. Les légumes les plus importés sont la tomate, la salade, le melon, la courgette, l'ail, l'oignon, le concombre, la carotte et le chou-fleur.
- En 2018, la France a exporté 980 000 tonnes de légumes frais pour un montant total de 972 millions d'euros. Les légumes les plus exportés sont la tomate, la salade, le chou-fleur, le melon, la carotte, l'ail, l'endive, la courgette et l'oignon.
- Mais attention, pour de nombreux produits tels que la tomate, il s'agit, pour une part non négligeable de réexportations, la France étant une zone de transit entre le Sud (exportateur) et le Nord de l'Europe (importateur).

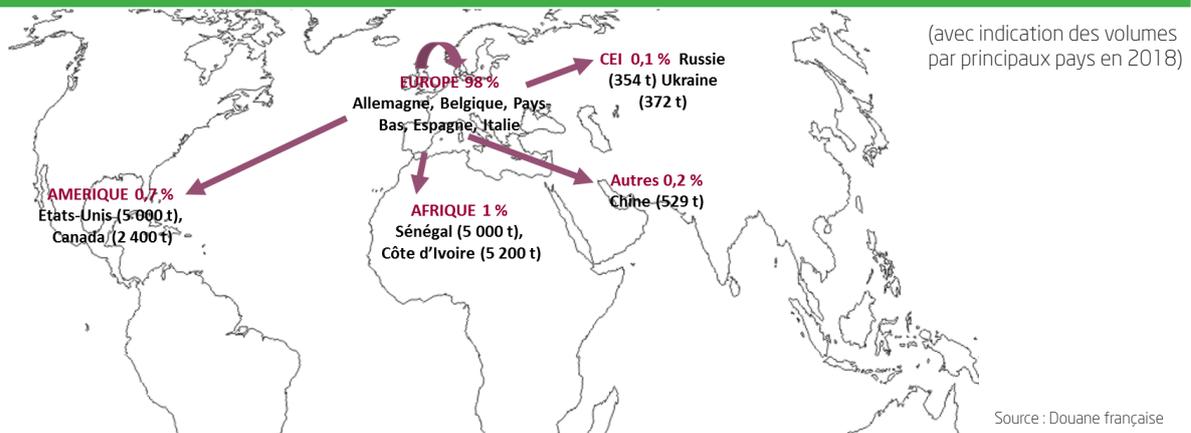
Poids relatif en valeur (moyenne 2009-2018) des différents légumes dans les exportations (hors pommes de terre)



Source : Douane française



PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT



Source : Douane française



FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS

Fiche filière

À retenir

La filière représente
35 % du total de la production nationale de légumes
20 % du total de la production nationale des fruits



ORGANISATION

La filière des légumes transformés s'appuie sur des productions agricoles dédiées aux industries. La filière des fruits transformés s'appuie quant à elle, soit sur des vergers dédiés (prune d'ente ou bigarreaux), soit sur des fruits (pomme, abricot, poire, pêche nectarine, mirabelle ou cassis) provenant des vergers de la filière frais.

Les acteurs des fruits et légumes transformés sont regroupés au sein d'associations :

- L'association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés (ANIFELT) qui regroupe six filières spécifiques : la betterave rouge (ADIB), les bigarreaux d'industrie, la pêche, la poire d'industrie, confits et en conserve (ANIBI), le champignon de couche (ANICC), le pruneau (BIP), la tomate d'industrie (SONITO), 15 légumes verts en conserve et surgelés (UNILET). Chacune de ces filières est organisée sous forme d'interprofessions courtes, dans un schéma vertical fondé sur la spécialisation variétale, l'implication directe des acteurs économiques (producteurs et transformateurs) et la contractualisation avant campagne.
- L'association française interprofessionnelle des fruits et légumes à destinations multiples (AFIDEM), membre associé à INTERFEL et qui recouvre les filières de production de pommes, abricots, pêches, poires, prunes mirabelles, reines-claudes et cassis pour l'approvisionnement des usines de transformation sur les segments de marchés des compotes, confitures, fruits surgelés, jus de fruits, liqueurs, alcools et autres utilisations (préparations de fruits ...).



PRODUCTION

- On compte 6 000 exploitations spécialisées en production de légumes dédiés à l'industrie et 27 600 exploitations produisant des fruits (dont une partie destinée à la transformation). Le chiffre d'affaires agricole de la filière fruits et légumes transformés est estimé à 1 milliard d'euros.

La filière des légumes en conserve et surgelés est une filière très organisée ; elle rassemble 19 groupements de producteurs (4 en Bretagne, 6 en Nord-Picardie, 2 dans le Centre, 7 dans le Sud-Ouest), qui couvrent les 15 principaux légumes cultivés en France sous contrat pour l'industrie (conserve et surgelés) : haricots verts et beurre, pois, carottes, épinards, flageolets, brocolis, choux-fleurs, salsifis, oignons, betteraves, navets, courgettes, céleris branche et rave.

En 2018, la production agricole des principaux fruits et légumes à destination de l'industrie s'élève à :

- 874 000 tonnes de légumes (hors maïs),
- 159 000 tonnes de maïs doux,
- 196 000 tonnes de tomates*,
- 49 000 tonnes de champignons de couche,
- 33 000 tonnes de Prunes d'Ente,
- 8 000 tonnes de Bigarreaux d'industrie*.

Sources : ANIFELT / UNILET - * données 2017 pour les tomates et bigarreaux d'industrie



TRANSFORMATION

Les volumes produits en fruits et légumes transformés approvisionnent 144 unités de transformation. Ce secteur représente environ 30 000 emplois directs. Le chiffre d'affaires industriel est estimé à 2,9 milliards d'euros.

La filière des légumes transformés (conserves et surgelés) se regroupe autour de 23 sites de transformation (8 en Bretagne, 8 dans les Nord-Picardie-Centre et 7 dans le Sud-Ouest).

Les fabrications s'élèvent à 537 000 tonnes $\frac{1}{2}$ brut de légumes appertisés et 378 000 tonnes de légumes surgelés.

Le secteur des fruits transformés comprend à la fois des produits de grande consommation (PGC) comme les jus de fruits, compotes, confitures et des produits alimentaires intermédiaires (PAI), comme les purées, concentrés, fruits surgelés, etc. Les entreprises françaises de fruits transformés sont globalement très orientées vers les produits de grande consommation avec des marques fortes (compotes, confitures, etc.). On peut également signaler l'existence d'un tissu artisanal actif. Les fabrications se montent à 586 000 tonnes concernant le secteur des fruits (confiture, compote, fruits au sirop, purée, produits à base de marron).

La pomme est de loin le premier fruit transformé en France. Le secteur des compotes, très dynamique, domine ce secteur en croissance depuis une vingtaine d'années. On peut constater une progression des produits allégés et sans sucre ajouté (SSA). Ces derniers représentent 35 % des fabrications en 2016 et leur progression a été de 63 % entre 2011 et 2016.

Sources : ANIFELT / UNILET / AFIDEM

CONSOMMATION

En 2018, par rapport à 2017, en volume, la consommation française de légumes en conserve est relativement stable à domicile mais baisse de 1,7 % en restauration hors domicile.

Le marché à la consommation des légumes surgelés est en légère baisse, la part de la consommation à domicile ayant augmenté de 1 % alors que la part des volumes achetés en restauration a baissé de 1,9 %.

La consommation de compotes est en progression tant chez les enfants que chez les adultes ; ce segment tire la croissance de la catégorie fruits et jus de fruits.

Sources : UNILET / AFIDEM

ÉCHANGES

Les produits les plus exportés sont : les petits pois, les haricots verts et les mélanges de légumes en conserve et surgelés, la confiture, les compotes, la choucroute, les champignons, les pruneaux, les cerises confites...

Les importations couvrent majoritairement des produits « exotiques » que les conditions climatiques nationales ne permettent pas de produire et des espèces fruitières et légumières nécessitant, soit au stade de récolte, soit au stade de préparation industrielle, une importante main d'œuvre.

Les produits les plus exposés à la concurrence internationale sont la tomate en conserve, en concentré, en sauce, les haricots verts en conserve (cueillis main / rangés main), certains légumes surgelés, ou encore les champignons en conserve.

En 2018, la France a importé 339 200 tonnes ½ brut de légumes en conserve (maïs doux compris) pour un montant total de 381,1 millions d'euros et a exporté 358 000 tonnes ½ brut pour un montant de 339,6 millions d'euros.

Le solde des échanges en 2018 est positif en volume mais négatif en valeur.

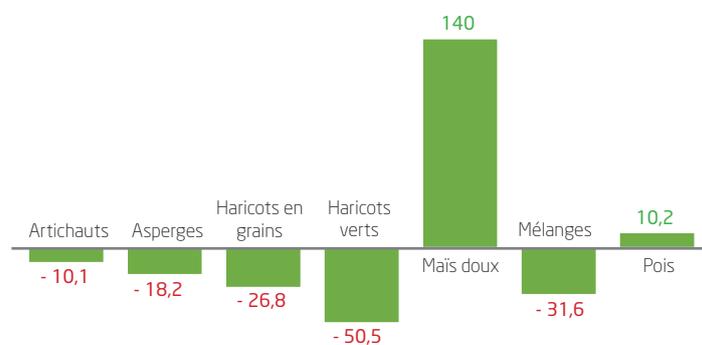
Les volumes exportés sont en légère hausse (+ 2 %) soit 5 800 tonnes ½ brut, alors que les volumes importés diminuent de 6 % (- 20 300 tonnes ½ brut). Seuls deux légumes en conserve sont excédentaires : les pois et le maïs doux. Le déficit en haricots verts augmente et celui des mélanges de légumes est stable.

Cette même année, la France a importé 490 300 tonnes de légumes surgelés pour un montant total de 397,9 millions d'euros et a exporté 235 000 tonnes pour un montant de 203,6 millions d'euros.

Le solde des échanges en 2018 est négatif en volume et en valeur.

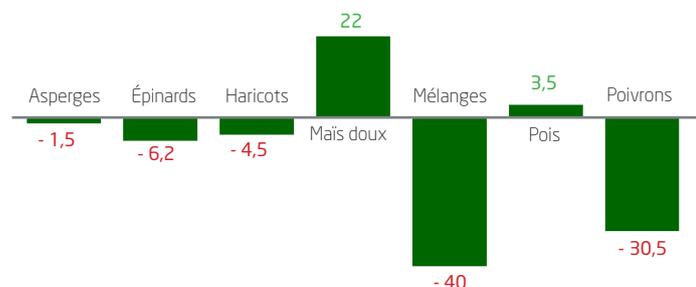
Les exportations de pois et de haricots continuent de reculer, néanmoins la situation des mélanges bien que déficitaires, continue de s'améliorer.

Solde des échanges de légumes en conserve en volume en 2018 (milliers de tonnes ½ brut)



Source : UNILET

Solde des échanges de légumes surgelés en volume en 2018 (milliers de tonnes)



Source : UNILET

Concernant les fruits, la balance commerciale est négative pour les fruits congelés, les fruits au sirop et les fruits au naturel, par contre elle est positive pour les confitures, les compotes et les purées.

Source : AFIDEM



POMME DE TERRE

Fiche filière

À retenir

7,9 millions de tonnes récoltées (plants y compris)
2^e producteur européen
1^e exportateur mondial en frais
+ 454 millions d'euros



ORGANISATION

Le secteur de la pomme de terre en France se segmente en différentes filières ayant leur propre organisation :

- La filière plant de pommes de terre qui est représentée par la FN3PT (Fédération nationale des producteurs de plants de pomme de terre).
- La filière pomme de terre de consommation en frais qui regroupe la pomme de terre de conservation, la pomme de terre de demi-saison, ainsi que la pomme de terre nouvelle ou primeur. Cette filière est représentée par le CNIPT (Comité interprofessionnel de la pomme de terre) et la production est orientée vers le marché du frais.
- La filière féculé qui est représentée par le GIPT (Groupement interprofessionnel de la pomme de terre transformée). Le secteur féculé a longtemps fait l'objet d'une Organisation commune de Marché en Europe avec des outils de gestion du marché (prix minimum, contingents, primes aux producteurs, aux féculiers...). Ces dispositions réglementaires ont pris fin en 2012. La filière française a, depuis, mis en place un cadre contractuel renforcé pour gérer les conditions générales d'achat des pommes de terre destinées à l'industrie de la féculerie, au travers d'un accord interprofessionnel.
- La filière pomme de terre transformée qui est également représentée par le GIPT, dont la production se destine aux industries (frites surgelées, chips, purées déshydratées, etc...).



PRODUCTION

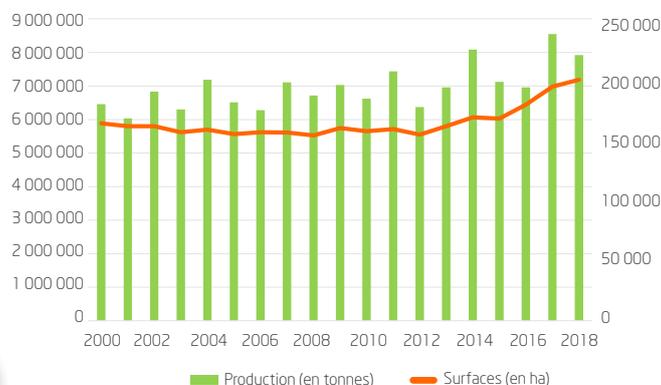
En 2018 :

- 23 000 exploitations produisent des pommes de terre
- 199 558 ha cultivés
- 7,9 millions de tonnes récoltées dont :
 - 684 000 tonnes de plants certifiés et dessus de plants
 - 957 000 tonnes de féculières
 - 253 000 tonnes de nouvelles ou primeurs
 - 5 966 000 tonnes de conservation et demi-saison

La France est en 2018, le 2^e producteur de l'Union européenne à 28, derrière l'Allemagne.

Source : Agreste, Eurostat, GIPT

Surfaces et volumes de production de pommes de terre en France



Source : Agreste, Eurostat, GIPT



TRANSFORMATION

Produits transformés à base de pommes de terre :

L'approvisionnement des usines françaises sur la campagne 2018/19 s'élève à 1 262 000 tonnes de pommes de terre dont :

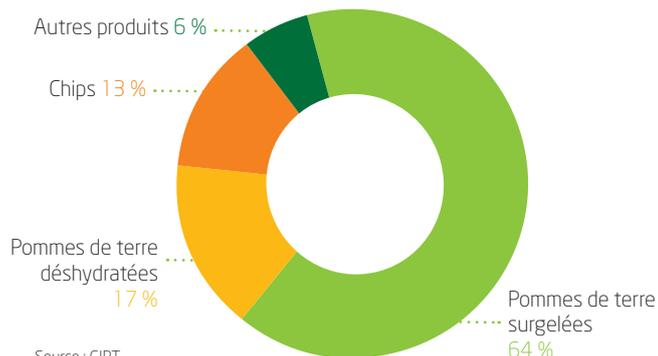
- 958 000 tonnes produites sous contrat,
- 152 000 tonnes achetées sur le marché libre
- 153 000 tonnes importées

Fécule de pommes de terre :

Sur la campagne 2018/19, on dénombre 1 286 producteurs sous contrat ; une livraison d'un volume autour de 1,3 million de tonnes de pommes de terre pour les deux usines françaises qui fabriquent 190 000 tonnes de féculé. En 2018, la féculé native est utilisée à 70 % par l'industrie agro-alimentaire, 24 % par la papeterie/cartonnerie et 6 % par la chimie/pharmacie.

Source : Insee - GIPT

Répartition des tonnages valorisés de pommes de terre transformées - campagne 2018/19



Source : GIPT



CHIFFRES D'AFFAIRES

En 2018, le chiffre d'affaires de la production de pommes de terre s'élève à 3,5 milliards d'euros.

Source : Insee - comptes de l'agriculture

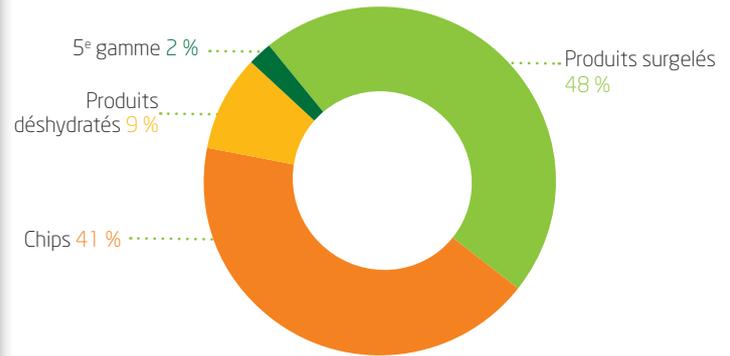


CONSOMMATION

- En 2018, les achats de pommes de terre à l'état frais des Français pour leur consommation à domicile est de 24 kg/an/ménage pour environ 24 € dépensés. La pomme de terre à l'état frais est consommée par 91 % des Français.
- En ce qui concerne les pommes de terre transformées, les achats des Français pour leur consommation à domicile est de 18 kg/an/ménage pour environ 29 € dépensés. La pomme de terre transformée est consommée par 94 % des Français.
- Les achats pour la consommation en restauration hors domicile s'élèvent à environ 474 milliers de tonnes (dont 19,4 % pour la pomme de terre fraîche, 60,5 % pour la pomme de terre transformée, 16,5 % pour la pomme de terre surgelée et 3,5 % pour la féculé).
- Sur la campagne 2018/19, pour les produits transformés à base de pommes de terre, la consommation apparente des Français s'est élevée à environ 2,1 millions de tonnes en équivalent pomme de terre fraîche.

Source : Panel Kantar pour FranceAgriMer, Cnipt, Gipt

Répartition des achats des ménages pour les produits transformés à base de pommes de terre en 2018/19 (en sommes dépensées)



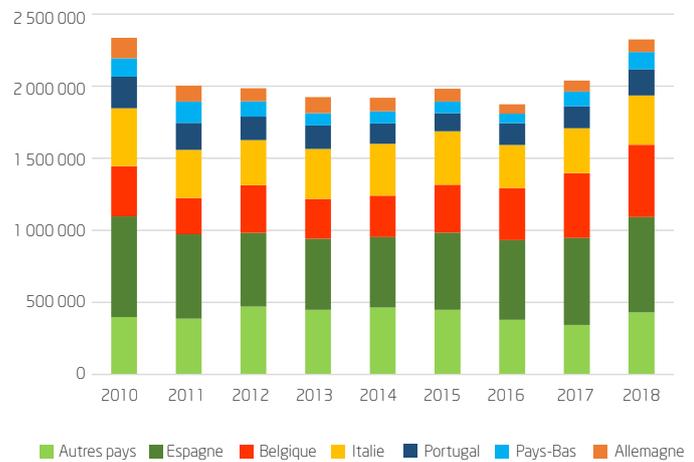
Source : Panel Kantar pour FranceAgriMer, Cnipt, Gipt



ÉCHANGES

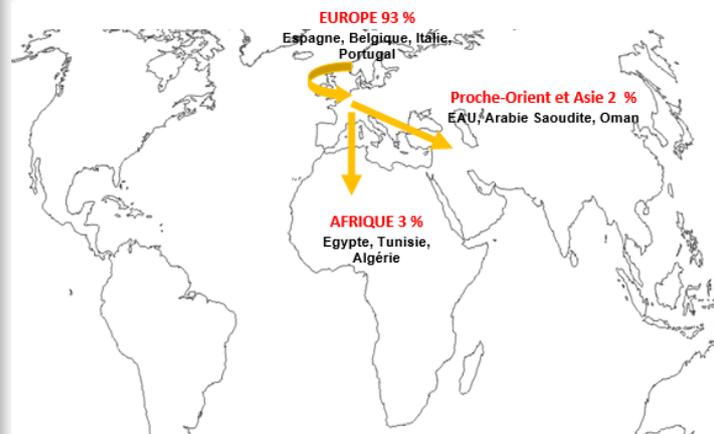
- Excédent** de + 454 millions d'euros pour les pommes de terre à l'état frais (plants compris) sur l'année 2018
- Déficit** de - 340 millions d'euros pour les produits transformés à base de pommes de terre en 2018
- La France est le 1^{er} exportateur mondial en volume de pommes de terre fraîches avec 2,3 millions de tonnes exportées en 2018 et le 2^e en valeur avec 547 millions d'euros. Cette très bonne performance à l'export s'explique en partie par la qualité de la production française qui répond aux standards de commercialisation de l'Europe (lavabilité, calibrage, conservation...) aussi bien pour le marché du frais que pour les industries (notamment belges et néerlandaises qui s'approvisionnent en France).
- Le plant de pommes de terre français s'exporte également très bien (2^e exportateur mondial) que ce soit au sein de l'UE ou vers les pays tiers. Le taux de certification officielle du plant français, qui s'élève à environ 85 %, place la France en 4^e position mondiale derrière les États-Unis, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. L'organisation de la filière française pour exporter est aussi à l'origine de ce très bon positionnement à l'export.
- La France est le 4^e exportateur européen de pommes de terre transformées en 2018 en valeur et le 6^e exportateur mondial. La France a importé près de 2,4 millions de tonnes de pommes de terre transformées (en équivalent pomme de terre fraîche) en 2018 pour près de 748 millions d'euros.
- La France exporte ses volumes en frais quasi-exclusivement vers l'UE : 98 % des volumes de pommes de terre primeur, 94 % des pommes de terre féculières, 97 % des pommes de terre de conservation. En revanche, elle exporte 49 % des plants de pommes de terre en dehors de l'UE (Tunisie, Égypte et Algérie notamment : 25 %).

Exportations françaises de pommes de terre à l'état frais (plants compris) par destination en tonnes



Source : Douane française

PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT (2018)



*Pomme de terre à l'état frais : de conservation, primeur, féculière, plants de pomme de terre
Source : Douane française



VIN

Fiche filière

À retenir

Le vignoble français : 744 812 ha
3^e vignoble mondial avec 10 % derrière l'Espagne et la Chine
La production française : 49,4 millions d'hl de vin
2^e producteur mondial avec 17 % derrière l'Italie
30 % des vins produits en France exportés :
3^e pays exportateur mondial de vin en volume et 1^{er} en valeur
L'excédent commercial des vins et spiritueux :
+ 8,4 milliards d'€
2^e poste excédentaire de la balance commerciale française



ORGANISATION

Les producteurs de vin sont organisés en coopératives (606 caves coopératives pour 50 % des volumes vinifiés en France hors Cognac) et en caves particulières. Les négociants (1 050 négociants vinificateurs) achètent le raisin, le vin en vrac ou le vin en bouteille, et vinifient pour partie eux-mêmes les raisins achetés ou produits sur leurs propres domaines.

Ces deux familles de la filière s'organisent en 25 interprofessions regroupant les indications géographiques maillant l'ensemble des vignobles, et au niveau national avec une interprofession pour les vins sans indication géographique. Ces interprofessions financent des actions de promotion de leurs vins, de suivi des marchés ou encore des activités de recherche et développement, dont une partie en cofinancement de crédits publics nationaux ou communautaires.



PRODUCTION

Cultivée sur 1,3 % du territoire national, la vigne tient une place spécifique dans la production agricole car la production du vin est l'un des principaux symboles de la gastronomie et de l'art de vivre « à la française ». Elle permet tous les ans à 65 000 exploitations de produire une moyenne de 45 millions d'hectolitres de vins. En 2018, la production de vin s'est élevée à 49,4 millions d'hl répartis entre :

- une production de vins d'appellations d'origine protégée (AOP ou AOC en France) de 22,4 millions d'hl pour une surface en production de 442 562 ha,
- une production de vins à indications géographiques protégées (IGP) de 12,6 millions d'hl pour une surface en production de 193 358 ha,
- une production de vins sans indication géographique (« Vin de France ») qui s'élève à 4,5 millions d'hl pour une surface en production de 30 939 ha,
- et une production de vins aptes à la production de Cognac de 9,8 millions d'hl sur 75 992 ha en production.



COMMERCIALISATION

Le premier stade de commercialisation est celui des marchés à la production sur lesquels les acteurs de la filière peuvent acheter et vendre des vins en « vrac » ou en bouteilles.

Pour la campagne 2018/19 (août à juillet), on constate une hausse des transactions vrac en volume (près de 10 millions d'hl échangés). Cette évolution est fortement liée à la production 2018 importante qui a permis de redynamiser les échanges, après une campagne 2017 au ralenti.

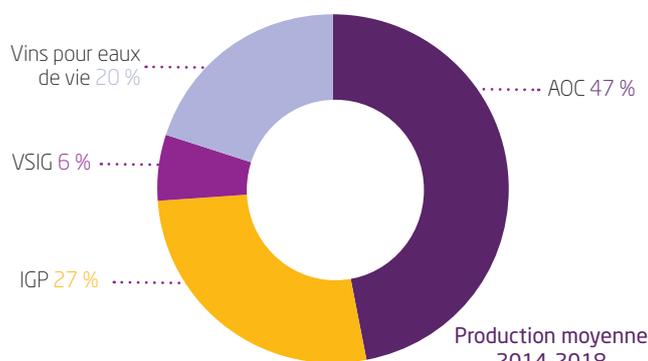


CHIFFRE D'AFFAIRES

La production viticole (hors subvention) est estimée, tous vins confondus, à près de 14 milliards d'euros⁽¹⁾. Les entreprises de l'aval de la filière vin représenteraient un chiffre d'affaires global de 17 milliards d'euros⁽²⁾.

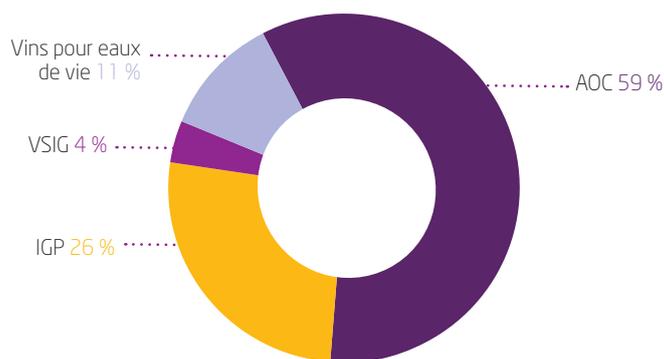
Sources : (1) Comptes de l'agriculture 2018 INSEE, (2) Fédération des exportateurs de vin et spiritueux

Répartition de la production viticole en volume en 2018 par catégories de vin



Source : DGDDI

Répartition de la surface viticole en production en 2018 par catégories de vin



Source : DGDDI



CONSOMMATION

La France maintient sa deuxième place des plus grands pays consommateurs de vin en 2018, précédée par les États-Unis. D'après l'OIV, la consommation de vin en France atteint 26,8 millions d'hectolitres en 2018, en diminution par rapport à 2017, soit environ 40 l/habitant/an. Les Français achètent l'essentiel des vins qu'ils consomment à domicile en grande distribution (environ 70 % des achats de vin). En 2018, les ventes de vins dans ce secteur baissent en volume et se stabilisent en valeur par rapport à 2017. Par couleur, les ventes de vins tranquilles en volume se décomposent ainsi : 48 % de vin rouge, 19 % de vin blanc, 33 % de vin rosé. Par rapport à 2017, les ventes sont en baisse toutes couleurs confondues en volume. En revanche, en valeur, seuls les vins rouges sont en recul.

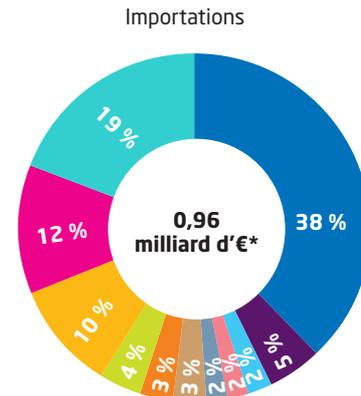
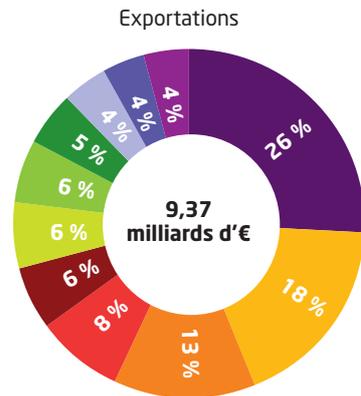
L'année 2018 a été particulièrement atypique pour le commerce extérieur français : le manque de disponibilités en vin européen, suite à la faible récolte 2017, a conduit à un renchérissement des prix. Les exportations françaises de vin, comme les importations, sont concernées avec une baisse marquée des volumes conjuguée à une forte valorisation.

En 2018, les exportations françaises de vin représentent 14,09 millions d'hectolitres pour 9,4 milliards d'euros. La France reste donc, malgré tout, le troisième plus grand pays exportateur de vin dans le monde en volume et le premier en valeur. Ses vins se situent sur un segment plus haut de gamme que ses principaux concurrents. En 2018, les vins AOP tranquilles et le Champagne sont les deux catégories de vin qui contribuent le plus à la valeur des exportations, respectivement 48 % et 31 %. En volume en 2018, la part de marché de la France dans les exportations mondiales reste assez stable. Néanmoins, l'offre française est de plus en plus concurrencée sur ses principaux marchés à l'export, notamment sur son offre en milieu et entrée de gamme. Les quatre principaux pays qui assurent la moitié des débouchés des exportations françaises en volume sont dans l'ordre : l'Allemagne, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Chine.

Or, la conjoncture en 2019 sur ces marchés offre des perspectives peu optimistes : la politique fiscale américaine qui touche directement les exportations de vins français, le ralentissement de l'économie chinoise, la situation politique instable à Hong-Kong et les incertitudes liées au Brexit au Royaume-Uni, tout ceci aura des conséquences sur les exportations françaises de vin à court terme.

La France importe en majorité des vins en vrac et sans indication géographique, ce qui lui permet de couvrir une demande en vin d'entrée de gamme pour laquelle l'offre française est limitée. En 2018, les importations françaises de vin s'élèvent au global à 963 millions d'€, un nouveau record après 4 années de hausses continues. Dans le même temps, les volumes affichent une baisse marquée avec seulement 7 millions d'hl de vin importés. Or, les pays de l'UE constituent la majorité des imports français (88 %), avec en premier lieu les vins d'Espagne, qui représentent à eux seuls, 67 % des vins importés en France. Une meilleure disponibilité et compétitivité prix des vins des Pays tiers explique que les importations françaises se soient davantage tournées en 2018 vers ces destinations. À noter enfin qu'une petite part des importations françaises correspond à la réimportation de vin français (1,4 %).

Le solde 2018 de la balance commerciale française des vins reste largement positif et affiche un excédent d'environ 8,4 milliards d'euros.

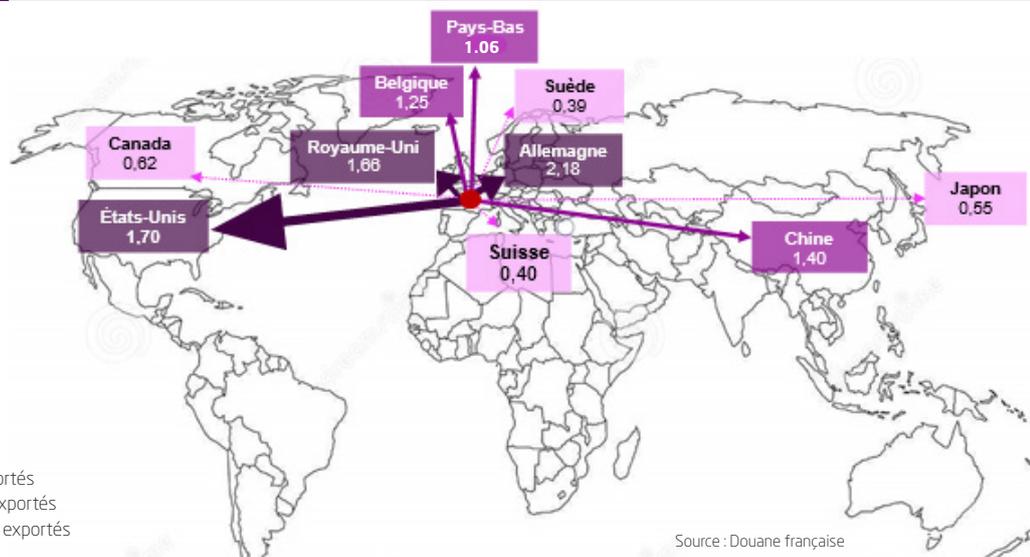


*dont 0,08 milliard d'€ de réimportations

- Autres pays
- États-Unis
- Royaume-Uni
- Allemagne
- Chine
- Chili
- Japon
- Hong-Kong
- Canada
- Belgique
- Singapour
- Espagne
- Argentine
- Nouvelle-Zélande
- Afrique du sud
- Canada
- Portugal
- Italie

Source : Douane française

LES 10 PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT (2018)



Source : Douane française



SPIRITUEUX

Fiche filière

À retenir

9,8 millions d'hl de spiritueux issus de vins produits en 2018.
2^e pays européen producteur et exportateur de spiritueux derrière le Royaume- Uni.
Moins de 1 % du Cognac produit est consommé sur le territoire.
Les vins et spiritueux sont le 2^e poste excédentaire de la balance commerciale française et le 1^{er} pour les produits agroalimentaires.
Solde des spiritueux excédentaire de + 3,3 milliards d'euros.



ORGANISATION

Les deux grandes productions de spiritueux d'AOC (Cognac et Armagnac) sont très concentrées géographiquement et très structurées allant de la production de raisin à l'exportation, en passant par les métiers de vinification et de distillation, autour de leurs interprofessions respectives.

En revanche, les autres spiritueux produits en France (Brandies notamment) sont produits en très grande majorité à partir de vins industriels importés.



PRODUCTION

Les spiritueux sont obtenus par distillation, macération ou infusion de produits d'origine agricoles (fruits, céréales,...). À la suite de ce traitement, certains sont vieillis en fûts.

La production française repose majoritairement sur la production de Cognac avec 75 992 ha en production, soit plus de 10 % de la surface de production de raisin de cuve en France. Il est produit exclusivement dans la région de Cognac à base de cépage Ugni blanc. L'Armagnac est la deuxième production de spiritueux et représente environ 2 000 ha en production. En 2018, 9,8 millions d'hl de vin destiné à la production de Cognac et d'Armagnac ont été produits.



COMMERCIALISATION

En 2018, les ventes totales de spiritueux en GMS ont représenté 4,72 milliards d'euros, en légère baisse. En volume, la consommation de spiritueux sur le secteur des CHR a diminué de 1,4 % pour atteindre 28,7 millions d'hl.

Source : fédération française des spiritueux



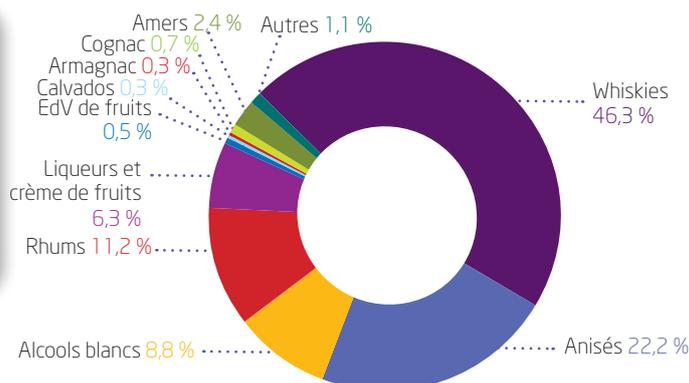
CONSOMMATION

La consommation de spiritueux en France est stable depuis 50 ans et s'élève en 2018 à 3,03 millions d'hl.

Deux catégories se démarquent en termes de consommation : les rhums et les gins qui progressent aussi bien en valeur qu'en volumes vendus.

Les whiskies et les anisés représentent à eux deux 69 % de la consommation française de spiritueux.

Ventes en grande distribution de boissons spiritueuses en 2018



Source : Fédération française des spiritueux, Nielsen



CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des entreprises du secteur des eaux de vie de vin (Cognac, Armagnac et Brandies) est estimé à 9,15 milliards d'euros.

Source : Fédération Française des Spiritueux, chiffre d'affaire France : ventes TTC - GMS et CHR



ÉCHANGES

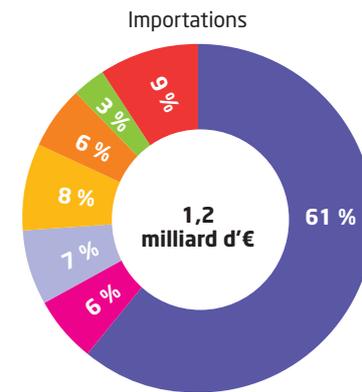
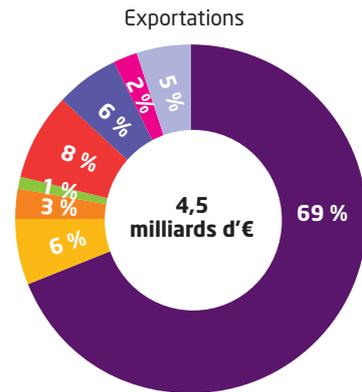
Traditionnellement la France est exportatrice nette de spiritueux. Sa balance commerciale, en croissance, atteint ainsi 3,32 milliards d'euros en 2018 et son solde des échanges est très nettement positif.

Les exportations françaises de spiritueux ont suivi une progression à la hausse à la fois en volume et en valeur, de 2 %, par rapport à l'année 2017. On observe donc une inversion de la tendance, qui, jusqu'en 2015, était à l'érosion des quantités exportées par la France tandis que les valeurs n'ont cessé de grimper depuis 2009. En 2018, c'est le Cognac qui demeure le spiritueux le plus exporté, en représentant plus du quart des volumes exportés par la France et 67 % des valeurs. Ce sont les États-Unis, premier marché en volume et en valeur des exportations françaises, en progression, qui en sont le premier débouché. La Vodka est la 2^{ème} catégorie de spiritueux exportés par la France, soit 21 % des volumes. À noter en 2018 que la Chine, marché jusqu'ici dynamique pour les exportations françaises de spiritueux, affiche une baisse marquée en volume comme en valeur par rapport à 2017. Le ralentissement de l'économie chinoise pourrait expliquer ce phénomène.

Dans le même temps, les importations françaises de spiritueux, qui restent bien en deçà en valeurs (1,2 milliard d'euros), représentent un volume tout de même important (1,93 million d'hectolitres).

Les importations proviennent pour plus de la moitié du Royaume-Uni et concernent essentiellement le Whisky, pour 57 % des volumes.

Échanges commerciaux de la France en valeur en 2018

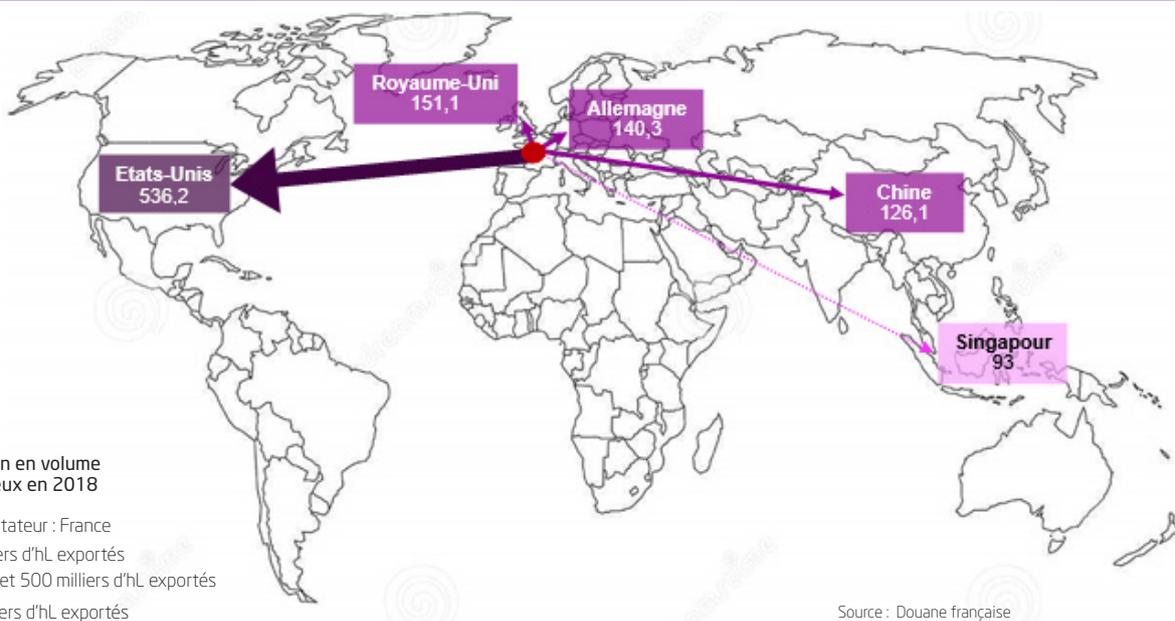


- Cognac
- Liqueurs
- Autres spiritueux
- Gin et genevièvre
- Vodka
- Whiskies
- Rhum
- Eaux-de-vie ou marc de raisin

Source : Douane française



5 PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT (2018)





BIOÉTHANOL

Fiche filière

À retenir

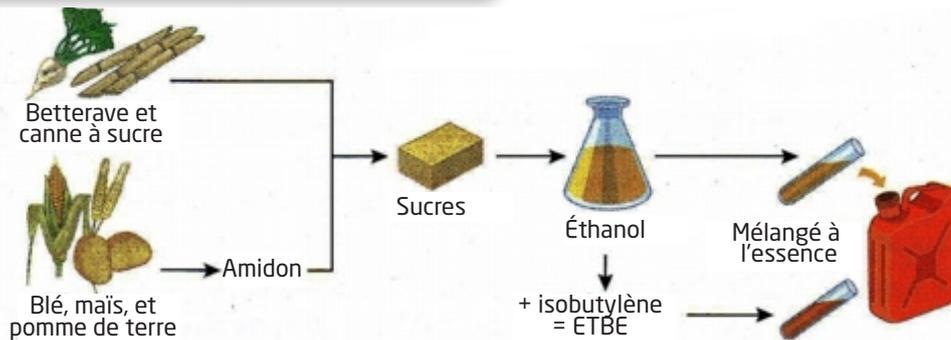
- 1^{er} pays producteur de bioéthanol de l'Union européenne
- 6^e producteur mondial de bioéthanol
- 7,5 % de taux d'incorporation (part énergie PCI) obligatoire nationale



DESCRIPTION

- Les biocarburants sont issus de la transformation des matières premières organiques non fossiles. Dans le contexte actuel de raréfaction et de volonté de se passer des énergies fossiles, les sources d'énergie renouvelable telles que les biocarburants, apparaissent comme une des solutions aux problématiques énergétiques inhérentes au domaine des transports.
- Le bioéthanol est issu de la fermentation des sucres contenus dans les végétaux (essentiellement betterave à sucre, canne à sucre, céréales telles que maïs, blé, seigle, triticale...). L'alcool brut obtenu est ensuite distillé et déshydraté pour obtenir du bioéthanol. Il est finalement incorporé à l'essence, à des taux variables selon la politique des États : d'environ 6 % en Europe jusqu'à 30 % au Brésil (ratio énergie) ; le bioéthanol peut même être utilisé seul ou dans n'importe quelle proportion de mélange avec l'essence dans les véhicules « flex fuel ».

Schéma de production du bioéthanol



ORGANISATION

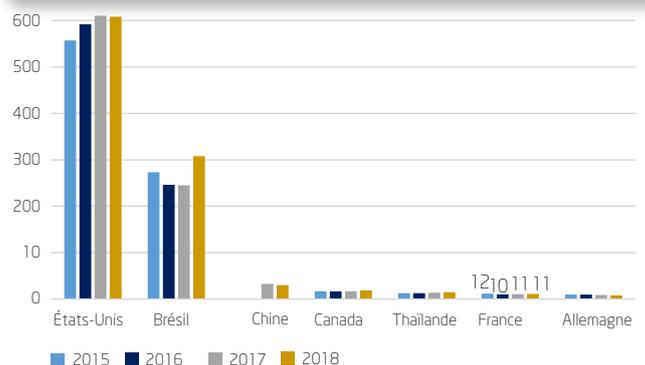
- La France produit son bioéthanol principalement à partir de betterave et de céréales. En 2018, la production est ainsi composée d'environ 36 % d'éthanol de betterave, de 40 % d'éthanol de blé, de 21 % d'éthanol de maïs et de 3 % d'éthanol de marc et de lie de raisin.
- En France, il existe de grandes usines construites pour l'essentiel en 2008 qui produisent la majorité de l'éthanol valorisé en carburant. Les usines françaises produisent en moyenne 1,7 million d'hectolitres (Mhl) en 2018. La concentration des acteurs reste forte avec 75 % de la production nationale détenus par les 3 principaux industriels en 2018 (Tereos, Cristanol, Abengoa).
- La filière bioéthanol française représente environ 4 500 emplois directs depuis la production des semences, la transformation en bioéthanol et son acheminement vers les dépôts pétroliers, et environ 1 500 emplois indirects.



PRODUCTION

- Avec 11,4 Mhl de bioéthanol carburant produit en 2018, la France est le premier producteur de l'UE devant l'Allemagne (8 Mhl) et le 6^e producteur mondial, loin derrière les leaders que sont les États-Unis (608 Mhl) et le Brésil (308 Mhl).
- Le déploiement du bioéthanol est conditionné par la politique de soutien national pour favoriser son incorporation dans les carburants. En France, le taux d'incorporation (part énergie PCI) obligatoire est de 7,5 % pour le bioéthanol en 2018.

Production de bioéthanol (en millions hl)

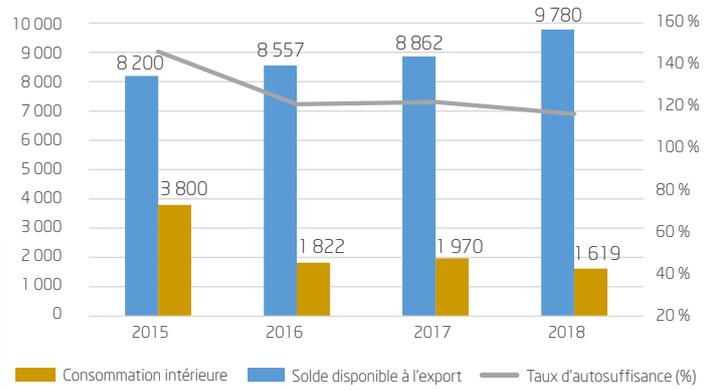


Source : FranceAgriMer, d'après veille concurrentielle 2019



CONSOMMATION

- La consommation intérieure du bioéthanol qu'il soit importé ou produit localement, avec des matières premières locales ou importées s'élève à 9,8 Mhl en 2018 en hausse de 10 % par rapport à 2017.
- Les volumes produits et importés sont en mesure de combler la demande intérieure française en bioéthanol et de dégager un solde disponible à l'export. Le seuil d'autosuffisance a été dépassé (117 % en 2018) permettant ainsi au pays d'être compétitif à l'export.



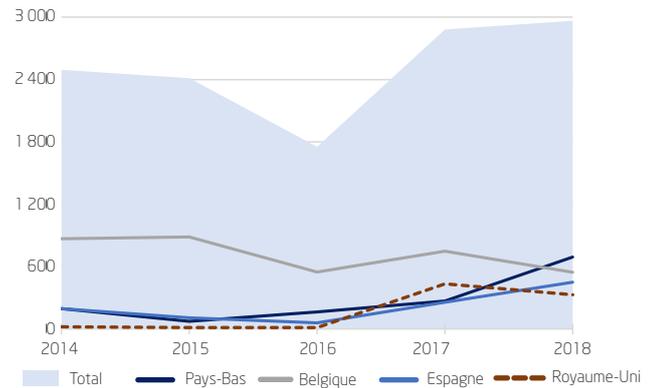
Source : FranceAgriMer, d'après veille concurrentielle 2019



ÉCHANGES

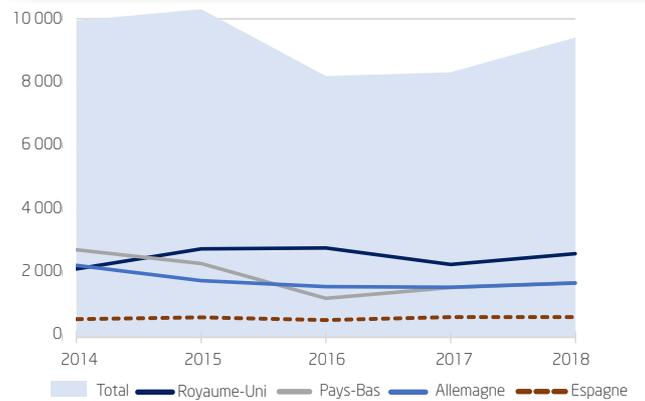
- En 2018, les importations françaises d'alcool éthylique non dénaturé (tout d'éthanol confondu) s'élèvent à près de 3 Mhl + 3 % par rapport à 2017 avec 86 % des importations provenant de pays de l'UE. Les principaux fournisseurs de la France sont les Pays-Bas (23 %) des importations en 2018, suivi de la Belgique (18 %), de l'Espagne (15 %) et du Royaume-Uni (11 %).
- Les exportations françaises d'alcool éthylique non dénaturé (tout éthanol confondu) atteignent 9,4 Mhl en 2018 (+ 13 % par rapport à 2017) avec 95 % des exportations destinées aux pays de l'UE. Le Royaume-Uni reste la principale destination avec 28 %, des exportations françaises en 2018, suivi de l'Allemagne et des Pays-Bas (chacun 18 %) et enfin de l'Espagne (7 %).
- Les négociations autour du Brexit et leurs conséquences douanières sont toujours suivies de près par la filière. La nouvelle date butoir du départ du Royaume-Uni en sein de l'UE est fixée au 31 janvier 2020 (avec possibilité d'un report de 3 mois), si aucun accord d'échanges n'est trouvé les frontières douanières seront rétablies.

Importations françaises d'alcool éthylique non dénaturé (en milliers hl)



Source : Eurostat

Exportations françaises d'alcool éthylique non dénaturé (en milliers hl)



Source : Eurostat



PRINCIPAUX MARCHÉS À L'IMPORT - EXPORT 2018

Exportations Alcool éthylique non dénaturé (en milliers hl)

Royaume-Uni	2 623
Pays-Bas	1 710
Allemagne	1 701
Espagne	638
Suède	568
Belgique	313
Total	9 413

Importations Alcool éthylique non dénaturé (en milliers hl)

Pays-Bas	694
Belgique	546
Espagne	450
Royaume-Uni	329
Allemagne	292
Italie	222
Total	2 966

Source : Eurostat



BIOGAZOLE

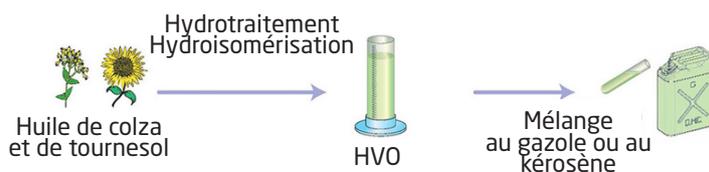
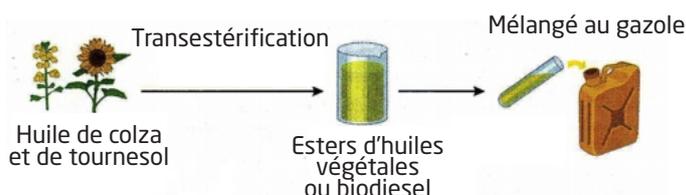
Fiche filière

À retenir
2^e pays producteur de biogazole de l'Union européenne
5^e producteur mondial de biogazole
7,7 % de taux d'incorporation (part énergie) obligatoire nationale

DESCRIPTION

- Les biocarburants sont issus de la transformation des matières premières organiques non fossiles. Dans le contexte actuel de rareté et de volonté de se passer des énergies fossiles, les sources d'énergie renouvelable telles que les biocarburants, apparaissent comme une des solutions aux problématiques énergétiques inhérentes au domaine des transports.
- Le biogazole - ou ester méthylique d'acide gras - est obtenu par transestérification d'huile végétale brute (colza, soja, tournesol, palme) mais également d'huiles usagées, de graisses animales et de méthanol. Le nouveau procédé HVO - Huiles végétales hydrotraitées obtenues à partir de l'hydroisomérisation des huiles végétales brutes ou résiduelles usagées - émerge peu à peu sur le marché. Le biogazole est ensuite incorporé au gazole et peut être utilisé par des moteurs diesel classiques. Le biogazole peut être utilisé pur (B100) ou mélangé à du gazole avec des taux d'incorporation variables selon les pays : 30 % (B30), 7 % (B7).

Schéma de production de biodiesel



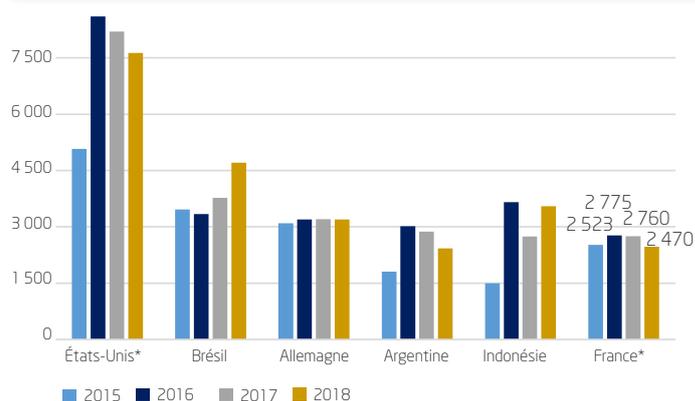
ORGANISATION

- La France tout comme les autres pays européens se fournit principalement en colza - issu de la production nationale - pour produire du biogazole (76 % en 2018) suivi du tournesol (4 %) et des graisses animales (2 %). Le reste du biogazole national - près de 20 %- provient de l'huile de palme importée en 2018.
- Les outils industriels (produisant en moyenne 255 milliers de tonnes de biogazole en 2018) construits pour l'essentiel en 2007, combinés à un taux d'utilisation très élevé des capacités de production font de la France une nation au tissu agro-industriel très structuré. Les principaux industriels en 2018 sont Avril, NordEster et Estener.
- La filière biogazole française représente environ 12 000 emplois directs depuis la production des semences, la transformation en biogazole et son acheminement vers les dépôts pétroliers, et environ 10 600 emplois indirects.

PRODUCTION

- Avec près de 2,5 millions de tonnes (Mt) de biogazole produit en 2018, la France est le 2^e producteur de l'UE après l'Allemagne et le 5^e producteur mondial dépassant l'Argentine (2,4 Mt) mais loin derrière l'Indonésie (3,6 Mt) qui a augmenté sa production cette année.
- Le déploiement du biogazole est conditionné à la politique de soutien national pour favoriser son incorporation dans les carburants. En France, le taux d'incorporation (part énergie) obligatoire est de 7,7 % pour le biogazole en 2018.

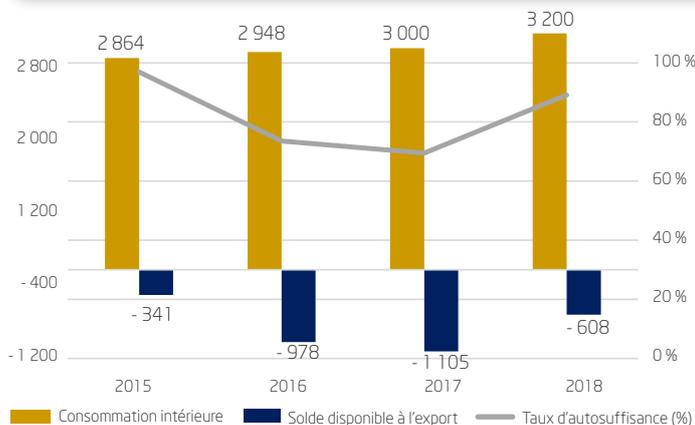
Production de biogazole (en milliers de tonnes)



Source : FranceAgriMer, d'après veille concurrentielle 2019

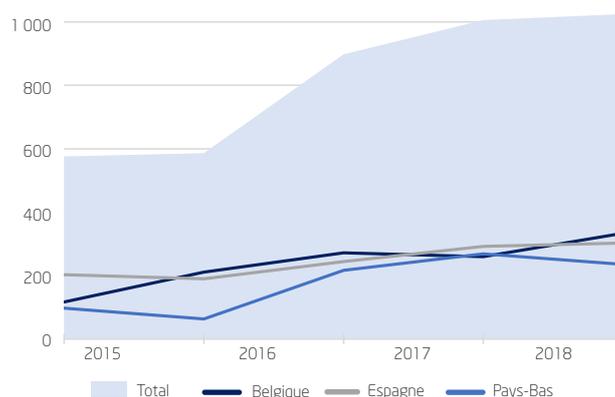
CONSOMMATION

- La consommation intérieure du biogazole qu'il soit importé ou produit localement, avec des matières premières locales ou importées s'élève à 3,2 Mt en 2018, en hausse de 6,7% par rapport à 2017.
- Cependant, les volumes produits et importés ne suffisent pas à combler la forte demande française liée à la consommation massive du parc important de véhicules diesel. Le solde disponible à l'export est déficitaire et le pays n'est pas autosuffisant en biogazole (81% en 2018).



Source : FranceAgriMer, d'après veille concurrentielle 2019

IMPORTATIONS FRANÇAISES DE BIOGAZOLE (EN MILLIERS DE TONNES)

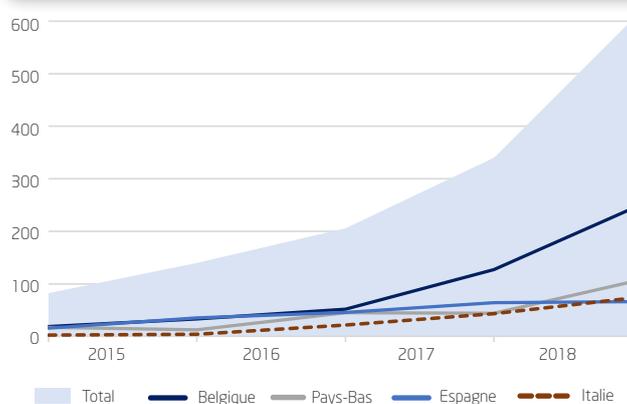


Source : Eurostat

ÉCHANGES

- En 2018, les importations françaises de biogazole et ses mélanges s'élèvent à un peu plus de 1 Mt (+ 2 % par rapport à 2017) avec l'essentiel des importations provenant de pays membres de l'UE. Les principaux fournisseurs de la France sont la Belgique (33 % des importations en 2018), l'Espagne (29,5 %) et les Pays-Bas (23 %).
- Les exportations françaises de biogazole et ses mélanges atteignent 622 milliers de tonnes en 2018 - en hausse de 83 % par rapport à 2017 - avec près de 90 % des exportations destinés aux pays de l'UE. La Belgique reste la principale destination et représente 40,5 % des exportations françaises en 2018, suivi des Pays-Bas (17 %) et de l'Italie (12 %).

EXPORTATIONS FRANÇAISES DE BIOGAZOLE (EN MILLIERS DE TONNES)



Source : Eurostat

PRINCIPAUX MARCHÉS À L'IMPORT - EXPORT 2018

Importations de biogazole (en milliers de tonnes)	
Belgique	334
Espagne	303
Pays-Bas	235
Allemagne	52
Italie	44
Total	1 025

Exportations de biogazole (en milliers de tonnes)	
Belgique	252
Pays-Bas	108
Italie	76
Espagne	66
Allemagne	13
Total	622

Source : Eurostat



CÉRÉALES

Fiche filière

À retenir

- 1^{er} producteur et exportateur européen de céréales
- 8^e producteur mondial de céréales
- 5^e exportateur mondial de blé tendre en 2018/19



ORGANISATION

- La filière céréalière française concerne une dizaine d'espèces dont quatre grandes productions : blé tendre, maïs, orges et blé dur.
- Très organisée, elle fait intervenir trois grands types d'acteurs : les producteurs (environ 300 000 exploitations spécialisées), les collecteurs (154 coopératives, 914 négociants) et les transformateurs (dont 394 moulins ayant écrasé des grains).



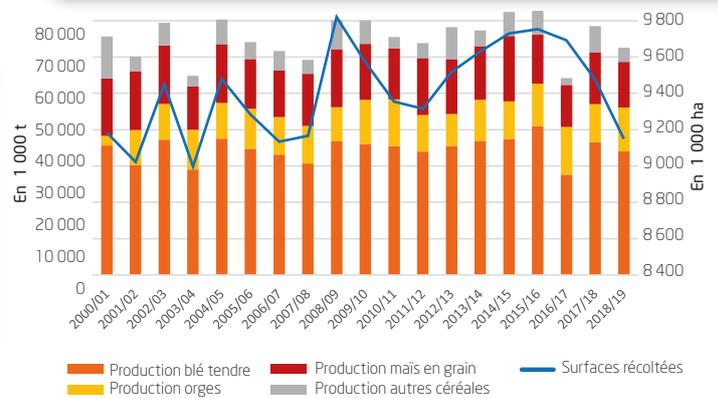
PRODUCTION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 9,4 millions d'hectares cultivés
- 66 millions de tonnes (Mt) de céréales produites
- Production céréalière largement dominée par le blé tendre (53 %), suivent le maïs (22 %) et les orges (18 %)
- Plus de 57 Mt de céréales sont collectées, soit 87 % de la récolte ; le reste est consommé ou stocké à la ferme.

Sur cette période, la France est le 8^e producteur toutes céréales confondues (y compris riz) et le premier producteur de l'Union européenne.

Évolution des surfaces et de la production des céréales françaises



BASSINS DE PRODUCTION

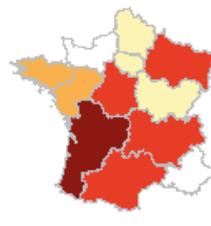
Blé tendre



Orges



Maïs grains hors humide



Blé dur



- moins de 0,250 Mt
- de 0,250 à 0,500 Mt
- de 0,500 à 1 Mt
- de 1 à 2 Mt
- de 2 à 3 Mt
- plus de 3 Mt

Source : SSP - campagne 2018/19



COMMERCIALISATION

La première mise en marché des céréales françaises est réalisée par les organismes collecteurs déclarés auprès de FranceAgriMer (*Art L 666-1 du Code Rural et de la pêche maritime*). Ces derniers sont ainsi en charge de l'achat auprès des producteurs, du stockage et de la vente ultérieure des céréales.

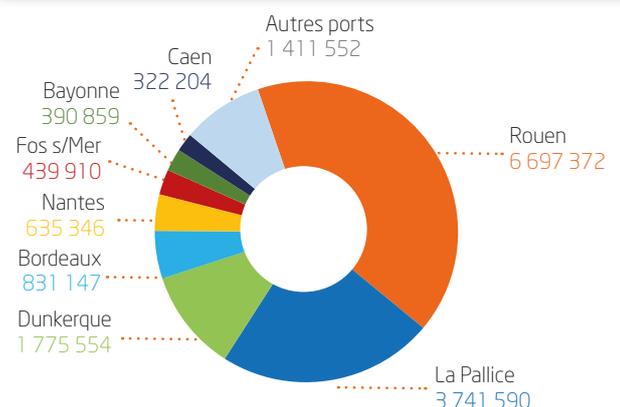


PORTS FRANÇAIS

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 17 millions de tonnes de céréales embarquées ;
- Rouen est le 1^{er} port français en céréales avec 39 % des embarquements, suivi des ports de La Pallice (22 %) et Dunkerque (10 %).

Répartition dans les ports français (moy. 14/15 - 18/19 en tonnes)



Source : Reuters



TRANSFORMATION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 9,8 Mt de céréales (dont 52 % de blé tendre, 30 % de maïs et 12 % d'orges) sont utilisées par l'industrie de l'alimentation animale (FAB), ce qui en fait la première utilisatrice de céréales en grains
- 4,5 Mt de blé tendre sont transformées en farine soit 13 % de la production de blé tendre.
- La part des céréales consacrées à la production d'alcool (y compris bio-carburants) s'élève à 2,1 Mt (plus de 3 % de la production de céréales) ;
- La malterie française utilise 1,7 Mt d'orge.
- L'industrie de la semoulerie de blé dur écrase 0,6 Mt de blé (34 % de la production française).
- L'amidonnerie consomme environ 5 Mt (soit 8 % de la production de céréales).
- Enfin le secteur de la maïserie (ou semoulerie de maïs) consomme 0,3 Mt de cette céréale (2 % de la production de maïs).



CONSOMMATION

On distingue sur le marché intérieur deux principaux usages :

- Les utilisations humaines et industrielles (50 % des utilisations domestiques sur le marché en moyenne sur la période 2014/15 à 2018/19),
- Les utilisations fourragères.

Le blé tendre, le maïs et l'orge représentent 96 % de l'ensemble des utilisations humaines et industrielles et 93 % des utilisations fourragères.

Le maïs est majoritairement transformé par les fabricants d'aliments du bétail (22 % de la production de maïs). À l'inverse le blé est principalement utilisé pour l'alimentation humaine et par l'industrie (20 % de la production de blé tendre à destination de l'alimentation humaine). Quant à l'orge, elle est principalement destinée à la fabrication de malt (15 % de la production d'orges).

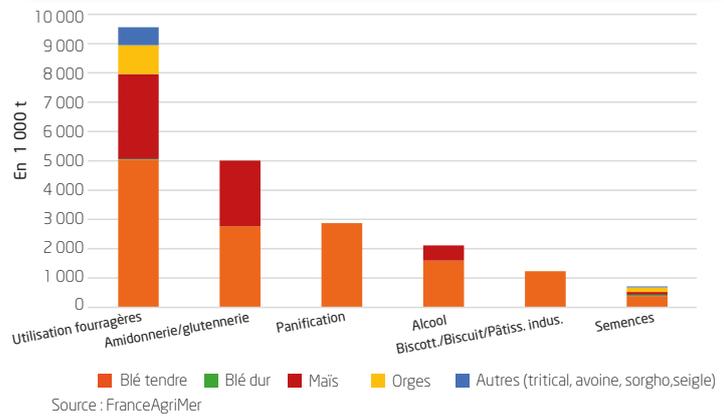


ÉCHANGES

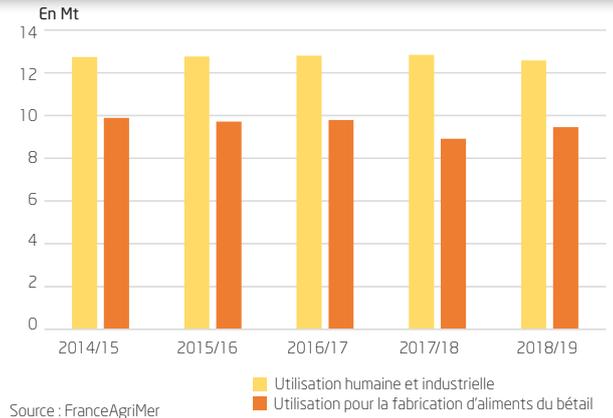
En moyenne, au cours des 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 30,5 Mt de céréales exportées, dont 56 % de blé tendre, 24 % d'orges et 18 % de maïs ;
- l'Union européenne (UE) constitue le premier débouché des ventes françaises de céréales (58 % de l'export total) ;
- 54 % du blé tendre exporté est à destination des pays tiers, principalement vers l'Algérie (43 % de l'export de blé tendre vers pays tiers) ;
- 52 % des orges sont exportées vers l'Union européenne, principalement vers le nord communautaire (Belgique : 42 % de l'export UE, Pays-Bas : 27 %). La Chine et l'Arabie saoudite, premiers acheteurs mondiaux, constituent le principal débouché des pays tiers ;
- L'Union européenne est le principal débouché du maïs français (90 % des expéditions). L'Espagne et les Pays-Bas sont les deux premiers clients avec 52 % des exportations de maïs vers l'UE.
- Au cours de la campagne 2018/19, la France a importé 1,4 Mt de céréales (dont 86 % en provenance de l'Union européenne) : le maïs pèse pour 64 % de ces importations.

Répartition des volumes de céréales transformées



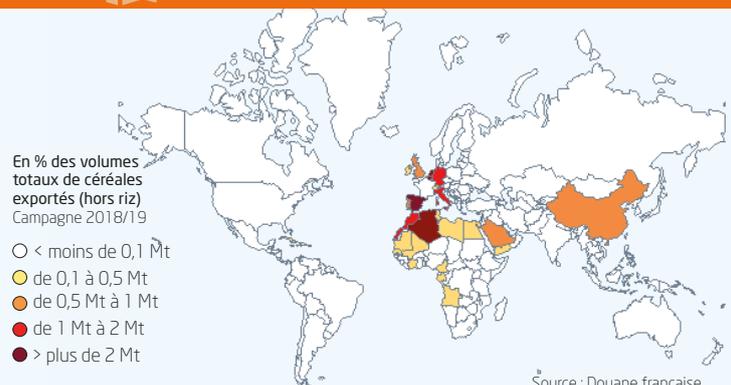
Évolution des utilisations humaines, industrielles et fourragères



Évolution des exportations françaises de céréales



PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT





BLÉ TENDRE

Fiche filière

À retenir

- 1^{er} producteur et exportateur de blé tendre d'Europe
- 5^e producteur mondial de blé tendre
- 4^e exportateur mondial de blé tendre

ORGANISATION

- La filière céréalière française se concentre autour d'une dizaine d'espèces dont quatre grandes productions : blé tendre, maïs, orges et blé dur.
- Le blé tendre est la première céréale produite en France.
- La filière blé tendre, très organisée, intègre les producteurs (environ 300 000 exploitations spécialisées en céréales), les collecteurs (152 coopératives et 839 négociants) et les transformateurs.
- La campagne commerciale du blé tendre s'étend de la récolte en juillet à juin.

PRODUCTION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 5 millions d'hectares (Mha) cultivés (pour 10,7 Mha toutes céréales confondues).
- 35,3 millions de tonnes (Mt) de blé tendre produites.
- Le blé tendre est la première céréale produite en France, elle représente en moyenne sur les cinq dernières années 54 % de la production totale de céréales, devant le maïs (21 %), les orges (18 %) et le blé dur (3 %).
- La collecte moyenne, soit la quantité de blé tendre disponible pour le marché (utilisation intérieure ou export), s'élève à 32 Mt.

En 2018/19, 34,1 Mt de blé tendre ont été produites en France sur une surface de 4,9 Mha.

La France est le 1^{er} pays producteur de blé tendre de l'Union européenne. À l'échelle mondiale sur la campagne 2018/19, il s'agit du 5^e producteur derrière la Chine, l'Inde, la Russie et les États-Unis.

BASSIN DE PRODUCTION

Le blé tendre est cultivé sur l'ensemble du territoire métropolitain avec cependant une forte régionalisation dans la partie nord du pays.

Ainsi, en 2018/19, les quatre premières régions productrices sont les Hauts-de-France (20 % de la production nationale), Grand-Est (15 %), le Centre - Val de Loire (13 %) et la Normandie (11 %) ; elles concentrent 58 % de la production française.

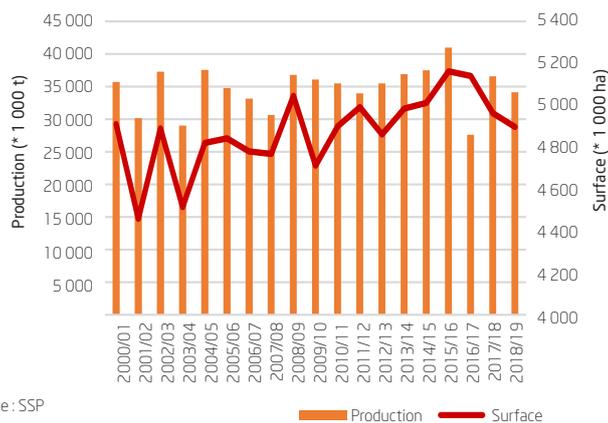
QUALITÉ DU BLÉ TENDRE FRANÇAIS

La filière céréalière française s'attache depuis de nombreuses années à proposer une production de qualité. Pour la campagne 2018/19, 87 % des surfaces sont cultivées avec des blés de variétés panifiables aux caractéristiques complémentaires.

En ce qui concerne la récolte 2018 :

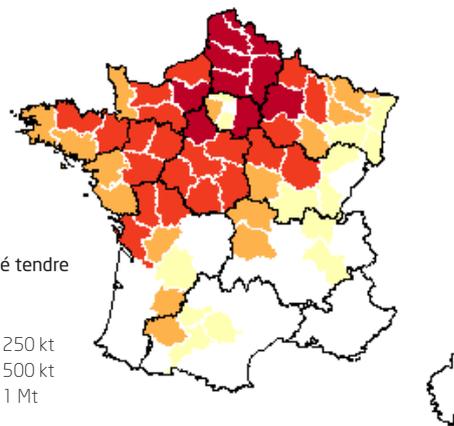
- plus de 84 % des blés ont un taux de protéines supérieur à 11,5 % (moyenne : 12 %) ;
- 86 % des blés ont un poids spécifique qui dépasse 76 kg/hL (moyenne : 77,8 kg/hL) ;
- 73 % des blés ont une force boulangère supérieure à 170 (moyenne : 194).

Évolution des surfaces et de la production de blé tendre français



Source : SSP

Répartition de la production de blé tendre en France

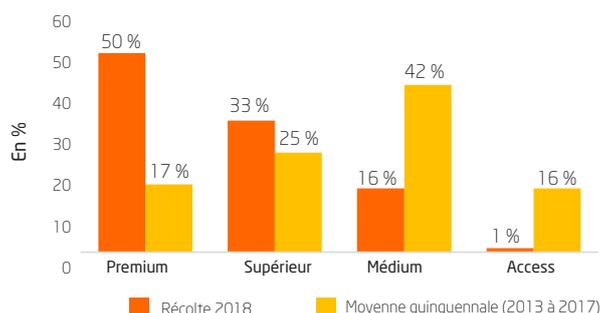


Production blé tendre 2018/19

- < 100 kt
- de 100 kt à 250 kt
- de 250 kt à 500 kt
- de 500 kt à 1 Mt
- > 1 Mt

Source : SSP

Répartition qualitative de la récolte 2018



Source : Enquête qualité FranceAgriMer, Arvalis - Institut du végétal



COMMERCIALISATION

La première mise en marché des céréales françaises est réalisée par les organismes collecteurs déclarés auprès de FranceAgriMer (Art. L 666-1 du Code rural et de la Pêche Maritime). Ces derniers sont ainsi en charge de l'achat auprès des producteurs, du stockage et de la vente sur le marché des céréales.



TRANSFORMATION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 15,3 Mt de blé tendre ont été transformés par les industries françaises ;
- La fabrication d'aliments du bétail est la première industrie utilisatrice en France avec 5 Mt de blé tendre transformés ;
- L'alimentation humaine et industrielle transforme pour 9,1 Mt et comprend, entre autres, les industries de la panification (2,9 Mt), de l'amidonnerie et de la glutennerie (2,8 Mt), de la biscotterie/biscuiterie/pâtisserie industrielle (1,2 Mt) et de l'alcool (1,6 Mt).



CONSOMMATION

Sur le marché intérieur, on distingue deux principaux usages :

- Les utilisations humaines et industrielles (59 % des utilisations domestiques en moyenne sur les campagnes 2014/15 à 2018/19)
- Les autres utilisations, dominées par l'alimentation pour le bétail (cette dernière pèse pour 80 % dans les autres utilisations en moyenne sur les campagnes 2014/15 à 2018/19).

À noter que la très grande majorité du blé tendre consommé en France est également produit en France. En effet, les importations françaises de blé tendre ne représentent en moyenne que 2 % de la production sur les cinq dernières campagnes.



ÉCHANGES

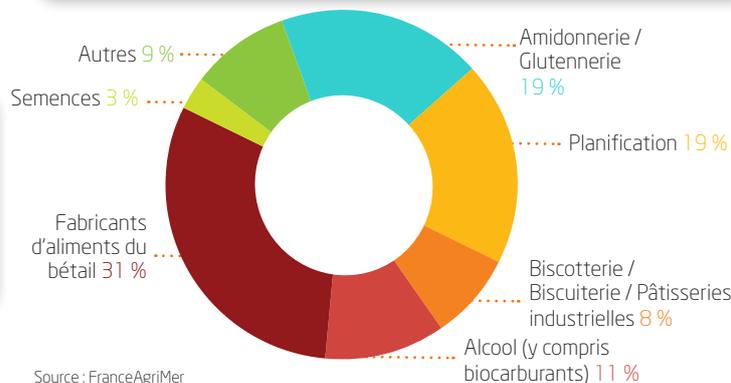
En moyenne, sur les campagnes 2014/15 à 2018/19 :

- 17,7 Mt de blé tendre ont été exportées
- Les pays tiers constituent sur cette période le premier débouché (9,6 Mt) devant les pays de l'Union européenne (7,9 Mt).

En 2018/19, les pays tiers redeviennent le premier débouché à l'export avec 9,8 Mt contre 7,7 Mt vers les États membres.

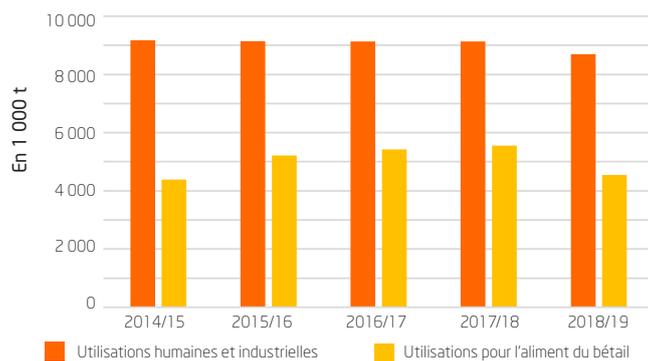
- Nos principaux marchés d'export sont l'Union européenne, le Maghreb (6,5 Mt) et l'Afrique subsaharienne (1,7 Mt).
- Nos principaux pays concurrents à l'export en 2017/18 sont la Russie (35,3 Mt exportées), les États-Unis (24,9 Mt exportées), le Canada (19,2 Mt), l'Ukraine (15,9 Mt) et l'Argentine (12,7 Mt).

Répartition des volumes de blé tendre transformé en 2018/19



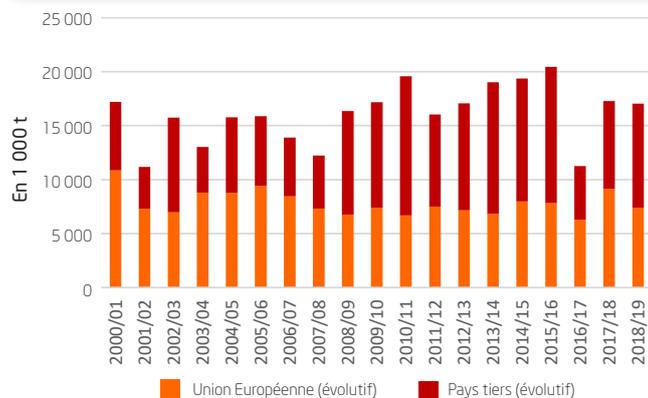
Source : FranceAgriMer

Évolution des utilisations humaines, industrielles et fourragères en blé tendre en France



Source : FranceAgriMer

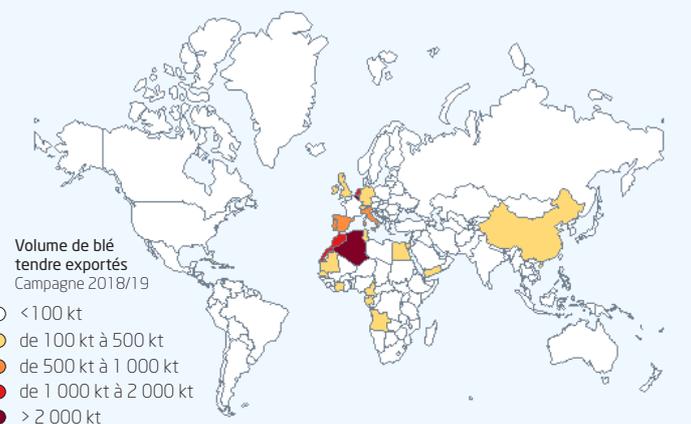
Évolution des exportations françaises de blé tendre



Source : Douane française



PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT



Source : Douane française



OLÉAGINEUX

Fiche filière

À retenir

- 1^{er} producteur européen de graines oléagineuses (colza, tournesol, soja et lin oléagineux)
- 1^{er} producteur européen de graines de colza
- 3^e producteur européen de soja
- 4^e producteur européen de graines de tournesol
- 2^e producteur européen de lin oléagineux

“ NB : Bien que le soja soit une légumineuse particulièrement riche en protéines (40 %), son utilisation (trituration ; coproduits en résultant : huile et tourteaux) conduit à la classer avec les autres graines oléagineuses. ”



ORGANISATION

- La France produit quatre graines oléagineuses : colza, tournesol, soja et lin oléagineux.
- Trois organisations couvrent les secteurs de la recherche (l'institut technique Terres Inovia), de la production, de la promotion et du développement de la filière (l'interprofession Terres Univia, fusion de l'Onidol et de l'UNIP) et des outils financiers et de développement (Sofiprotéol).
- Trois grands types d'acteurs : les producteurs (environ 95 000 livreurs de grains oléagineux), les collecteurs (138 coopératives, 423 négociants) et les transformateurs.



PRODUCTION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 2,3 Mha cultivés ;
- 6,9 Mt de graines produites ;
- La production oléagineuse est largement dominée par la graine de colza (75 % de la production totale de graines, soit 5,2 Mt), suivie de la graine de tournesol (20 %, soit 1,4 Mt) et de celle du soja (5 %, soit 343 kt) ;
- La production de soja est en forte évolution : + 76 % entre 2014/15 et 2018/19 ;
- Le secteur est fortement dépendant des politiques menées en matière de biocarburants (taux d'incorporation, défiscalisation) : à partir de 2005, augmentation de la production de graines de colza consécutive au développement du biodiesel ;
- 6,6 Mt de graines ont été collectées (mises en marché), soit 96 % de la production, le reste a été consommé ou stocké à la ferme.



COMMERCIALISATION

La commercialisation des graines oléagineuses passe par des organismes collecteurs déclarés auprès de FranceAgriMer (Art. L666-1 du code rural et de la pêche maritime). Ces derniers procèdent aux achats de graines auprès des producteurs, assurent le stockage et la vente.



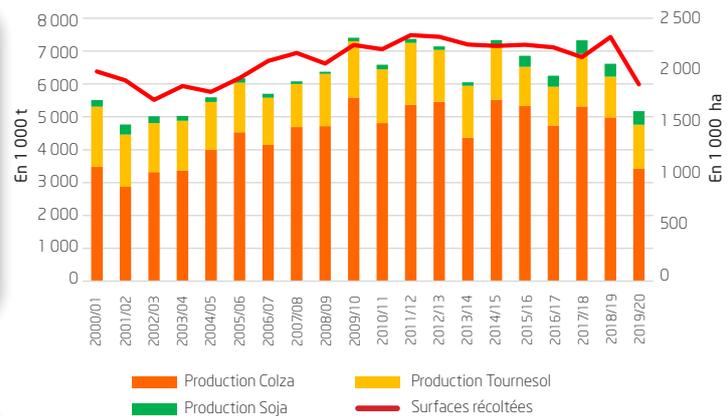
TRANSFORMATION

- La caractéristique majeure de la filière oléagineuse est la prépondérance de la transformation industrielle. La trituration s'effectue dans une quinzaine d'usines réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- le colza représente 69 % de la trituration totale (4,3 Mt), le tournesol 20 % (1,2 Mt), le soja 11 % (667 kt environ) ;
- l'industrie de la trituration a utilisé 6,2 Mt de graines oléagineuses, de loin le premier poste d'utilisation de graines oléagineuses (73 % des quantités mises en œuvre).

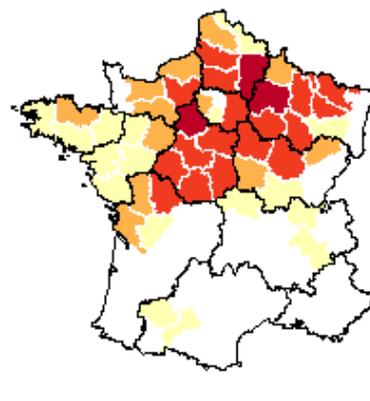
Évolution des surfaces et de la production des graines oléagineuses françaises



Source : SSP

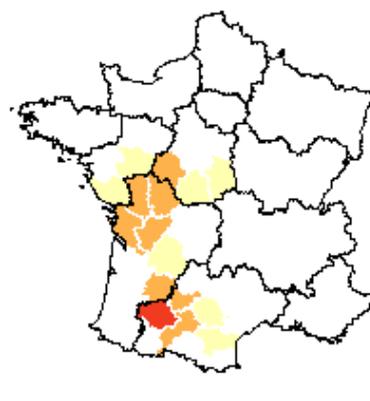


ZONES DE PRODUCTION EN FRANCE EN 2018/19



Production de Colza

- moins de 25 kt
- de 25 à 50 kt
- de 50 à 100 kt
- de 100 à 200 kt
- plus de 200 kt



Production de Tournesol

- moins de 25 kt
- de 25 à 50 kt
- de 50 à 100 kt
- de 100 à 200 kt
- plus de 200 kt

Source : SSP

TRANSFORMATION

En 2018/19 :

- la trituration de graines a produit 3,7 Mt* de tourteaux (graines d'oléagineux déshuilées), incorporés dans les rations destinées à l'alimentation du bétail.

Les tourteaux sont une source importante de protéines :

- tourteau de soja : environ 45 % de protéines,
- tourteau de colza : 35 %,
- tourteau de tournesol : 28 % (« low pro ») à 36 % (« high pro », fabriqué à partir de graine décortiquée).

- La trituration a permis d'extraire 2,5 Mt* d'huiles, destinées à l'alimentation humaine et à l'estérification (incorporation au diesel).

* Source : Terres Univia

CONSOMMATION

En moyenne sur les cinq dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

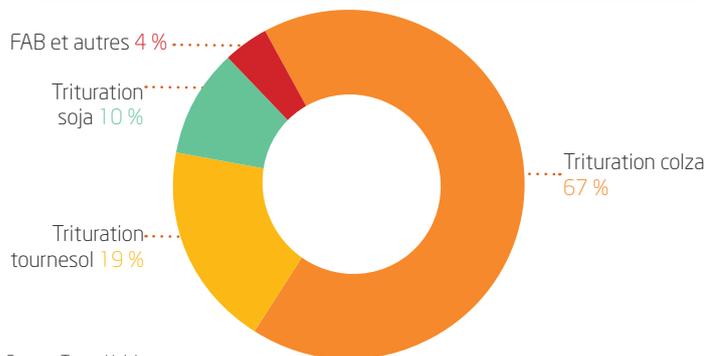
- une très faible part des graines oléagineuses est consommée en l'état : 122 kt de colza, tournesol et soja sont directement destinées à l'alimentation animale ;
- la consommation française des coproduits de la trituration du colza, du tournesol et du soja s'élève à 4,6 Mt de tourteaux (alimentation du bétail).
- la consommation du soja en alimentation humaine (49 kt) tend à se développer.

ÉCHANGES

En moyenne sur les cinq dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

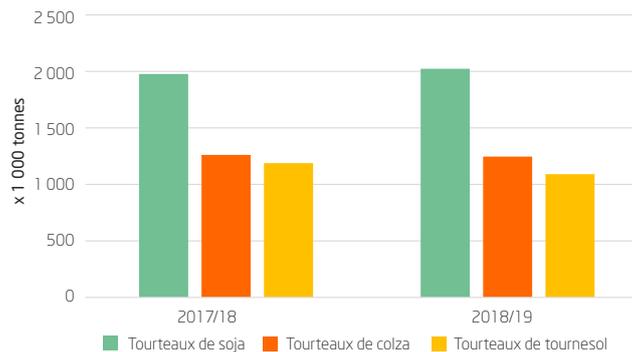
- La France est le principal exportateur européen de graines de colza, avec en moyenne 1,5 Mt exportées par an. La quasi-totalité des volumes (99 %) est à destination des États membres de l'Union européenne (essentiellement Allemagne, Belgique, Pays-Bas) ;
- 707 kt d'huiles ont été exportées : 399 kt d'huile de tournesol, 243 kt d'huile de colza et 64 kt d'huile de soja.
- 597 kt de tourteaux (de colza, tournesol et soja) sont exportées par campagne.
- Les importations s'élèvent en moyenne à 1,0 Mt de graines de colza, 359 kt de graines de tournesol et 732 kt de graines de soja.
- Les importations de tourteaux s'élèvent en moyenne à 4,7 Mt dont 3,1 Mt de tourteaux de soja (dont 1,9 Mt en provenance du Brésil), 366 kt de tourteaux de colza et 919 kt de tourteaux de tournesol.

Répartition des volumes de graines oléagineuses utilisées en France (en moyenne quinquennale)



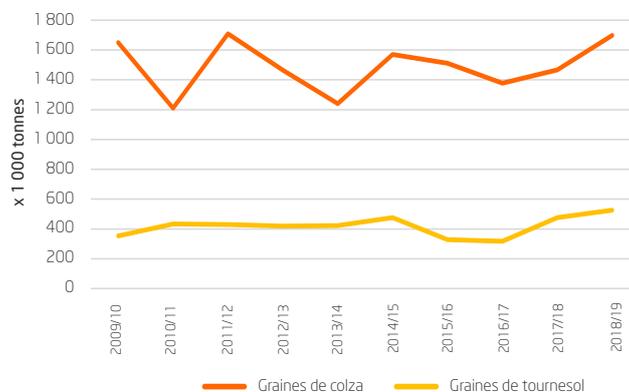
Source : Terres Univia

Consommation des tourteaux français par les Fabricants d'Aliment du Bétail



Source : FranceAgriMer

Évolution des exportations françaises de graines de colza et de tournesol



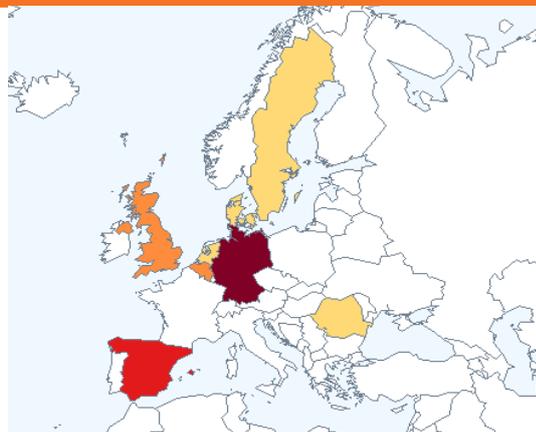
Source : Douane française

PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT 2018/19

Volumes de Graines de colza et de tournesol exportés
Campagne 2018/19

- - de 10 kt
- de 10 à 100 kt
- de 100 kt à 250 kt
- de 250 kt à 500 kt
- plus de 500 kt

Source : Douane française





PROTÉAGINEUX

Fiche filière

À retenir

- 1^{er} producteur européen de pois et de féverole
- 3^e producteur européen de lupins
- 1^{er} exportateur européen de pois et de féveroles

“ NB : bien que le soja soit une légumineuse particulièrement riche en protéines (40 %), son utilisation (trituration ; coproduits en résultant : huile et tourteaux) conduit à la classer avec les graines oléagineuses. ”

ORGANISATION

- La France produit principalement trois graines protéagineuses : le pois, la féverole et le lupin.
- La filière se structure autour de trois organisations couvrant les secteurs de la production (FOP : Fédération française des producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux), de la promotion et du développement de la filière (l'interprofession Terres Univia) et de l'innovation et de la recherche (l'institut technique Terres Inovia).
- Elle fait intervenir deux grands types d'acteurs : les producteurs (environ 21 000 livreurs) et les collecteurs (430 dont 123 coopératives et 307 négociants en 2018/19).

PRODUCTION

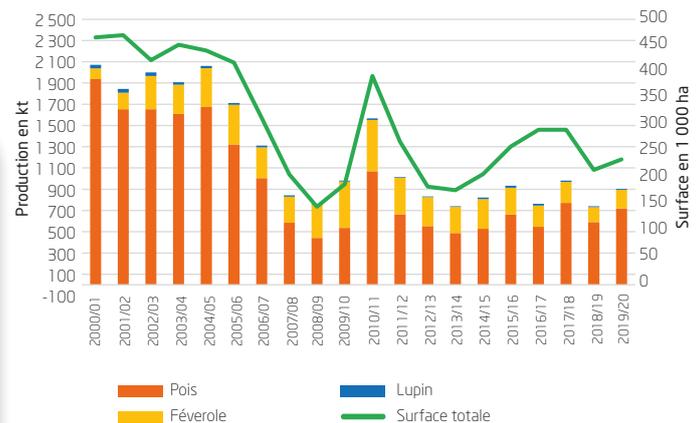
En moyenne, sur les cinq dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 263 000 ha cultivés ;
- 847,6 kt produites ;
- Production protéagineuse dominée par le pois (73,1% de la production totale de graines, soit 620 kt), suivie de la féverole (25,3 %, soit 214 kt) et du lupin (1,6 %, 14 kt) ;
- 646 kt (76 % de la production) de graines protéagineuses ont été collectées par des organismes collecteurs afin d'être mises en marché ; le reste a été consommé ou stocké à la ferme.

COMMERCIALISATION

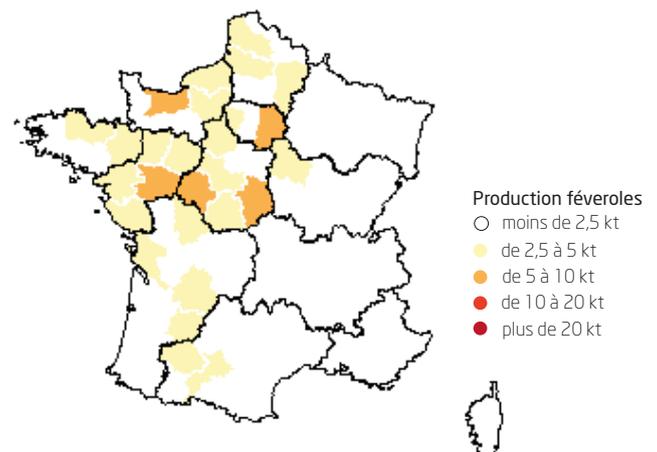
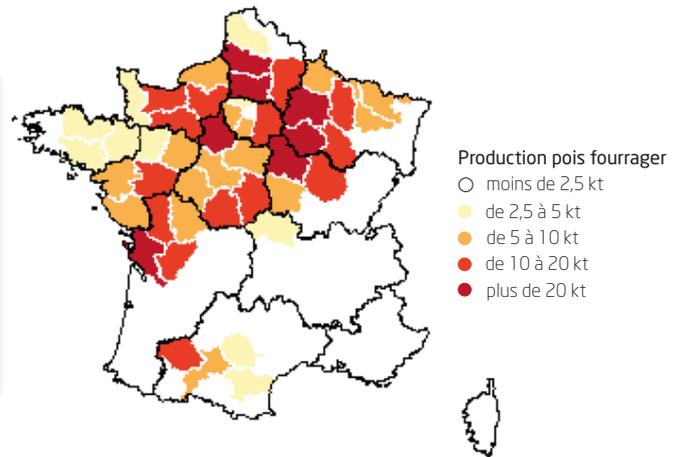
La commercialisation des graines protéagineuses passe principalement par des organismes collecteurs déclarés auprès de FranceAgriMer. Ces derniers procèdent aux achats de graines auprès des producteurs, assurent le stockage et la commercialisation.

Évolution des surfaces et de la production des principales cultures de graines protéagineuses



Source : SSP

BASSINS DE PRODUCTION EN FRANCE EN 2018/19



Source : SSP



CONSOMMATION

On distingue deux principaux usages sur le marché intérieur :

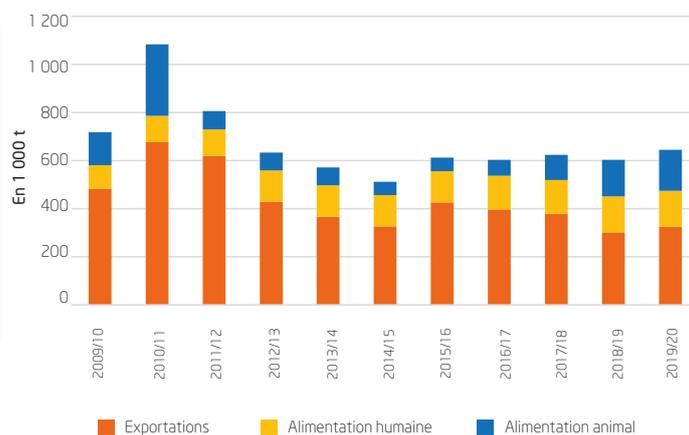
- les utilisations à destination de l'alimentation animale : en forte progression depuis 2017/18 suite à la fermeture du débouché export indien pour les pois. En 2018/19, 150 kt de pois et féverole ont été transformés par l'industrie de l'alimentation animale contre 72 kt en moyenne au cours des 5 dernières campagnes.
- les utilisations à destination de la consommation humaine, 138 kt en moyenne au cours des cinq dernières campagnes.



ÉCHANGES

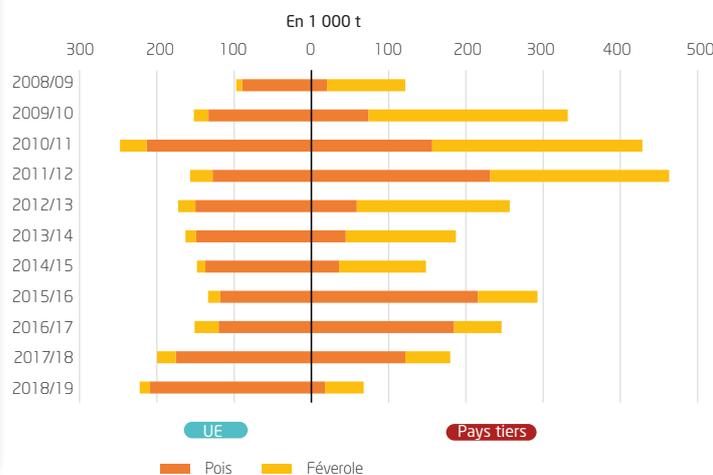
- En moyenne sur les cinq dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) 90 kt de féveroles et 267 kt de pois ont été exportés;
- Les volumes de féveroles exportés sont principalement à destination des Pays tiers (80 % en 2018/19) : la Norvège est le premier pays importateur (41 kt, soit 82 % de l'export Pays tiers) et destine principalement ces volumes à l'alimentation animale pour le secteur de la pisciculture. L'Égypte est le 2^{ème} client avec 6,2 kt importées en 2018/19. Les principaux destinataires de l'Union européenne sont l'Italie (4,7 kt en 2018/19), les Pays-Bas (3,7 kt), la Belgique (2,8 kt) et l'Espagne (2,1 kt).
- Les exportations de pois sont principalement à destination des pays de l'Union européenne (92 % des exportations en 2018/19). Depuis 2012/13, la Belgique est le principal client de la France avec 127 kt importées en 2018/19. Le premier débouché extra-communautaire est la Suisse avec 6,3 kt importées en 2018/19.

Utilisations de graines protéagineuses (pois, féveroles)



Source : FranceAgriMer

Évolution des exportations françaises de pois et de féveroles

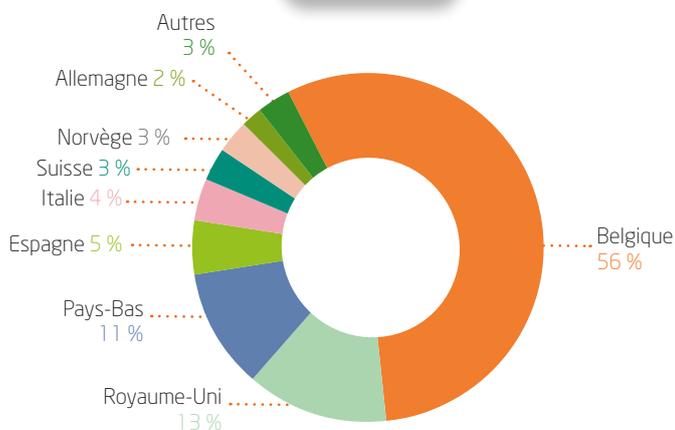


Source : Douane française

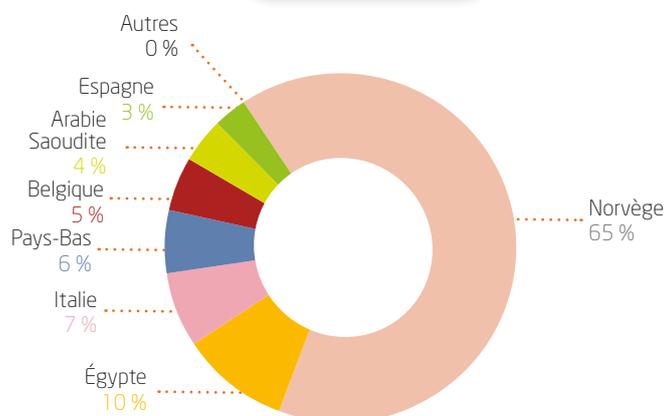


PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT (2018/19)

Pois



Féveroles



Source : Douane française

SUCRE

Fiche filière

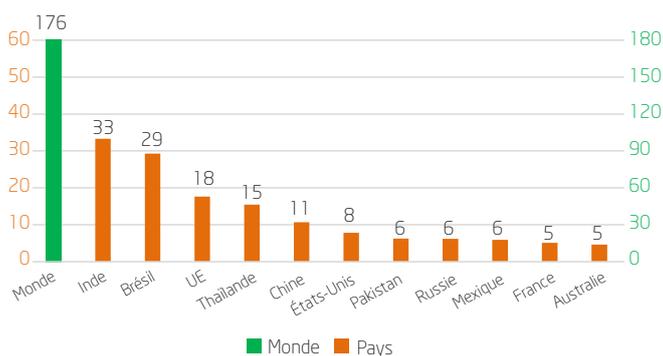


À retenir
Chiffre d'affaires : 3,4 milliards d'€
 (INSEE-ESANE 2016)
1^{er} pays producteur de sucre de l'Union européenne
2^e producteur mondial de sucre de betterave
10^e producteur mondial de sucre

ORGANISATION

Le sucre est produit en France à partir de betteraves (en métropole) ou de cannes (dans les DOM). La filière sucre dispose d'une forte organisation professionnelle et économique. Régie par une Organisation Commune de Marché (OCM sucre) mise en place depuis 1968, l'industrie sucrière française reposait sur des quotas de production et un soutien des prix jusqu'au 30 septembre 2017. Après une première réforme en 2006 et la réduction des quotas de production qui s'est traduite par la fermeture en 2008/09 de cinq usines, sur les trente que comptait encore l'industrie sucrière française, l'OCM sucre s'est nouvellement réformée, à compter du 1^{er} octobre 2017, avec la suppression des quotas de production et du prix minimum garanti pour la betterave à sucre. Conséquence de la fin des quotas, la limite des exportations sur les pays tiers de 1,35 Mt (limite OMC) disparaît également. Après une première campagne post quotas 2017/18 record en termes de production et d'exportations, 2018/19 subit une forte contraction liée au contexte économique (prix internationaux au plus bas du fait d'une surproduction massive en Inde et en Thaïlande) et climatique. Ainsi, les exportations vers Pays tiers chutent de 1,34 Mt en 2017/18 à 0,57 Mt en 2018/19, alors que 2019/20 s'annonce encore moins favorable, conduisant des fabricants à annoncer des arrêts d'activité ou fermetures d'usines (4 en 2019).

Production de sucre en millions de tonnes

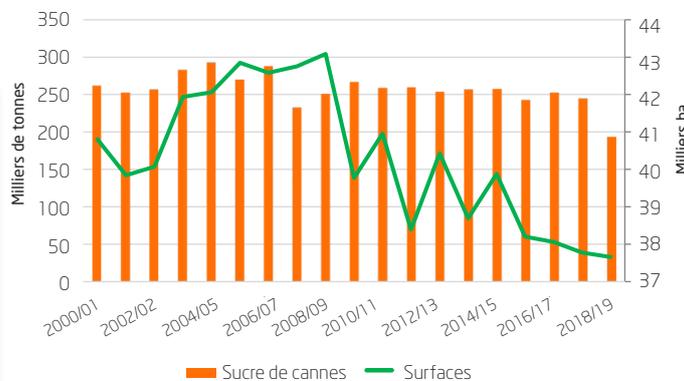


Sources : SSP et FranceAgriMer

PRODUCTION

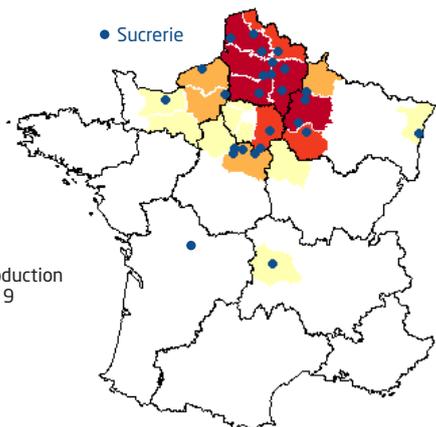
- En 2018, en métropole, 26 000 planteurs ont produit 40 millions de tonnes de betteraves sur 485 000 hectares. Une fraction de ce volume est directement utilisée pour produire de l'alcool mais pour l'essentiel, les betteraves sont destinées à la production de sucre (sucre cristallisé et sirops de sucre).
- 25 usines appartenant à cinq sociétés ont produit 5,1 Mt de sucre de betterave en 2018/19. Cinq usines dans les DOM produisent 0,2 Mt de sucre de canne. La production d'alcool à partir de betteraves, dont l'éthanol carburant, s'élève à 9,2 Mhl en 2018. La filière sucre (agriculture, sucreries-distilleries et raffineries) emploie directement 46 000 salariés.

Cannes : Surfaces et production de sucre en France (DOM)



Sources : SSP et FranceAgriMer

BASSIN DE PRODUCTION DES BETTERAVES À SUCRE

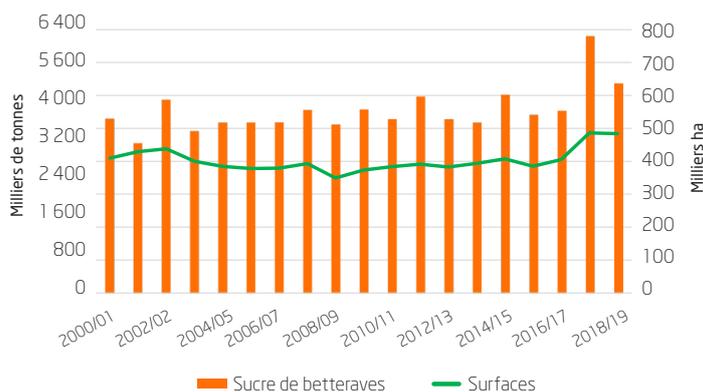


Répartition de la production betteravière 2018/19

- moins de 0,1 Mt
- de 0,1 Mt à 1 Mt
- de 1 Mt à 2 Mt
- de 2 Mt à 3 Mt
- plus de 3 Mt

Source : FranceAgriMer

Betteraves : Surfaces et production de sucre en France



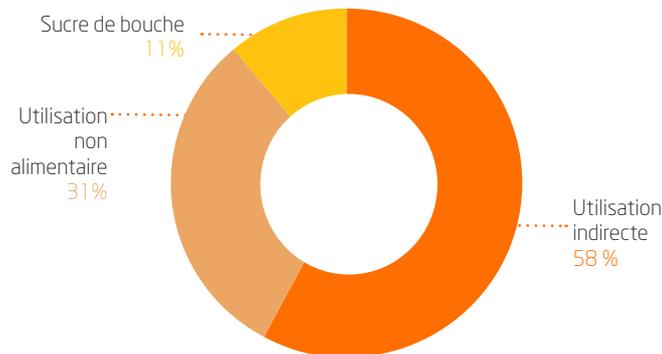
Sources : SSP et FranceAgriMer

Estimation des utilisations de sucre en France



UTILISATIONS SUR MARCHÉ INTÉRIEUR

- Les utilisations intérieures de sucre, 2,8 Mt en 2018/19, se répartissent en trois grandes catégories : sucre de bouche (11 %), utilisations alimentaires indirectes : boissons, produits laitiers, petits déjeuners... (58 %) et utilisations non alimentaires : levures, chimie, pharmacie, alcool (31 %).
- Depuis la fin des quotas (septembre 2017), les livraisons intérieures, dans les bilans français du sucre établis par FranceAgriMer ne distinguent plus le sucre alimentaire et le sucre non alimentaire.



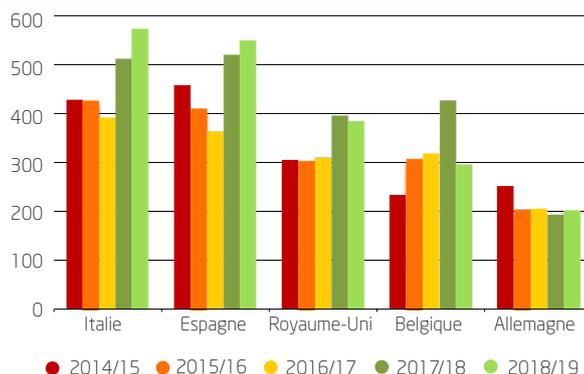
Source : CEDUS



ÉCHANGES

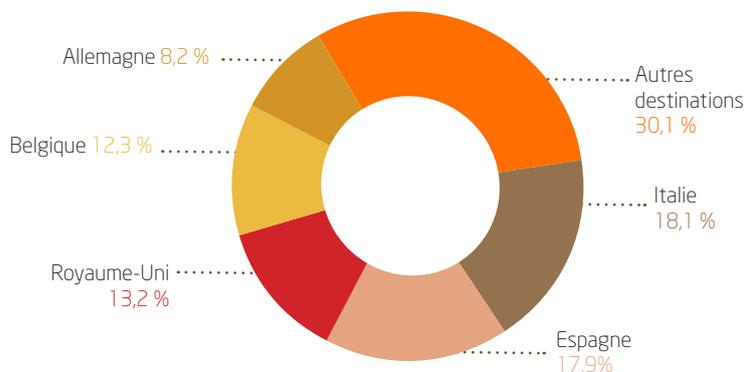
- Les exportations de sucre en l'état s'élèvent en 2018/19 à 0,92 milliard d'euros en valeur, soit 1/3 du chiffre d'affaires de la filière. Le solde des échanges extérieurs est structurellement positif, avec 0,73 milliard d'euros en 2018/19. L'Union européenne représente le débouché principal pour le sucre français, en volume (2,26 Mt) comme en valeur (776 millions d'euros).
- Les importations représentent, en moyenne sur les cinq dernières années, 0,33 Mt, pour 213 Millions d'€ en valeur.

Évolution des exportations sur les cinq principales destinations du sucre français (1 000 t)



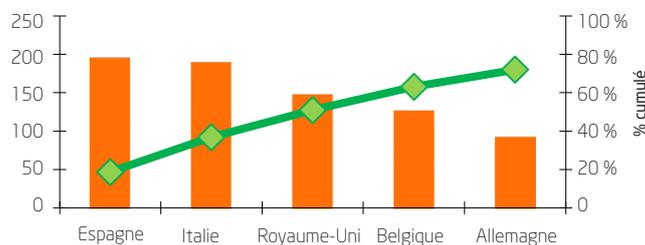
Source : Douane française

Moy. 2014/15 - 2018/19 de la répartition des exportations



Source : Douane française

Exportations : Moyenne de 2014/15 à 2018/19 (millions d'€)



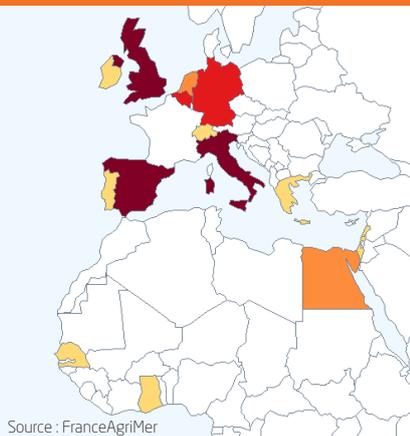
Source : Douane française



PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT

Volumes de sucre exportés Campagne 2018/19

- moins de 20 kt
- de 20 à 100 kt
- de 100 à 200 kt
- de 200 à 300 kt
- plus de 300 kt



Source : FranceAgriMer



OLÉICULTURE

Fiche filière

À retenir
5 800 tonnes
d'huiles d'olive
produites
en 2018



ORGANISATION

- Une interprofession, l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (France Olive) qui réunit huit familles concernées par l'oléiculture et ses produits, huiles d'olive et olives de bouche.
- Un Centre Technique de l'Olivier (CTO) s'occupe essentiellement des questions agricoles et agronomiques de la filière et de la qualité des huiles.
- Plus de 25 000 producteurs récoltants dont un peu moins de la moitié sont agriculteurs.
- Huiles d'olive : 300 moulins privés et coopératives.
- Olives de table : 60 confiseurs.



PRODUCTION

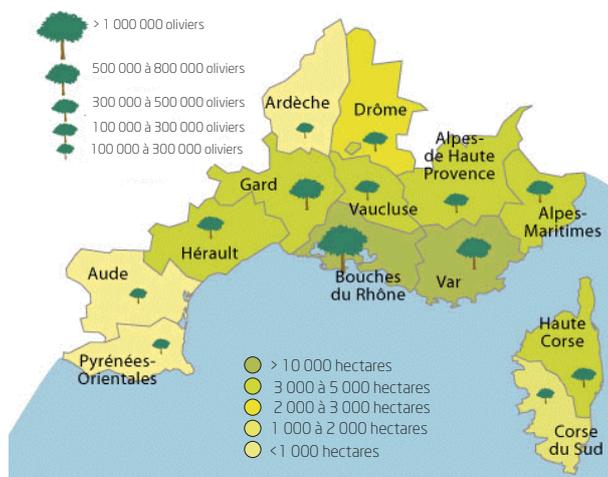
- 5 millions d'arbres répartis sur 55 000 ha.
- La zone oléicole s'étend sur quatre régions : Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et la Corse, soit 13 départements.
- **Huiles d'olive françaises :**
Potentiel de production d'environ 5 000 t représentant environ 2 % de la consommation française.
Production mondiale : 3 131 000 t.
- **Olives de table françaises :** 1 250-1 400 t soit environ 2 % de la consommation française.
Production mondiale : 2 751 500 t.



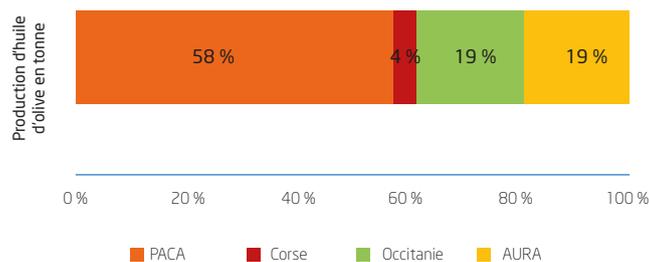
CONSOMMATION

- Le marché national de consommation d'huiles d'olive, qui en 25 ans est passé annuellement de 43 700 t d'huiles d'olive vierge extra à environ 100 000 t au prix moyen de 5 € le litre au détail, est largement approvisionné par les grands pays producteurs mondiaux comme l'Espagne, l'Italie et des Pays tiers comme la Tunisie. Ces huiles sont toutefois conditionnées majoritairement en France.
- La consommation mondiale d'huiles d'olive s'élève à environ 2 950 500 t.
- Le marché national de consommation d'olives de table atteint environ 65 000 t. Le Maroc, l'Espagne et dans une moindre mesure la Grèce sont nos principaux fournisseurs.

Carte des 13 départements français du verger oléicole



Production nationale d'huile d'olive répartie par région 2018-2019



Source : FranceAgriMer



TRANSFORMATION

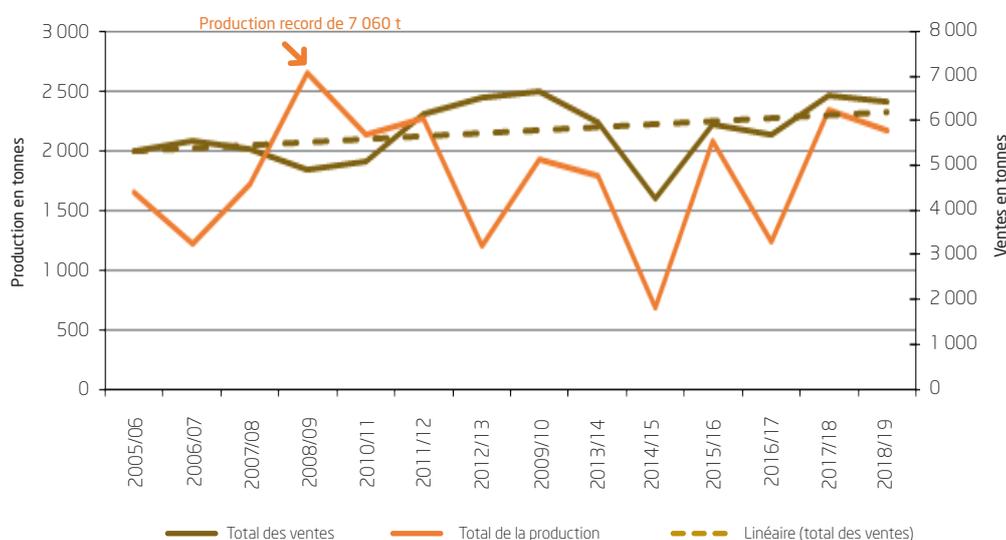
- Près de 34 millions d'olives récoltées et triturées, soit 5 800 t d'huile d'olive obtenues.
- 1 litre d'huile d'olive = 5 à 8 Kg d'olives.
- Stabilité des stocks depuis plusieurs campagnes.
- Les 1 250 tonnes d'olives de table produites sont composées de 60 % d'olives vertes et 40 % d'olives noires.
- Part importante des olives de table sous signe de qualité AOP.



COMMERCIALISATION

- La production des huiles d'olive française, issue pour l'essentiel d'un verger traditionnel, engendre des coûts de production élevés (au minimum 8 € le litre et plus de 10 € le litre en moyenne au stade production) qui la cantonne à un marché de niche.
- Leur commercialisation est donc principalement centrée sur des circuits courts à un prix de détail qui dépasse les 20 € le litre. Ces prix sont décalés par rapport aux standards de prix internationaux.

Évolution des volumes de ventes par les moulins



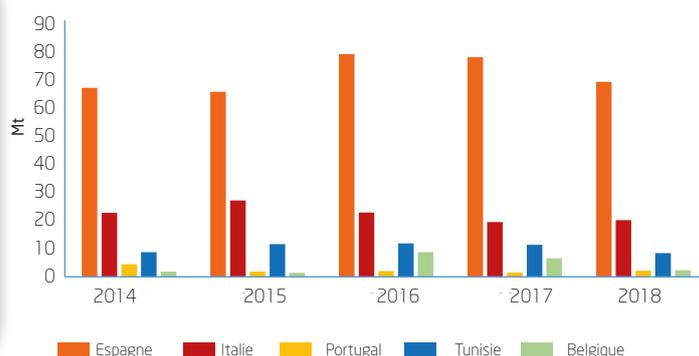
Source : FranceAgriMer



ÉCHANGES

- La France exporte peu d'huiles d'olive, environ 9 000 t par an et ces exportations concernent peu la production française.
- En effet, la quasi-totalité des huiles importées (environ 100 000 t) ajoutées à celles produites en France sont destinées à couvrir les besoins du marché national.
- Comme pour les huiles d'olive, la France est surtout importatrice avec une moyenne de 31 000 t d'olives de table pour des volumes exportés de l'ordre de 1 600 t.

Évolution des provenances d'huiles d'olive en France



Source : FranceAgriMer d'après la Douane française



LIN TEXTILE

Fiche filière

À retenir
 La France est le **1^{er}** producteur mondial de lin textile
 La France est le **1^{er}** exportateur mondial de lin non filé
Production en constante progression depuis 2011
Régionalisation de la production dans le Nord de la France



ORGANISATION

- Le CIPALIN (Comité Interprofessionnel de la Production Agricole du Lin) est un syndicat interprofessionnel regroupant des syndicats représentatifs de la production et de la transformation du lin textile :
 - l'association Générale des Producteurs de Lin ;
 - la Fédération Syndicale du Teillage Agricole ;
 - l'Union Syndicale des Rouisseurs Teilleurs de Lin.
- 7 partenaires institutionnels dont ARVALIS
- 3 grands types d'acteurs : les producteurs, les teilleurs et les tisseurs.

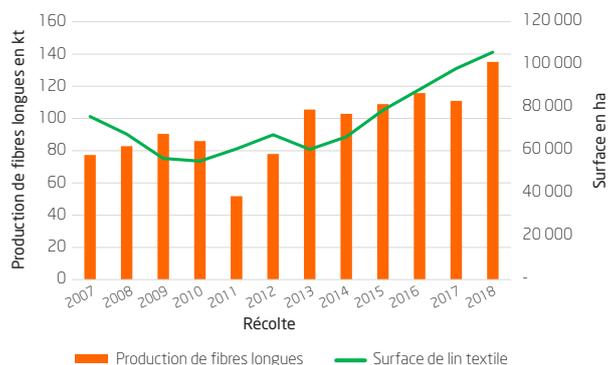


PRODUCTION

En 2018, 106 000 ha de lin textile ont été cultivés en France (contre 78,5 ha en moyenne au cours des cinq dernières campagnes) par environ 6 000 agriculteurs.

Après transformation de la plante, ce sont les fibres longues du lin qui sont utilisées par l'industrie textile. En 2018, 135 kt de fibres longues ont été produites, soit une progression de 50 % en dix ans.

Évolution des surfaces françaises de lin textile et de la production de fibres longues



Source : ASP, CIPALIN



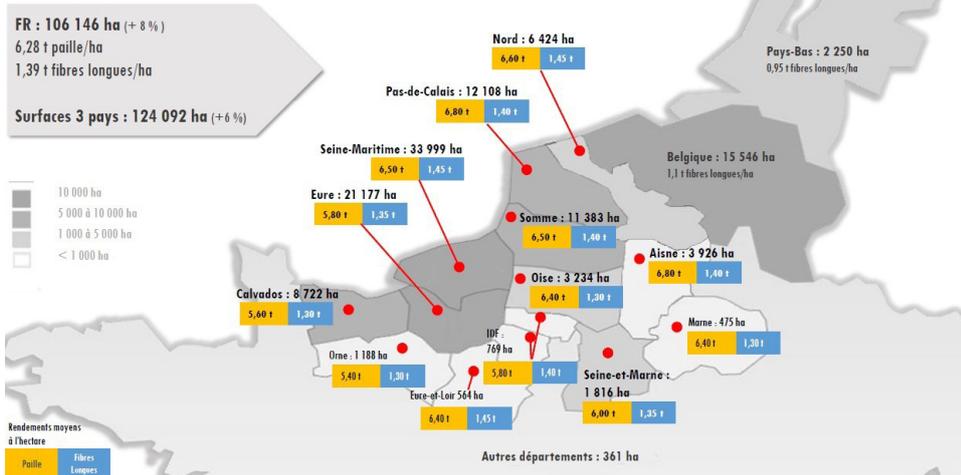
BASSINS DE PRODUCTION (CAMPAGNE 2018/19)

Le lin textile se cultive sous un climat tempéré et humide. En France, la culture est principalement présente en Normandie (61 % des surfaces cultivées en 2018) et dans les Hauts-de-France (34 % des surfaces cultivées en 2018).

On dénombre en France 26 usines de teillage.



LIN FIBRE : SURFACES ET RENDEMENTS RÉCOLTE 2018



Source : CIPALIN - Rendements / estimations sur la base d'un questionnaire auprès des teillages (septembre 2018)



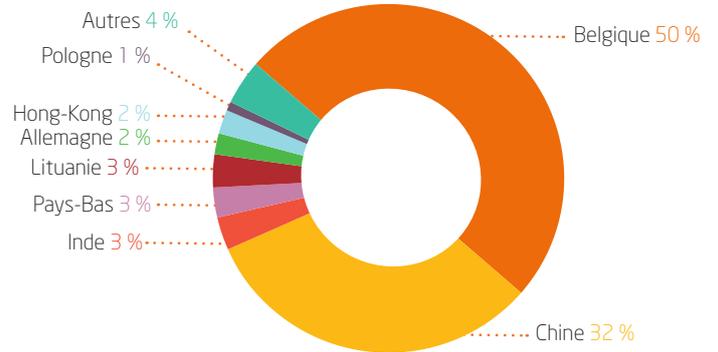
COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

La commercialisation des fibres de lin se fait de gré à gré auprès des teilleurs.

Le rouissage est la première étape de transformation et consiste à dégrader à même le sol les tiges afin de séparer les fibres et la partie ligneuse sous l'action des micro-bactéries, de l'humidité et de l'ensoleillement. Après séchage, les pailles sont destinées au teillage, les graines sont utilisées pour les semences et la fabrication d'huile.

Vient ensuite le teillage, opération mécanique qui s'exerce sur les tiges de lin rouies pour en extraire les fibres. Celles-ci sont ensuite peignées et triées en vue de la filature. La plus grande partie du lin teillé est exporté en Chine pour être filée et revient en France pour être tissée et travaillée.

Répartition des exportations françaises de lin textile non filé en 2018/19



Source : Douane française



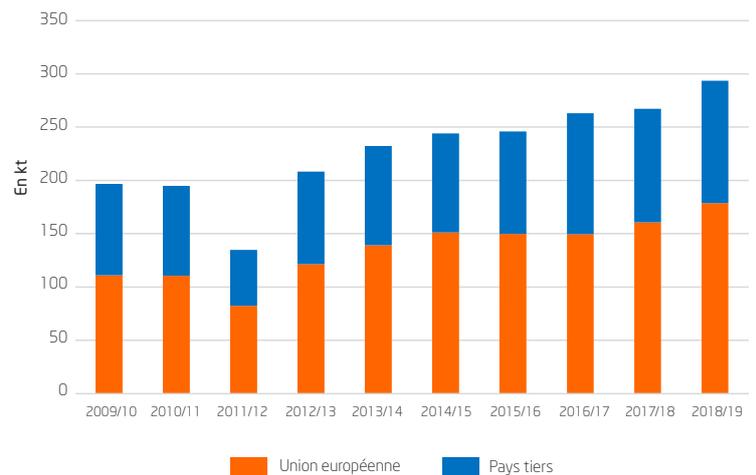
ÉCHANGES

En moyenne sur les cinq dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- La France est le premier exportateur mondial de lin non filé avec 263 kt exportées ;
- 50 % de l'export français est à destination de la Belgique qui constitue le principal débouché du lin non filé exporté par la France, devant la Chine (35 %).

À noter qu'une part importante du lin non filé exporté en Belgique est réexportée ensuite vers la Chine.

Évolution des exportations françaises de lin non filé



Source : Douane française



PLANTES À PARFUMS, AROMATIQUES ET MÉDICINALES

Fiche filière

À retenir
53 240 hectares dont
25 620 hectares (48,1 %) de
lavande et lavandin
16,5 % des surfaces en
agriculture biologique (AB)
pour 2 846 exploitations

ORGANISATION

- 13 coopératives et 26 groupes de producteurs de PPAM biologiques répartis sur 9 régions.
- Une interprofession reconnue pour les huiles essentielles de lavande et de lavandin (CIHEF).
- Une interprofession pour les herbes de Provence (AIHP).
- Un Institut technique (Iteipmai) basé à Chemillé (49) avec une station dans le Sud-Est.
- Un centre de recherche régionalisé (CRIEPPAM) situé à Manosque (04).

PRODUCTION

Plus de 350 plantes cueillies et cultivées sur 53 240 ha (+ 10 % depuis 2015).

- 25 620 ha de lavande et lavandin pour 1 593 producteurs. Production de 138 tonnes d'huile essentielle de lavande et 1 470 tonnes de lavandin.
- 27 620 ha de plantes aromatiques et médicinales et autres plantes à parfum.

Surface cultivée en AB : 16,5 % des surfaces totales en PPAM pour 2 846 exploitations.

La cueillette, activité non négligeable surtout dans le Massif Central est en progression.

CONSOMMATION

Selon une enquête du Synadiet, 1 Français sur 2 a déjà consommé au moins une fois un complément alimentaire, 2/3 en reconnaissent les bénéfices, 55 % s'estiment assez informés.

Selon une étude de Phytolia, 85 % des Français consomment des produits cosmétiques naturels. La motivation d'achat est essentiellement fondée sur le critère santé (73 %), environnemental (61 %) et la cause animale (37 %). Le prix est le frein d'achat n° 1.

Selon une étude IFOP/NUOO BOX, la part des Françaises ayant acheté un produit cosmétique ou d'hygiène BIO a quasiment doublé en 8 ans : 58 % en 2018 contre 33 % en 2010.

Selon une enquête de la fédération des paysans herboristes, 33 % des personnes interrogées ont recours régulièrement à l'herboristerie.



COMMERCIALISATION

Valeur estimée au stade production :

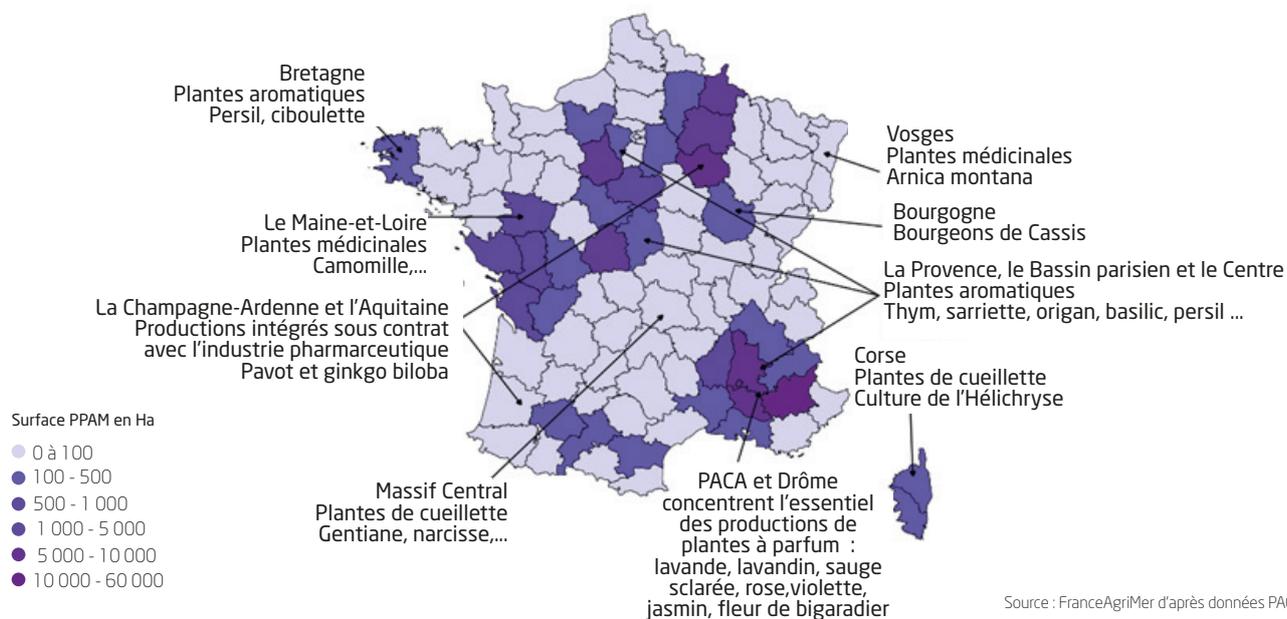
- 150 millions €

Chiffres d'affaires des marchés français des secteurs de l'aval :

- pharmacie : 53,3 milliards €
- médicament phytothérapeutique : 23,5 millions €
- homéopathie : 600 millions €
- compléments alimentaires : 1,62 milliard €
- aromathérapie en pharmacie : 174,5 millions €
- aromatique alimentaire : 471 millions €
- fragrances : 2,6 milliards €
- détergents/savonnerie : 3,57 milliards €
- cosmétique : 11,2 milliards € dont 463 millions € pour la cosmétique naturelle et bio
- parfumerie : 2,1 milliards €



HECTARES DE PPAM PAR DÉPARTEMENT

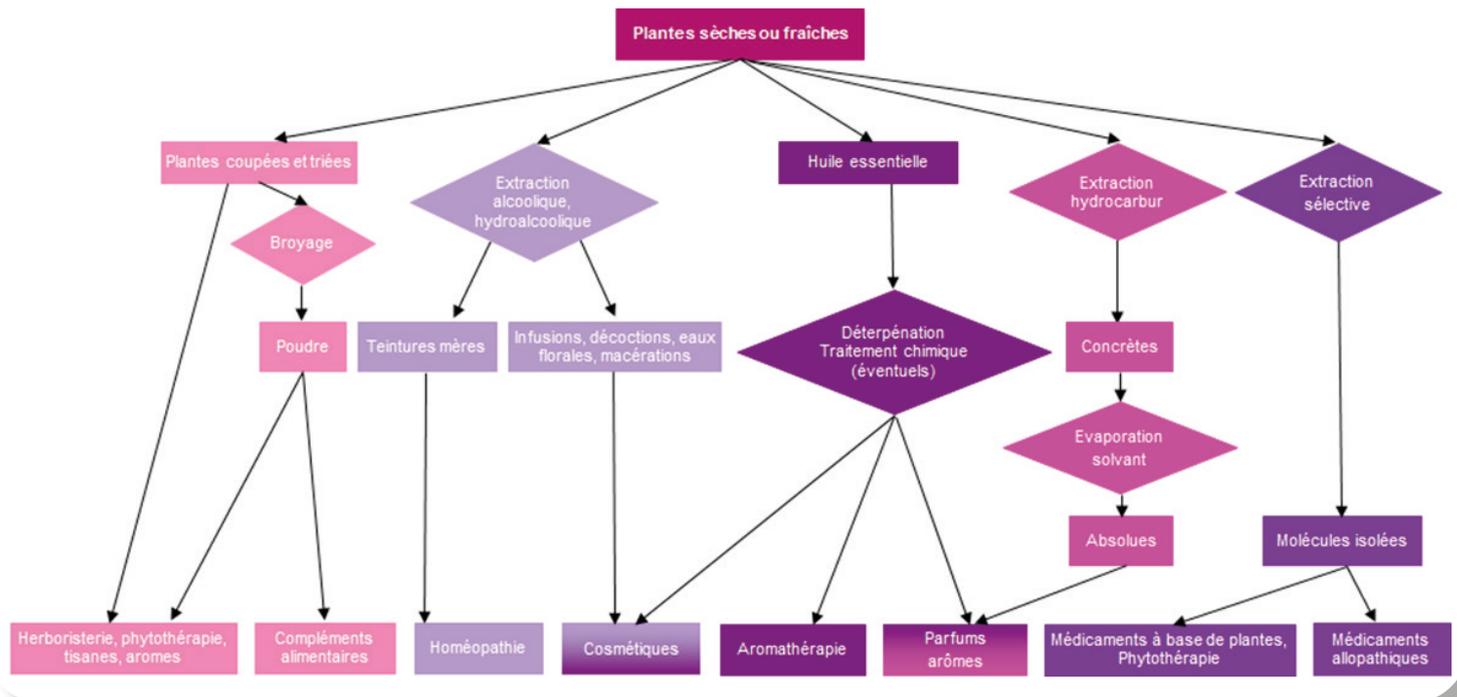


Source : FranceAgriMer d'après données PAC



TRANSFORMATION

Les PPAM subissent plusieurs transformations résumées dans le schéma ci-dessous :



IMPORT-EXPORT

Plantes en l'état (plantes médicinales, aromatiques et graines aromatiques)



La France est déficitaire : les exportations sont en recul depuis plus de 10 ans (- 12 % en volume entre 2008 et 2018), bien que leur valeur reste croissante pour la période. Les importations sont en forte augmentation (+ 21 % en volume et + 46 % en valeur) atteignant 44 000 tonnes et 165 millions € en 2018.

Les premiers pays où la France s'approvisionne sont la Chine, l'Allemagne, l'Inde, le Maroc, l'Espagne et la Turquie.

Les exportations sont à destination des pays européens mais aussi des États-Unis, Arabie Saoudite et Nigeria, à des prix unitaires plus élevés que pour l'import.

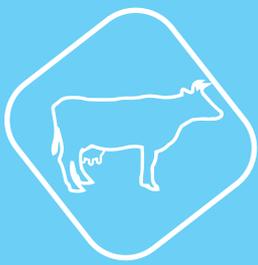
Huiles essentielles



La France importe 8 919 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 395 millions €. Les fournisseurs de la France sont le Brésil (HE d'orange), la Chine, l'Inde, l'Indonésie, Madagascar, les États-Unis, le Mexique et des pays de négoce comme la Belgique. Les importations ont connu, en 10 ans, une croissance de + 126 % en valeur et + 40 % en volume.

Les exportations atteignent, en 2018, 5 422 tonnes pour 404 millions €. Ainsi, en valeur, la balance commerciale de la France est légèrement excédentaire. La croissance est, en 10 ans, de + 139 % en valeur et + 25 % en volume. Les États-Unis (1 146 tonnes) et l'Allemagne (633 tonnes) sont les deux premiers clients.

Source : Douane française



LAIT DE VACHE

Fiche filière

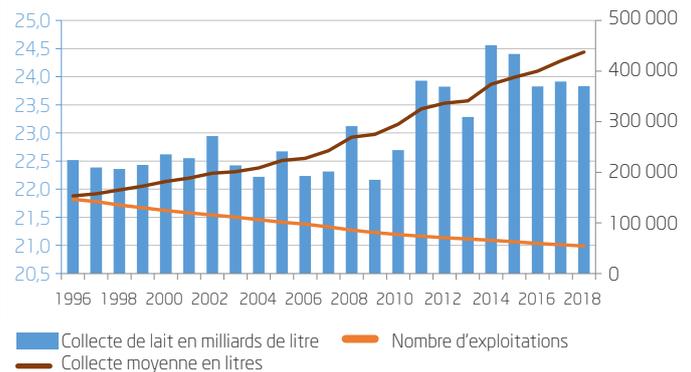
À retenir

23,8 millions de tonnes de lait collectées en 2018
2^e producteur européen
+ 2,9 milliards d'euros de balance commerciale

ORGANISATION

- La filière laitière dispose d'un modèle d'organisation unique et performant grâce à son interprofession, le Cniel, créée en 1973 par les producteurs et les transformateurs. Le Cniel remplit deux objectifs principaux : faciliter les relations entre producteurs et transformateurs de la filière laitière et promouvoir l'image du lait et des produits laitiers.
- Cette organisation est d'autant plus importante que, depuis la fin des quotas laitiers le 1^{er} avril 2015, la filière laitière française est de plus en plus exposée aux signaux du marché mondial et à la volatilité des prix. Elle fait notamment face depuis 2014 à une crise mondiale, succession de déséquilibres entre l'offre et la demande et ayant entraîné des chutes des prix. Dans ce contexte, l'Union européenne avait remis en place des mesures communautaires, comme le stockage privé et l'intervention.

Évolution de la collecte, du nombre d'exploitations et de la collecte moyenne par exploitation

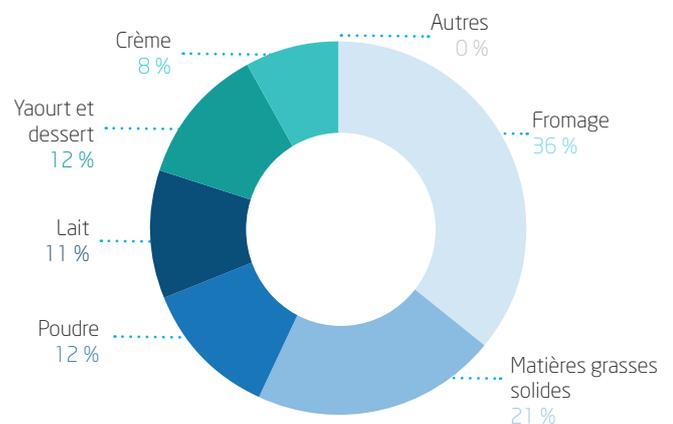


Source : FranceAgriMer

PRODUCTION

- Cheptel de vaches laitières au 1^{er} avril 2018 : 3,5 millions de têtes.
- En 2018, un peu moins de 55 000 exploitations ont livré du lait, pour un total de 23,8 milliards de litres livrés et une production moyenne de lait de 438 000 litres par exploitation.
- Environ 2 850 exploitations ont produit près de 300 millions de litres de lait de vache pour la transformation à la ferme et la vente directe.
- La France est le 2^e producteur de lait de l'Union européenne à 28 fournissant 15,7 % des volumes, derrière l'Allemagne (20,3 %).
- À l'échelle mondiale, la France est le 7^e producteur, derrière les États-Unis, l'Inde, la Chine, le Brésil, la Russie et l'Allemagne.

Répartition des fabrications de produits laitiers en matière sèche utile (MSU) - 2018



Source : FranceAgriMer d'après EAL SSP

TRANSFORMATION

Environ 650 sites industriels transforment du lait de vache en produits laitiers industriels.

Les fabrications en 2018 :

- 3 103 millions de litres de laits conditionnés, dont 94 % de lait UHT, un volume en repli constant,
- 2,6 millions de tonnes d'ultra-frais (yaourts, desserts lactés, fromages blancs),
- 1,4 million de tonnes de fromages au lait de vache,
- 421 milliers de tonnes de matière grasse,
- 1,4 million de tonnes de poudres.

Environ 15 % des volumes de fromages produits bénéficient d'une appellation d'origine (AOP et AOC). Ces produits sont représentatifs du savoir-faire français et de sa gastronomie, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

COMMERCIALISATION

En 2016, le chiffre d'affaires HT des industries laitières s'élève à 29,2 milliards d'euros (en baisse de 0,8 milliard d'euros en un an – source Esane). Leur chiffre d'affaires à l'exportation est de 7,1 milliards d'euros.

En 2017, 21 milliards d'euros de produits laitiers ont été vendus par les entreprises de 20 salariés et plus, dont 34 % sous forme de fromages et 21 % sous forme de produits frais.



CONSUMMATION

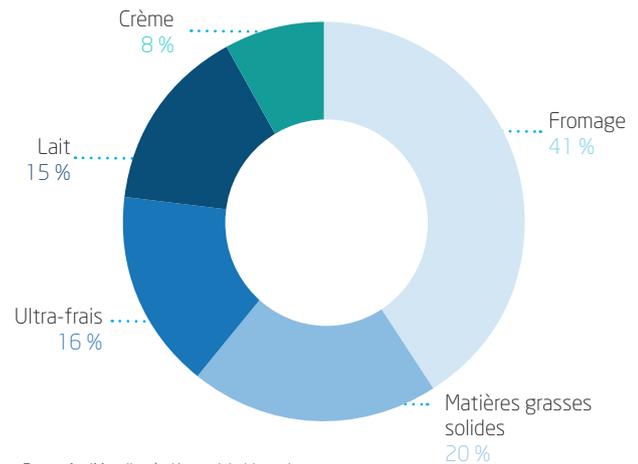
- Les Français consomment de moins en moins de produits laitiers.
- En 2018, les ménages français ont consommé 781 milliers de tonnes de produits laitiers de vache (en équivalent MSU).
- Les fromages représentent 41 % de ces volumes achetés, principalement des pâtes pressées cuites (41 %), des pâtes molles (24 %) et des pâtes pressées non cuites (23 %).
- Les matières grasses solides (beurre, margarine, matières grasses allégées) comptent pour 20 % des volumes en MSU.
- Les Français sont les 1^{ers} consommateurs européens de matière grasse laitière (8,0 kg/hab./an en 2017) et 3^e consommateurs de fromages (26,4 kg). En revanche, ils consomment de moins en moins de laits liquides, et moins que la moyenne européenne (47,4 kg contre 60,7 kg).



ÉCHANGES

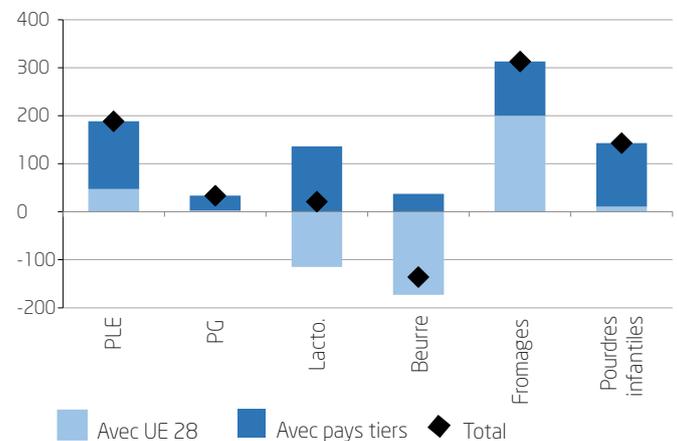
- En 2018, la balance commerciale des produits laitiers français est excédentaire : + 2,9 milliards d'euros (mais en repli de 10 % par rapport à 2017), dont + 2,6 milliards avec les pays tiers et + 335 millions avec l'Union européenne.
- La France est le 1^{er} exportateur européen de lactosérum vers les pays tiers (avec 28 % des volumes), le 2^e exportateur de poudres infantiles (23 %), le 3^e exportateur de fromages (14 %) et de poudre de lait écrémé (17 %).
- Elle est importatrice nette de beurre, les exportations de ce produit vers les pays tiers ne compensant pas les fortes importations en provenance de l'UE.
- Les pays tiers représentent le principal débouché pour les poudres françaises, dont l'Algérie est le 1^{er} client : 73 % des volumes de poudres infantiles exportés par la France, 63 % de la poudre de lait écrémé et 54 % du lactosérum sont destinés à ces marchés pays tiers. La France exporte également des fromages et des matières grasses (beurre et crème), notamment vers l'Asie.
- 89 % des volumes de lait liquide exportés par la France sont destinés au marché intra-communautaire, ainsi que 83 % des fromages et 95 % des yaourts et laits fermentés.

Répartition des achats des ménages en MSU (2018)



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

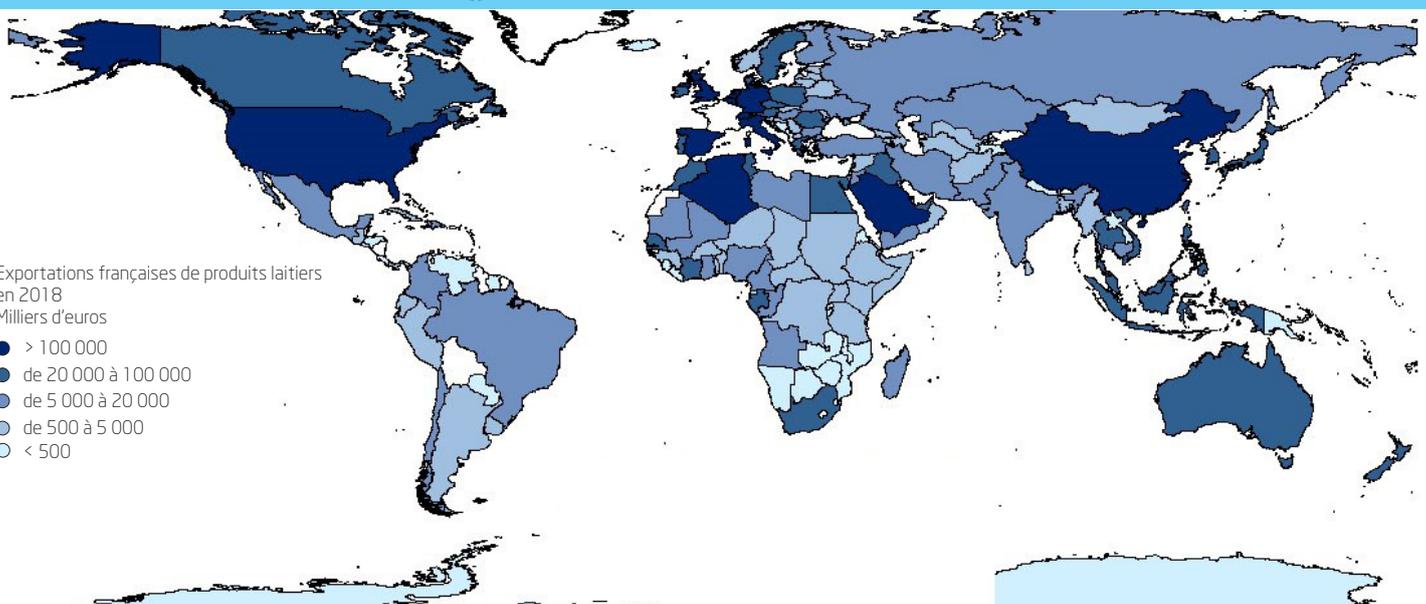
Solde du commerce français de produits laitiers en 2018 (1 000 tonnes)



Source : FranceAgriMer d'après la Douane française



PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT



Source : FranceAgriMer d'après la Douane française



VIANDE BOVINE

Fiche filière

À retenir

La France reste le **1^{er}** producteur européen de viande bovine (1,3 million de tec¹)

L'Italie a acheté **78 %** des bovins maigres de 4 à 14 mois exportés par la France

La **baisse** tendancielle des abattages de jeunes bovins a perduré bien que légèrement ralenti



ORGANISATION

- La filière française bovine compte en 2018 environ 142 000 élevages détenteurs d'au-moins cinq vaches, pour 19 millions de têtes de bovins. Sont produits en particulier des broutards² bovins maigres élevés en pâture, et dans une moindre mesure des bovins engraisés, appelés gros bovins finis, dont les vaches représentent 50 %. Ces deux activités s'étendent sur des zones géographiques relativement distinctes.
- Les élevages de vaches allaitantes sont majoritairement de taille modeste : 64 % ont entre 5 et 50 places.
- Les gros bovins finis sont mis en marché par différents acteurs de la filière : des coopératives, des négociants et le reste (dans une moindre mesure) *via* les marchés aux bestiaux.
- Le maillon abattage-découpe est dominé par un acteur de rang européen ; il traite près de 50 % des volumes abattus en France.

² Mâles et femelles de 4 à 10 mois, élevés en pâture avec leur mère jusqu'au sevrage.



PRODUCTION

- La France est le 1^{er} producteur européen de viande bovine, devant l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie, avec 1,30 million de tec¹ (dont environ la moitié est issue de bovins de races allaitantes).
- Au 1^{er} janvier 2019, 5 régions de France cumulent à elles seules 75 % de l'effectif total de vaches allaitantes (races à viande) : Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté et Pays de la Loire.
- La production de viande bovine française est destinée principalement au marché national et, exprimée en têtes, se répartit comme suit : 49 % de vaches ; 28 % de taureaux et jeunes bovins³ ; 18 % de génisses⁴ ; 5 % de bœufs⁵.

¹ Tonnes équivalents carcasse : unité employée pour évaluer de façon homogène les quantités de viandes produites, échangées (vif ou viande) et consommées ; kgec : kg équivalent carcasse ; ³ Mâles âgés de 10 à 24 mois ; ⁴ Femelles de plus de 12 mois et n'ayant jamais eu de veau ; ⁵ Mâles castrés âgés de plus de 12 mois

Production française de bovins finis de 2000 à 2018



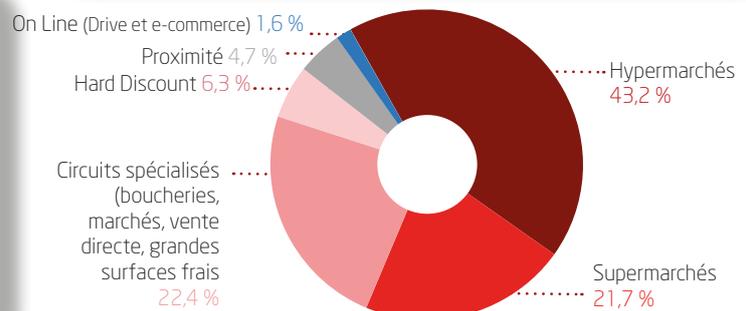
Source : FranceAgriMer



CONSOMMATION

- La viande bovine (viande de veau incluse) représente 28,2 % de la consommation totale de viandes, volailles et charcuteries en France en 2018.
- Sur l'année 2018, les Français ont consommé en moyenne et de façon individuelle 23,1 kg en équivalent carcasse de viande bovine (viande de veau incluse) soit une hausse de 2 % par rapport à 2017. Les Français sont ainsi les plus gros consommateurs de viande bovine de l'Union européenne.
- La consommation de haché augmente en France.

Lieux d'achats de viande de boucherie (viande bovine, viande de veau incluse) des ménages français en 2018, hors RHD



Source : FranceAgriMer, d'après Kantar

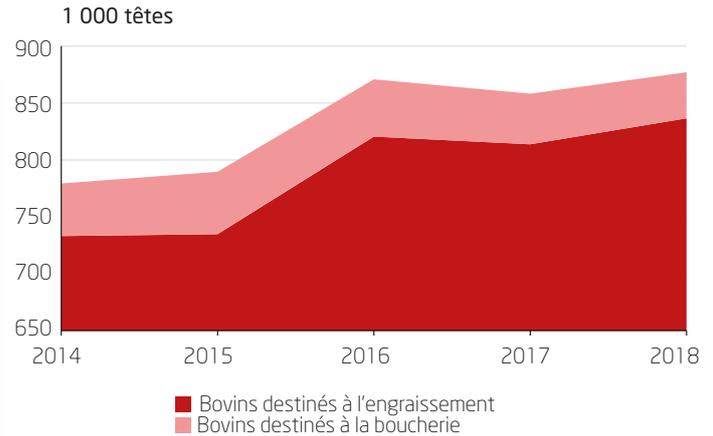


ÉCHANGES

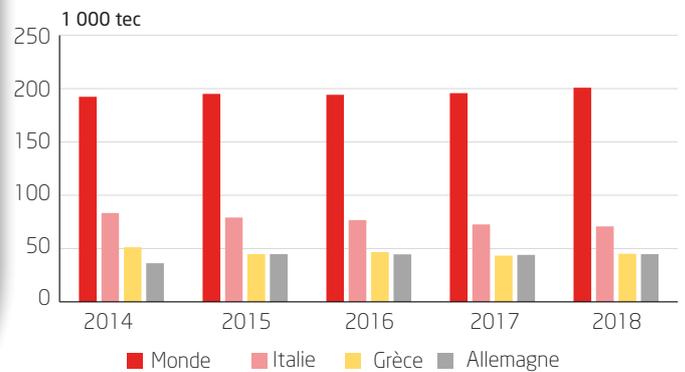
- Les échanges d'animaux vivants et de viandes s'effectuent principalement au sein du marché européen (marché intra-UE).
- Les clients privilégiés de la France pour les animaux vivants sont l'Italie et l'Espagne, et dans une moindre mesure, les pays du pourtour méditerranéen ; pour les viandes il s'agit surtout de l'Italie, la Grèce et l'Allemagne.
- Pour les animaux vivants, la France exporte au total 1,4 million de bovins (hors reproducteurs, veaux inclus), en majorité destinés à être engraisés. Les brouards (bovins maigres de plus de 160 kg, hors veaux), représentent la majorité des bovins français exportés, soit 1,08 million de bovins. Plus de la moitié sont des mâles de plus de 300 kg (56 %). Ces bovins sont très majoritairement exportés vers l'Italie (78 % des brouards français en 2018). Les élevages naisseurs français sont donc fortement dépendants de la situation italienne.
- Les exportations de viandes concernent principalement les viandes fraîches (83 % en volume du total des viandes exportées).
- Les importations françaises de viande concernent les viandes fraîches* (64 % en volume) et congelées* (31 %). Au total en 2018, 332 900 tec de viande bovine ont été importées en France, en provenance principalement des Pays-Bas, de Belgique, d'Allemagne, d'Irlande et de Pologne (ces cinq pays représentant 80 % des volumes de viande bovine importée en 2018).

* Inklus viandes de veau

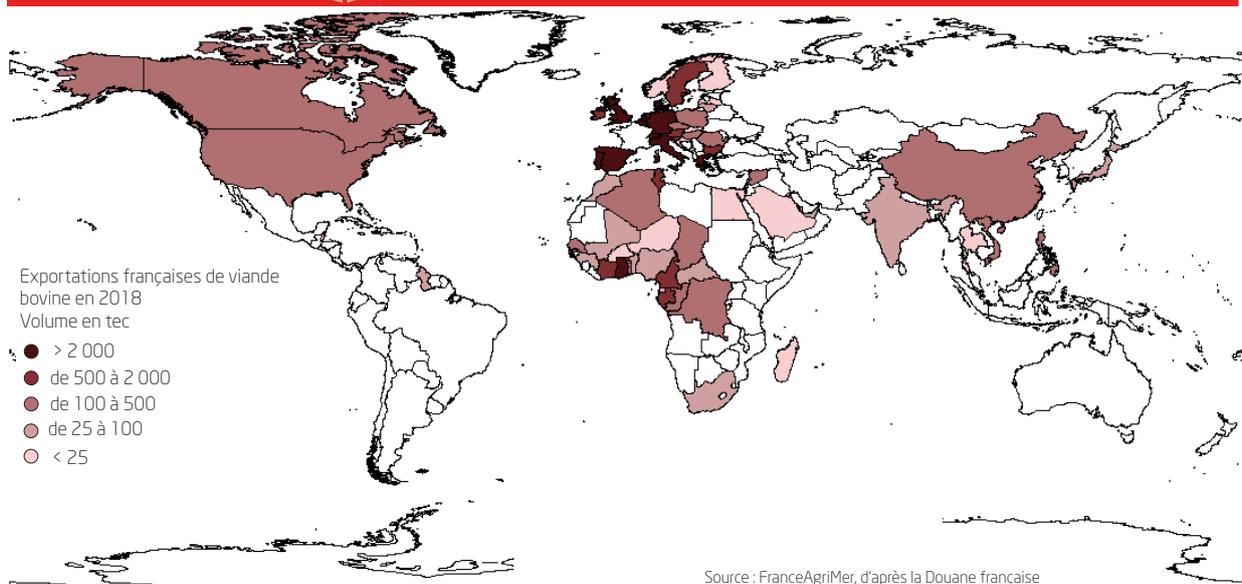
Exportations françaises de bovins vifs de plus de 300 kg de 2014 à 2018



Exportations françaises de viande bovine fraîche de 2014 à 2018



PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT





VIANDE OVINE

Fiche filière

À retenir

82 000 tec produites par an dont :
66 100 tec de viande d'agneau
15 900 tec de viande d'ovins de réforme
2^e importateur et consommateur européen
93 900 tec de viande et d'animaux vivants importés par an



ORGANISATION

- Les structures de production sont fortement atomisées :
 - 58 % des élevages d'ovins allaitants détiennent moins de 50 brebis.
 - Seulement 18 % des élevages allaitants détiennent plus de 200 brebis mais ils représentent 66 % du cheptel national.
- Il existe 50 organisations commerciales ou non commerciales de producteurs dans la filière.
- La vente directe et l'autoconsommation représenteraient 5 % des débouchés des abattages français.



PRODUCTION

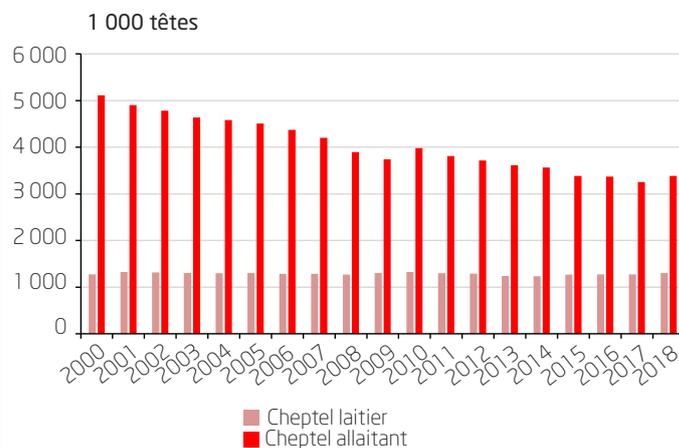
- Le cheptel se répartit entre brebis allaitantes : 3,8 millions de têtes détenues par 36 000 exploitations, et brebis laitières : 1,6 million de têtes détenues par 4 600 exploitations.
- Pour la viande, deux systèmes de production coexistent en France, l'un axé sur la valorisation des surfaces herbagères, l'autre sur la production d'agneaux en bergeries.
- Les brebis laitières sont principalement élevées en Aveyron, Pyrénées-Atlantiques et Corse.
- En 2013, 73 % du cheptel se trouvent dans des exploitations spécialisées, dans les 27 % restants l'activité ovine est complémentaire.
- La production d'agneaux ne cesse de régresser depuis les années 80.
- 17 % de la production est commercialisée sous SIQO (signe d'identification de la qualité et de l'origine). On compte 25 SIQO en viande ovine en 2016.
- Parmi eux, le nombre d'éleveurs engagés dans une démarche label rouge augmente de 2 % par an (alors que le nombre d'éleveurs ovins allaitants est en baisse) et les tonnages commercialisés en label rouge ont progressé de 20 % ces dix dernières années.



TRANSFORMATION

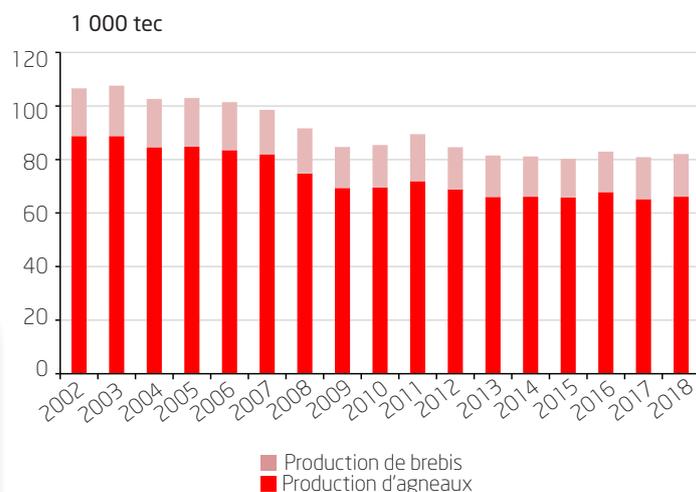
- Avec 82 000 tec en 2018, la France est le troisième pays européen producteur de viande ovine, derrière le Royaume-Uni et l'Espagne.
- 176 abattoirs sont agréés pour abattre des ovins en France, dont une dizaine assurent plus de 50 % des volumes abattus (plus de 3 000 tec par an). La production étant dispersée, des outils de faible capacité se maintiennent pour assurer un service de proximité. Ce sont principalement des abattoirs mixtes dans lesquels les ovins représentent une part minoritaire de l'activité.

Évolution des cheptels de brebis allaitantes et laitières en France depuis 2000



Source : FranceAgriMer d'après SSP

Évolution de la production d'ovins en France



Source : FranceAgriMer d'après SSP et Douane française



COMMERCIALISATION

- Les circuits traditionnels restent importants : plus de 22 % des achats des ménages se font en boucherie traditionnelle contre 61 % des achats en hypermarchés et supermarchés.
- Environ 15 % de la viande sont destinés à la restauration hors foyer.
- 17 % de la viande ovine sont commercialisés sous signe de qualité, principalement de la viande d'agneau IGP et label rouge.



CONSOMMATION

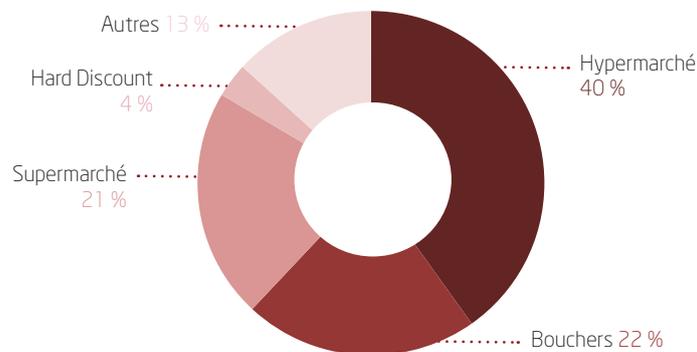
- La consommation de viande ovine est en forte baisse : elle est passée de 5,5 kg / hab / an dans les années 1990 à 2,8 kg / hab / an en 2018. Au total, la consommation contrôlée est de 163 500 tec en 2018.
- Le taux d'auto-apvisionnement en viande ovine est de 50 %, ainsi une grande partie de la viande consommée en France est importée.
- Les achats sont très saisonniers : plus de 15 % des achats ont lieu au moment de Pâques.
- La France est le second plus gros consommateur européen de viande ovine, derrière le Royaume-Uni et devant la Grèce et l'Espagne.



ÉCHANGES

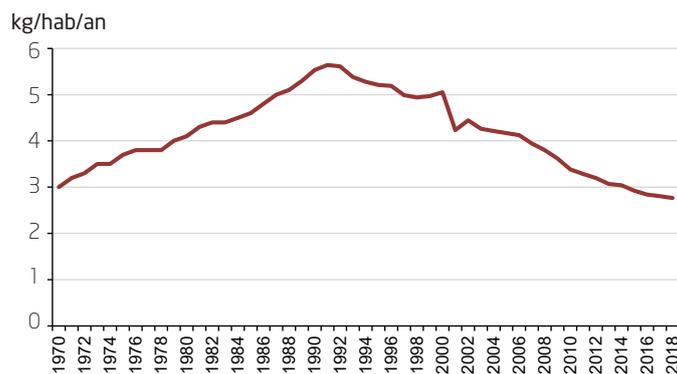
- La France est importatrice nette de viande ovine : le pays a importé 91 200 tec en 2018 et a exporté 9 120 tec en 2018. Ses principaux pays fournisseurs sont le Royaume-Uni (40 %) et l'Irlande (19 %). Des volumes supplémentaires sont importés de Nouvelle-Zélande et d'Espagne. La France importe 80 % de viande fraîche et réfrigérée (chilled) et 20 % de viande congelée.
- Les exportations françaises d'ovins vivants ont été de 414 000 têtes en 2018 dont :
 - 88 % d'agneaux, qui sont en grande majorité des agneaux de lait envoyés vers l'Espagne et l'Italie à la période de Noël ;
 - 12 % d'ovins de réforme.
- Les envois d'agneaux lourds et d'ovins de réformes vivants sont essentiellement centrés sur l'Espagne (82 % en 2018).
- La France exporte 9 120 tec de viande ovine dont 20 % provient d'ovins de réforme.

Circuits de distribution de la viande ovine achetée par les ménages français en 2018



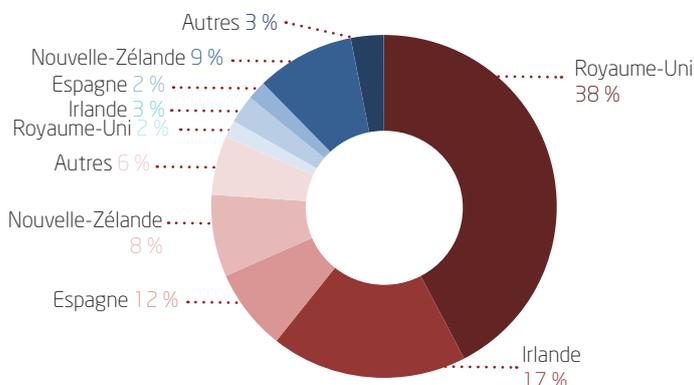
Source : FranceAgriMer, d'après Kantar Worldpanel

Évolution de la consommation de viande ovine en France



Source : FranceAgriMer, d'après la Douane française et SSP

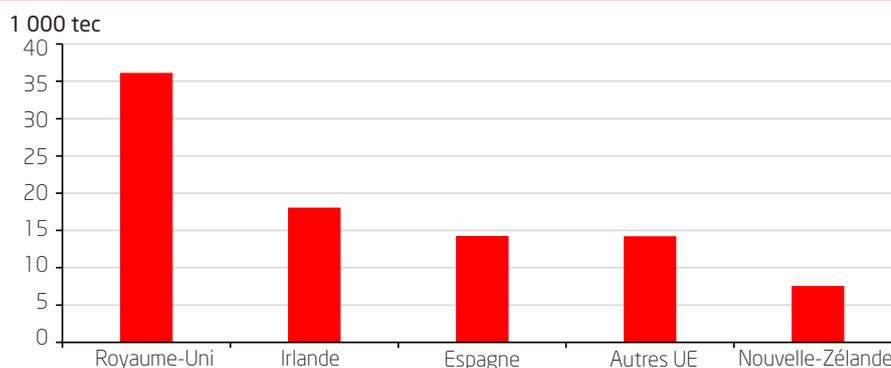
Répartition des importations françaises de viande ovine en 2018 : viandes fraîches (rouge) et viandes congelées (bleu)



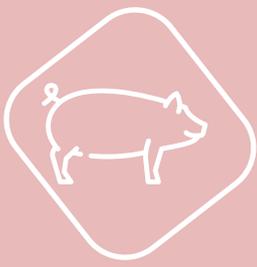
Source : FranceAgriMer, d'après la Douane française



RÉPARTITION DES PROVENANCES DE LA VIANDE IMPORTÉE PAR LA FRANCE EN 2018



Source : FranceAgriMer, d'après la Douane française



VIANDE PORCINE

Fiche filière

À retenir

2,2 millions de tonnes de porcs produits en France en 2018
 3^e producteur européen
 32 % de la production exportée pour 1,2 milliard d'euros
 28 % de la consommation importée pour 1,6 milliard d'euros



ORGANISATION

Les éleveurs sont regroupés dans 32 organisations commerciales de producteurs, appelées groupements de producteurs et issues du secteur coopératif. 90 % de la production porcine française est mise en marché par ces 32 groupements, et 10 de ces organisations commercialisent 77 % des porcs charcutiers mis sur le marché. Les groupements de producteurs sont de plus en plus impliqués dans les maillons amont (génétique, alimentation animale, formation, conseil, aide au montage de projets) et aval (abattage-découpe, trading, transformation) de la production. Toutefois, au sein de la filière, l'industrie de la charcuterie reste encore relativement indépendante, ce qui lui permet de s'approvisionner sur le marché européen en fonction des opportunités de prix.

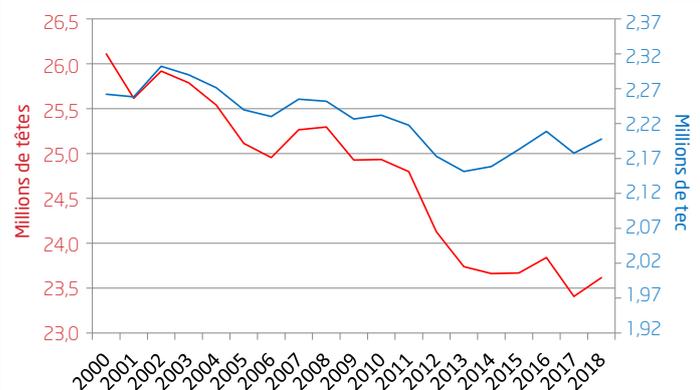


PRODUCTION

La France est le 3^e pays producteur de porc de l'Union européenne.

- Le cheptel en 2018 est de :
 - 13 millions de têtes
 - dont 1 million de truies et 7 millions de porcs à l'engraissement.
- Plus de 80 % de la production française est assurée par les élevages situés dans le Grand Ouest : Bretagne (58 %), Pays de la Loire (11 %), Nouvelle-Aquitaine (7 %), Normandie (5 %).
- En 2016, la France comptait environ 9 000 élevages, dont 4 800 de plus de 50 truies (98 % du cheptel). Le modèle naisseur-engraisseur est très largement dominant en France.
- La taille moyenne d'un élevage français naisseur-engraisseur (47 % des sites et 72 % des porcs) est de 200 truies.
- La France a abattu en 2018 environ 23,5 millions de porcs, pour un volume 2,2 millions de tec (tonnes équivalent carcasse), soit 9 % de la production européenne. Depuis 2000, la production a connu une baisse significative en têtes (voir le graphique), mais plus limitée en volume (tonnes équivalent carcasse) du fait d'une hausse du poids moyen des bêtes abattues.

Évolution de la production française 2000-2018



Source FranceAgriMer d'après SSP



TRANSFORMATION (ABATTAGE)

29 abattoirs traitent en France plus de 100 000 porcs par an chacun. Ils concentrent 94 % des porcs charcutiers abattus à l'échelle nationale. Les 12 plus importants (700 000 porcs par an et plus) sont situés dans le grand Ouest : 10 en Bretagne, 1 en Mayenne et 1 dans les Deux-Sèvres. Les deux entreprises leaders sur le marché national, Cooperl Arc Atlantique et Bigard, représentent chacune de l'ordre de 20 % des capacités d'abattage en France, avec plusieurs outils de grande capacité.



TRANSFORMATION (SALAISSONNERIE)

L'industrie de la salaisonnerie produit 1,1 million de tonnes de produits de charcuterie. Ce secteur représente plus de la moitié des débouchés de la production porcine française. 310 établissements réalisent un chiffre d'affaires annuel de 6,7 milliards d'euros (2018). Beaucoup d'entreprises de la charcuterie sont des PME ; au total cette activité emploie 37 000 salariés.



COMMERCIALISATION

Près de 70 % de la viande porcine française est destinée à l'industrie française de transformation ; 25 % de la viande française (hors abats), essentiellement de la longe, est commercialisée en frais, le solde étant exporté sur le marché intra-UE (Italie, Espagne, Belgique, Royaume-Uni, Allemagne) et vers les Pays tiers (Chine, Philippines...).



CONSOMMATION

- La consommation française de produits porcins en 2018, calculée par bilan, est de 2,1 millions de tec (tonnes équivalent carcasse) en 2018. La consommation par habitant est de 31,9 kg équivalent carcasse/habitant/an en 2018
- Les produits de charcuterie représentent de l'ordre des trois quarts de la consommation, les viandes non transformées un quart.
- Alors que la consommation globale calculée par bilan marque sur le moyen terme une érosion limitée, la part des achats des ménages, évaluée par le panel consommateurs Kantar Worldpanel, s'oriente plus fortement à la baisse, aussi bien pour le muscle brut (côte de porc, rôti de porc) que pour la charcuterie. Le porc connaît à cet égard, dans les achats des ménages, une évolution similaire à celle des autres viandes (ovins, bovins, volaille). Cet écart croissant entre consommation totale et consommation des ménages paraît résulter du développement, dans le même temps, de la restauration hors foyer (circuits en progression du fait des nouveaux modes de consommation du type restauration rapide, snacking).



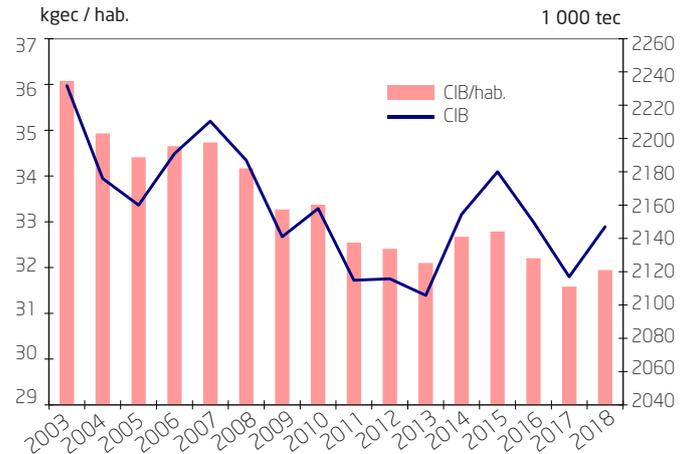
ÉCHANGES

- Les exportations françaises de produits porcins en 2018 sont de l'ordre de 645 000 tec auxquelles il faut ajouter 130 000 t d'abats pour un chiffre d'affaires global de 1,3 milliard d'euros.
 - viandes fraîches et congelées : 450 000 tec
 - produits transformés : 100 000 tec
 - graisses : 35 000 tec
 - animaux vivants : 60 000 tec
 En valeur, les débouchés sont à 70 % intra-UE : Italie (15 %, 210 M€), Belgique (13 %, 170 M€), Allemagne (8 %, 105 M€)... et à 30 % vers les pays tiers : Chine (14 %, 185 M€), Japon (4 %, 60 M€), Philippines (4 %, 50 M€)...

- Les importations françaises sont de l'ordre de 600 000 tec par an auxquelles il faut ajouter 70 000 t d'abats pour un montant global de 1,6 milliard d'euros.
 - viandes fraîches et congelées : 350 000 tec
 - produits transformés : 210 000 tec
 - graisses : 40 000 tec
 En valeur, le principal fournisseur de la France est l'Espagne (46 %, 750 M€) suivie de l'Allemagne (18 %, 290 M€) et de l'Italie (16 %, 270 M€).

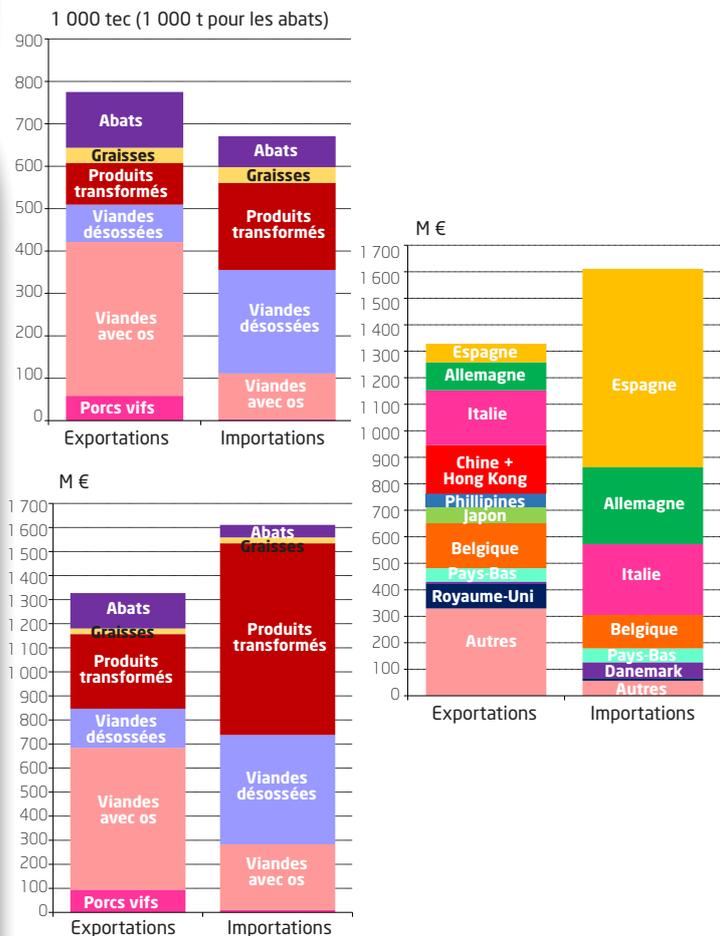
- La balance commerciale de la France en tonnage est positive en 2018 (+105 000 tonnes). En valeur, en revanche, elle affiche un déficit de 280 millions d'euros. Celui-ci est dû à une structure déséquilibrée des échanges (exportations de matières brutes, importations de produits transformés ou semi-transformés).

Consommation française totale et par habitant



Source : FranceAgriMer d'après SSP et Douane française

Échanges français (2018) par type de produit (volume et valeur) et par pays



Source : FranceAgriMer, d'après Douane française



VOLAILLES DE CHAIR

Fiche filière

À retenir

- 1,79 million de tonnes de volailles produites
- 3^e producteur de l'UE derrière la Pologne et le Royaume-Uni
- 34 % de la production exportée (volailles vivantes, viandes et préparations)
- 1,17 milliard d'euros de chiffre d'affaires à l'exportation en 2018 (hors génétique)



ORGANISATION

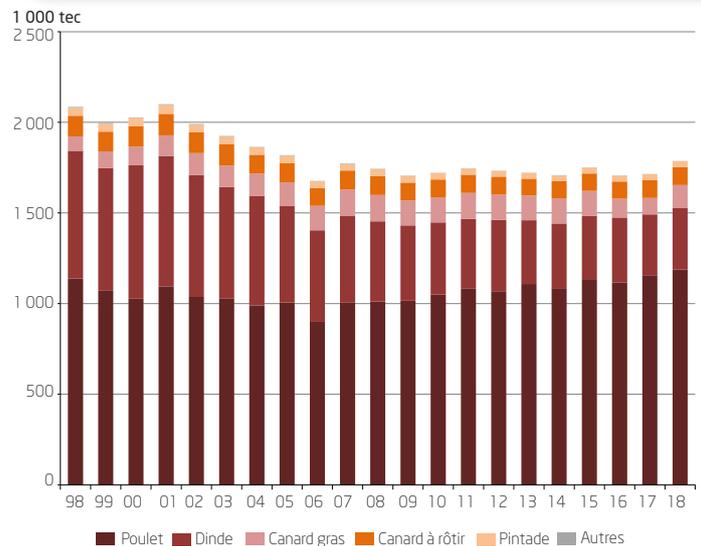
- Fort niveau d'intégration des maillons amont (génétique, accoupage, alimentation animale, élevage) par quelques grands groupes coopératifs ou non-coopératifs.
- Les industriels organisent les mises en place dans les élevages en lien avec les organisations de producteurs (OP), déterminant ainsi les volumes de production.
- 4 grands types de contrats existent en fonction de l'entité propriétaire des animaux élevés (éleveur ou OP) et de la participation au capital des éleveurs dans l'OP (coopératif / non-coopératif) :
 - Contrats coopératifs de type « approvisionnement-collecte-vente » (45 % des surfaces de bâtiments – source Itavi) : l'éleveur est propriétaire des animaux et possède des parts sociales dans l'OP ;
 - Contrats coopératifs de type « exploitations en commun » (11 % des surfaces de bâtiments) : la coopérative fournit à l'éleveur les intrants (aliment, poussin, suivi technique) et rémunère l'éleveur pour son travail. Analogue au contrat type « intégration » ;
 - Contrats de type « intégration » (35 % des surfaces de bâtiments) : l'entreprise commerciale fournit aux éleveurs - qui ne sont pas propriétaires des animaux - les intrants et reprend les produits finis ;
 - Contrats de type « production hors intégration » (9 % des surfaces de bâtiments) : l'éleveur est propriétaire des moyens de production (aliment, animaux et bâtiments) et est lié par contrat à un industriel qui s'engage à acheter la production. Modèle pratiqué principalement dans le nord de la France par les OP travaillant avec des abattoirs belges ou allemands.



PRODUCTION

- 1,79 million de tec produites dans les élevages français en 2018 dont 1,19 million de tec de poulet, 0,34 million de tec de dinde, 0,23 million de tec de canard (dont 56 % de canard gras issus de la filière palmipèdes à foie gras) et 33 200 tec de pintade.
- Depuis 2000, la production de dinde a été divisée par deux.
- En 2010, 52 % des exploitations de volailles de chair françaises étaient des exploitations spécialisées (contre 81 % au Royaume-Uni) et pour 48 % l'activité avicole représentait une activité complémentaire au sein de l'exploitation.
- 53 % des capacités d'élevage de volailles de chair (soit 10,3 millions de m²) sont localisées dans les régions Pays-de-la-Loire et Bretagne et 13 % (2,5 millions de m²) dans le bassin Sud-ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées) en 2010.
- Deux types d'élevages coexistent :
 - exploitations orientées Label Rouge disposant de moins de 1 600 m² de bâtiments (moyenne de 770 m²),
 - autres exploitations disposant de plus de 1 600 m² orientées volailles standard (moyenne 3 100 m²).
- En France, la capacité moyenne des ateliers poulets de chair de 1 000 places et plus était de 16 700 têtes en 2013 (incluant une partie des élevages de poulet Label Rouge) tandis que les capacités moyennes étaient de 38 800 têtes en Belgique, 69 800 têtes en Allemagne, 80 400 têtes aux Pays-Bas ou encore 87 700 têtes au Royaume-Uni. La moyenne européenne se situe à 36 500 têtes.

Production de volailles en France, 1998-2018



Source : FranceAgriMer d'après SSP



TRANSFORMATION

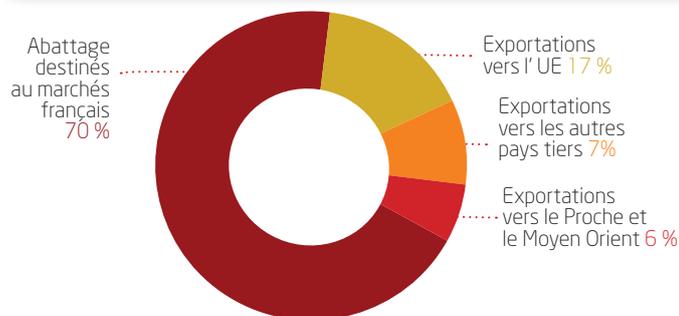
- 92 abattoirs ayant une activité significative en volaille (plus de 500 tonnes par an) en 2012. 87 % de ces abattoirs réalisent quasi-exclusivement une activité d'abattage de volailles et 13 % ont une activité tournée majoritairement vers la volaille.
- 935 millions de volailles abattues en France en 2018, dont 81 % de poulet de chair.
- En 2018, 66 % des volumes de poulets abattus étaient des poulets standard, 16 % sous cahier des charges Label Rouge, 10 % sous autres signes de qualité (certifiés, issus de l'agriculture biologique, AOP, IGP, etc.) et 10 % des volumes concernaient des poulets destinés à l'exportation vers les pays du Proche et Moyen-Orient essentiellement.



COMMERCIALISATION

- 1,2 million de tec de volailles abattues en France étaient destinées à approvisionner le marché français (commerce de détail, restauration et industrie).
- La filière poulet export a représenté environ 102 600 tec en 2018, avec des marchés, des produits et des opérateurs spécifiques.
- Les expéditions vers l'Union européenne de produits similaires à ceux commercialisés sur le marché français se sont élevées à 293 700 tec en 2018.
- Les exportations vers les pays tiers hors filière poulet export ont représenté 115 300 tec en 2018, principalement des viandes rouges (cuisses, ailes, etc.) vers l'Afrique depuis l'embargo russe d'août 2014.

Principaux débouchés commerciaux des filières volailles de chair française, en 2018



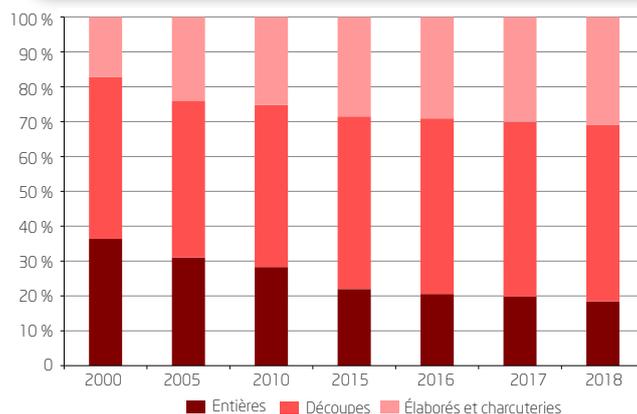
Source : FranceAgriMer d'après SSP et Douane française



CONSOMMATION

- 27,0 kgec/hab de viandes de volailles consommées en France en 2018 dont 19,1 kgec/hab de poulet et 4,5 kgec/hab de dinde.
- Depuis 2007, la consommation de volailles est en progression de 1,7 % par an en moyenne.
- Entre 2000 et 2018, les achats des ménages ont progressé de 1 % par an en moyenne mais la demande des consommateurs a fortement évolué. Les volailles entières qui représentaient 36 % des achats des ménages en 2000 ne représentent plus que 18 % des volumes achetés en 2018, la part des découpes est passée de 46 % à 51 % et les élaborés de volailles (panés, nuggets, etc.) sont passés de 17 % à 31 %.
- Environ 45 % de la consommation française totale de poulet est importée. En restauration hors domicile, les importations représentent 67 % des volumes.

Évolutions des types de produits de volailles achetés par les ménages français



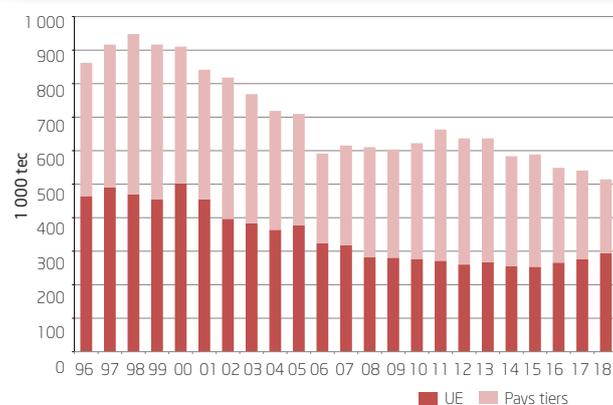
Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel



ÉCHANGES

- Depuis la mise en œuvre des accords de Marrakech en 1995, les exportations françaises de viandes et préparations de volailles ont reculé de 39 % en volume pour tomber à 514 000 tec en 2018.
- Le recul des exportations a été de plus de 40 % vers l'UE, en lien avec le développement des filières avicoles européennes, notamment néerlandaise, allemande et polonaise.
- Le poulet entier congelé destiné à l'exportation avec restitutions représentait de l'ordre de 240 000 tec jusqu'en 2013. En juillet 2013, la Commission européenne a suspendu le mécanisme des restitutions. Aujourd'hui les pays du Proche et Moyen-Orient continuent de se détourner du marché français, les exportations françaises vers ces pays ne comptent plus que pour 102 600 tec en 2018.
- En vingt ans, les importations totales ont été multipliées par plus de 4 passant de 150 000 tec à 645 500 tec. Depuis la signature d'un accord de libre-échange avec l'UE, les importations en provenance d'Ukraine se développent rapidement, celle-ci devenant le 3e fournisseur de l'UE derrière le Brésil et la Thaïlande.
- Depuis le milieu des années 2000 subsiste une forte pression sur le marché français des importations en provenance de Pologne, du Benelux et d'Allemagne y compris en viandes fraîches.
- Le solde négatif des échanges de viandes et préparations de volaille étant en partie compensé par le solde positif des échanges de vif, le niveau d'autosuffisance de la France s'établit à 99 % en 2018.

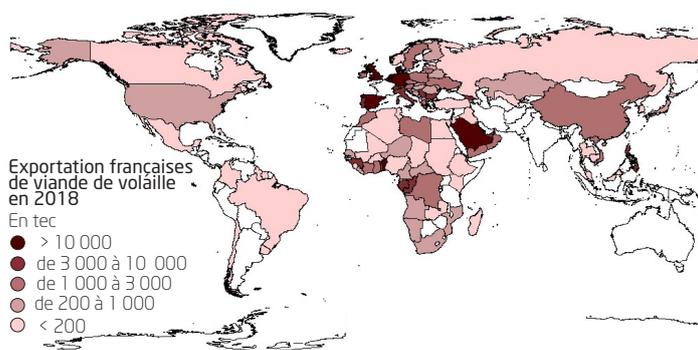
Exportations française de viandes et préparations de volailles par destination, 1996-2018



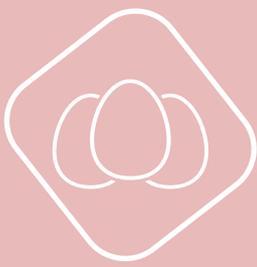
Source : FranceAgriMer d'après Douane française



PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT



Source : FranceAgriMer d'après Douane française



ŒUFS

Fiche filière

à retenir

13,6 milliards d'œufs produits
1^{er} producteur européen
2 100 producteurs d'œufs de consommation
39 % de poules pondeuses
« alternatives »
(élevage biologique, au sol ou plein air)
135 millions d'euros de chiffre
d'affaires
à l'international



ORGANISATION

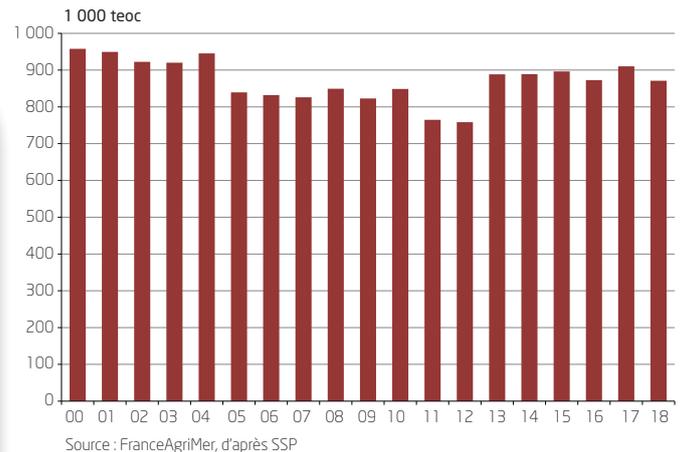
- Les producteurs d'œufs sont soit sous contrat avec les centres de conditionnement coopératifs ou privés, soit indépendants. Une large part de la production d'œufs est ainsi contractualisée.
- Les producteurs indépendants possèdent leurs propres centres de conditionnement et peuvent également collecter des œufs chez des éleveurs de moindre taille.
- Des groupements de commercialisation d'œufs de consommation ont été formés par des groupes coopératifs, privés ou des éleveurs indépendants, dont pour les principaux : Matines, l'Œuf de nos Villages, Œuf Nord Europe / Cocorette, Appro.
- L'équilibre du marché des œufs, en permanence très précaire, s'effectue par la durée du vide sanitaire, la mise en place et la réforme des poulettes et des poules.



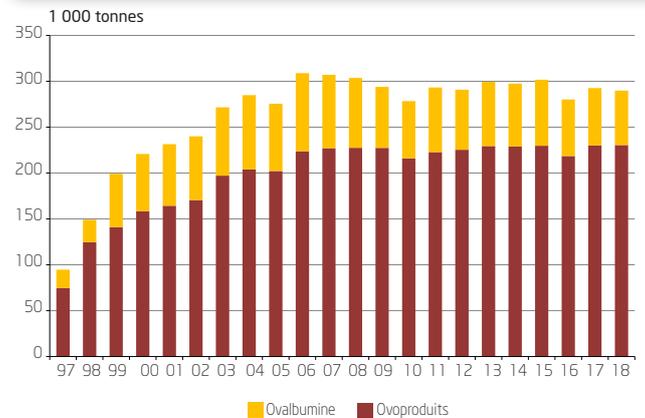
PRODUCTION

- En 2018, 13,6 milliards d'œufs de consommation ont été produits en France (soit 871 000 tonnes).
- La France est le 1^{er} producteur d'œufs européen (13 % de la production) devant l'Allemagne (12 %), l'Italie (11 %), l'Espagne (11 %) et les Pays-Bas (9 %).
- 2 100 exploitations spécialisées dans les pondeuses d'œufs de consommation (OC) et 500 exploitations spécialisées dans la production de poulettes (futures poules pondeuses) en 2010.
- 40 % des effectifs de pondeuses OC sont situés en Bretagne, 13 % en Pays de la Loire, 10 % dans le nord du bassin parisien (Picardie et Nord-Pas-de-Calais) et 9 % en Rhône-Alpes en 2018.
- En 2018, les productions d'œuf « standard » (code 3) représentent 61 % des capacités de production pour une taille moyenne d'élevage de 86 000 poules.
- Les productions « alternatives » d'œufs (biologique - code 0, plein air - code 1 et sol - code 2) représentaient 15 % du potentiel de production en 2001. En 2018, ces productions représentent 39 % du potentiel de production pour une taille moyenne d'élevage comprise entre 6 000 poules (biologique) et 18 000 poules (sol).
- D'importants investissements ont eu lieu en 2012-2013 dans les exploitations à la faveur de la mise aux normes des élevages en accord avec la directive européenne bien-être animal (mise aux normes obligatoire au 1^{er} janvier 2012).

Évolution de la production d'œufs de consommation en France, 2000-2018



Évolution de la production d'ovoproduits en France, 1997-2018



TRANSFORMATION

- 290 000 tonnes d'ovoproduits fabriqués en France en 2018.
- En 2018, les industries ont transformé environ 35 % de la production française d'œufs coquille en ovoproduits destinés aux industries alimentaires (pâtisserie, biscuiterie, pâtes alimentaires, industries laitières, etc.) et à la restauration hors domicile (RHD).
- Ces entreprises utilisent d'une part des œufs de table déclassés en élevage ou en centre de conditionnement (taille, aspect visuel, défauts, excédents de production) et d'autre part des œufs issus d'élevages spécialement mis en place pour approvisionner ces industries.
- Ces œufs sont issus d'élevages français ou européens (Espagne et Pays-Bas principalement).



COMMERCIALISATION

Segmentation du marché français en 2016 : 35 % sous forme d'ovoproduits destinés à l'industrie et à la RHD, 13 % sous forme d'œufs coquille destinés à la RHD, 48 % sous forme d'œufs coquille pour la consommation à domicile, 4 % d'autoconsommation.



CONSOMMATION

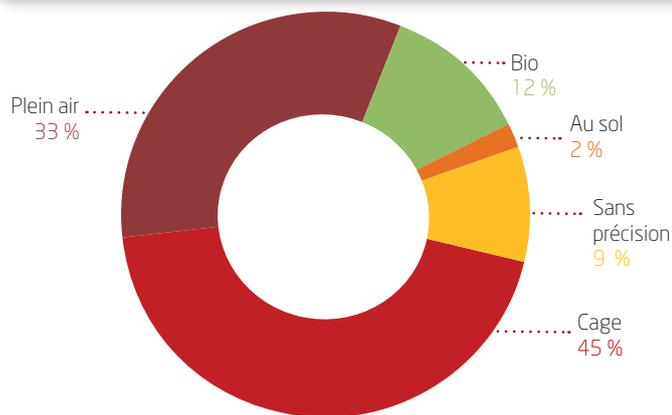
- 218 œufs / an / habitant ou 13,3 kilos / an / habitant en 2018 (moyenne lissée sur trois ans) dont 35 % sous forme d'ovoproduits.
- En 2018, 45 % des volumes achetés par les ménages français pour leur consommation à domicile étaient des œufs en cage et 47 % des œufs « alternatifs » dont 33 % d'œufs plein air.



ÉCHANGES

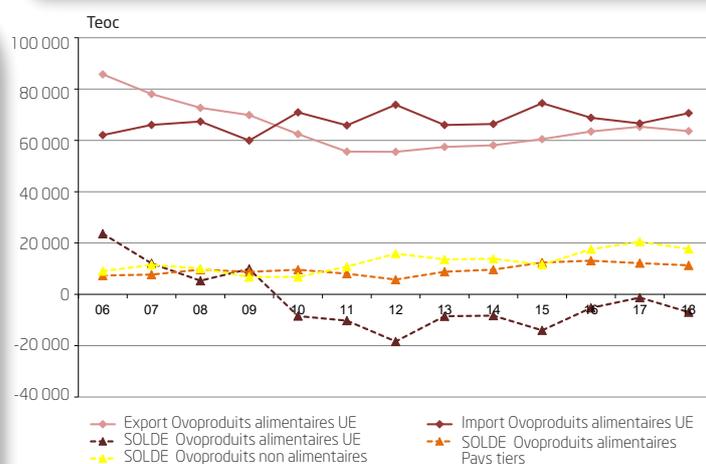
- 18 500 tonnes d'œufs en coquille sont expédiées vers l'Union européenne (Pays-Bas et Belgique en premier lieu) et 1 700 tonnes vers les Pays tiers, dont plus de la moitié vers la Suisse.
- 75 000 tonnes d'ovoproduits alimentaires sont commercialisées à l'international dont 80 % à 90 % vers les partenaires de l'UE (Belgique, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni).
- Les pays du Proche et Moyen-Orient (Oman, Émirats Arabes Unis) et de l'Asie (Japon) sont les principaux débouchés Pays tiers pour les exportations françaises d'ovoproduits.
- 60 000 tonnes d'œufs en coquille sont importées en provenance d'Espagne (52 % des volumes), de Pologne (13 %) et des Pays-Bas (10 %).
- 70 000 tonnes d'ovoproduits alimentaires sont importées, principalement en provenance d'Espagne et du Benelux.

Répartition des achats des ménages français par catégorie d'œuf en 2018



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

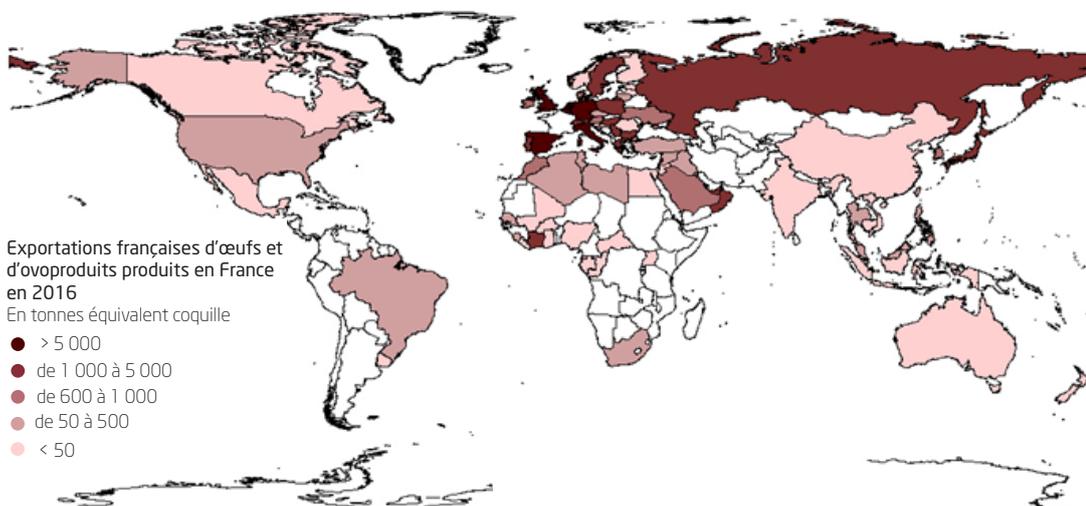
Échanges français d'ovoproduits, 2006-2018



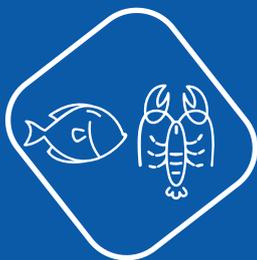
Source : FranceAgriMer, d'après Douane française



PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT



Source : FranceAgriMer, d'après Douane française



PÊCHE ET AQUACULTURE

Fiche filière

À retenir
698 000 tonnes produites (2016)
Déficit du commerce extérieur de 4,4 milliards d'€ (2018)
4^e consommateur européen avec 33,6 kg / an / hab (2018)

ORGANISATION

- La pêche française se caractérise avant tout par sa diversité due à son nombre important de façades (mer du Nord, Manche, Océan atlantique nord, Mer Méditerranée, Caraïbes, Littoral guyanais, Océan Indien, et de pêcheries). En 2017, la France métropolitaine comptait environ 4 400 navires, dont 3 500 de moins de 12 mètres et moins de 200 de plus de 24 mètres, auxquels s'ajoutent 3 400 navires dans les régions ultrapériphériques.
- Les ventes se font pour la plus grande part dans les 37 halles à marée métropolitaines (autour de 80 %) et sont réparties entre les quelque 280 entreprises de mareyage et 350 de transformation.
- L'aquaculture regroupe à la fois des entreprises de pisciculture (360 en eau douce et 35 de pisciculture marine) et de conchyliculture (2 400 entreprises) fédérées respectivement par le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture et le comité national de la conchyliculture.

PRODUCTION

- En 2016, 465 000 tonnes ont été pêchées en France, dont 78 % en pêche fraîche et 22 % en pêche congelée. 10 espèces représentent 60 % du volume total (thon, coquille Saint-Jacques, sardine, merlu, baudroie, maquereau, merlan, lieu noir, cabillaud et merlan bleu).
- En 2016, l'aquaculture française a produit 233 000 tonnes (soit 825 millions d'euros), dont principalement 119 000 tonnes d'huîtres, 55 000 tonnes de moules, et 28 000 tonnes de salmonidés.
- La France se place ainsi au 4^e rang des producteurs européens.

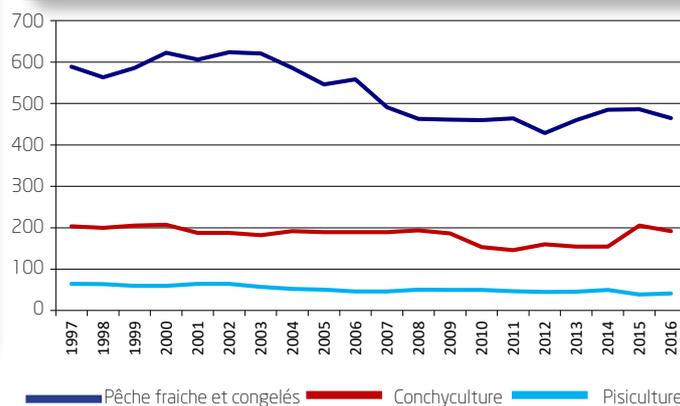
TRANSFORMATION

- En 2015, 278 entreprises de mareyage regroupaient un effectif de près de 6 000 salariés pour un CA de 2 400 millions d'euros. Les mareyeurs regroupent, allotissent et filètent le poisson.
- En 2017, il y avait 199 entreprises de transformation, pour un CA de 5 M€. Les activités principales de ces transformateurs sont tout d'abord le fumage/salage/saurisserie, ainsi que la charcuterie-traiteur de la mer, puis viennent la conserverie/soupe, la 1^{ère} transformation, la fabrication de plats cuisinés.

COMMERCIALISATION

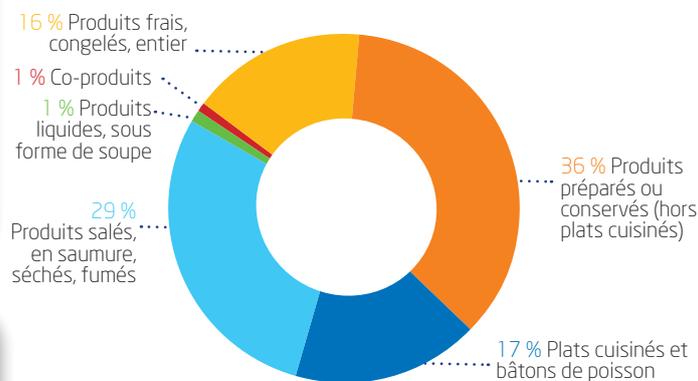
- La grande majorité des produits aquatiques est distribuée par la grande distribution (jusqu'à 76 % pour les produits frais). Les produits surgelés sont quant eux distribués à 30 % pour la restauration (collective et commerciale). Les produits frais sont partagés pour 3/4 par la grande distribution, 5 % par les poissonneries et marchés et 1/5^e pour la restauration, plutôt commerciale.
- Focus : en 2016, on dénombrait 3 800 poissonneries, dont plus d'1/3 non sédentaires, correspondant à 7 500 points de vente essentiellement distribués sur le littoral.

Production française (en milliers de tonnes)



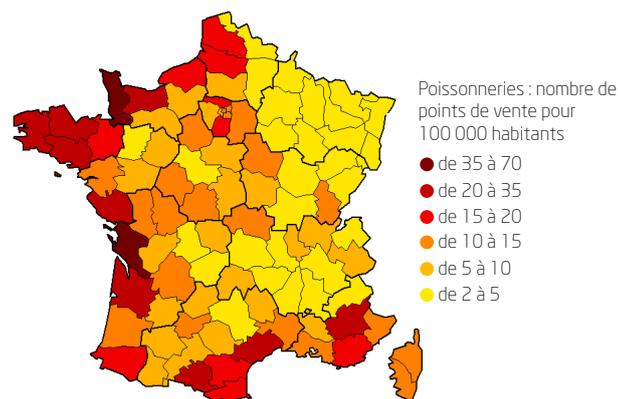
Source : MAA / DPMA

Chiffre d'affaires par type de produits finis



Source : FranceAgriMer, d'après Oceanic Développement

Répartition de la densité des points de vente

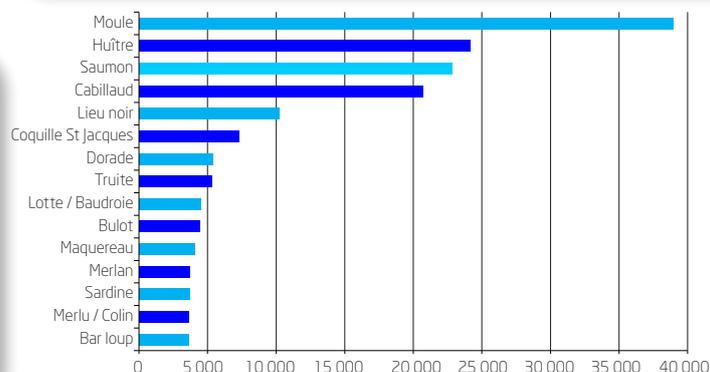


Source : FranceAgriMer

CONSOMMATION

- Les Français sont les 4^e plus gros consommateurs européens de produits aquatiques avec 33,6 kg éq. poids vif par habitant et par an (25,5 kg pour l'UE 28). La consommation des ménages régresse cependant de 1,3 % par an en moyenne entre 2013 et 2018.
- Deux espèces, le saumon et le cabillaud, représentent les 2/3 des volumes de poissons frais consommés. Les ménages les plus consommateurs sont plutôt seniors et aisés.
- 7 personnes sur 10 déclarent manger du poisson au moins une fois par semaine (contre 9 pour la viande).

Volume des achats en frais en 2018 (en tonnes)

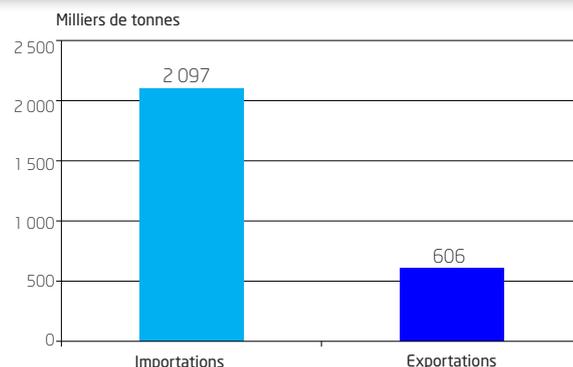


Source : FranceAgriMer, d'après Kantar WorldPanel

ÉCHANGES

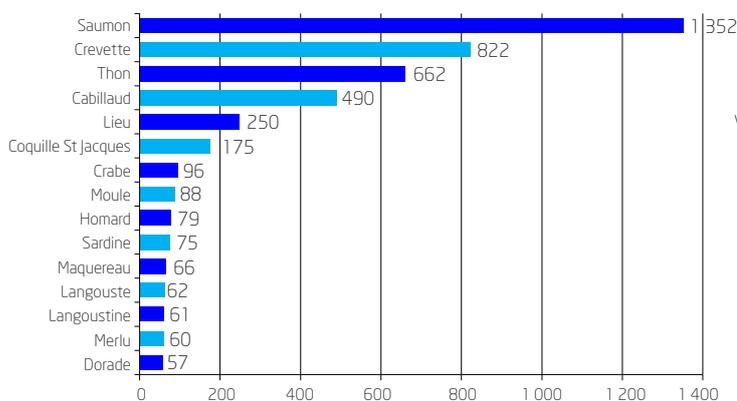
- La balance commerciale des produits aquatiques est largement déficitaire : - 4,4 milliards d'€ en 2018 correspondant à 2,1 mt équivalent poids vif importés et 0,6 mt exportés.
- La principale espèce importée est le saumon, en provenance de Norvège principalement. Viennent ensuite la crevette, le thon et le cabillaud.
- Les exportations sont majoritairement du saumon (notamment fumé) et du thon (en conserves). L'Espagne et l'Italie sont nos principaux clients.

Échanges extérieurs de la France (en poids vif) en 2018



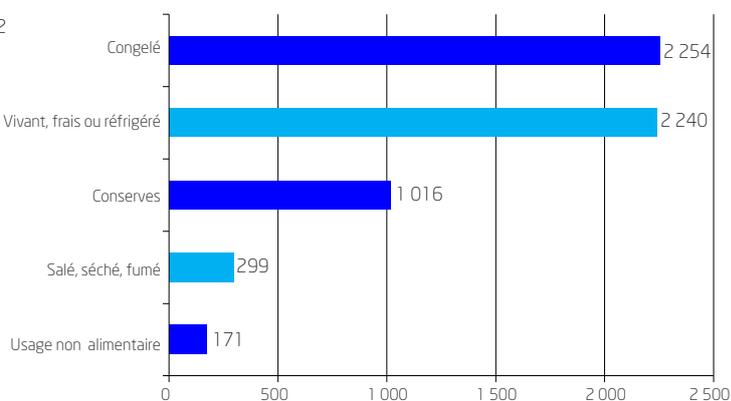
Source : Douane française

Valeur des importations par espèces (en millions d'€) en 2018



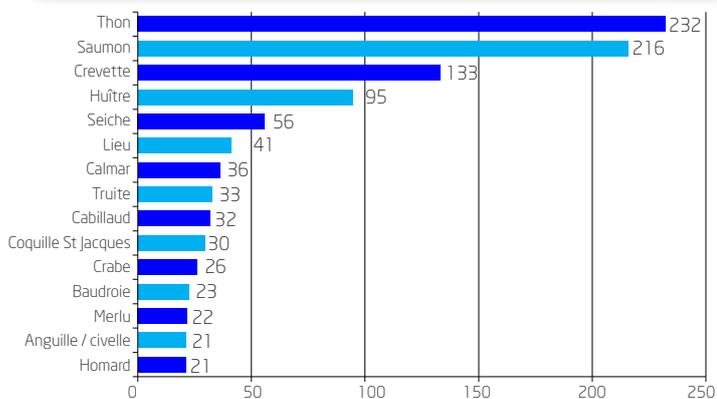
Source : Douane française

Valeur des importations par catégorie (en millions d'€) en 2018



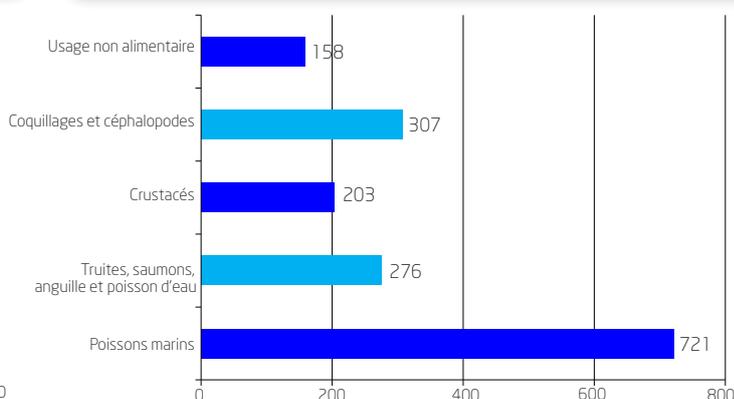
Source : Douane française

Valeur des exportations par espèces (en millions d'€) en 2018



Source : Douane française

Valeur des exportations par catégorie (en millions d'€) en 2018



Source : Douane française